

Plan Local d'Urbanisme

AUFFERVILLE

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 28 juin 2013	prescrite le :
arrêtée le : 28 juin 2019	arrêtée le :
approuvée le : 17 janvier 2020	approuvée le :
modifiée le :	modifiée le :
modifiée les :	révision simplifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :



PIECE N° 2.2

**RAPPORT
DE
PRESENTATION**

VU pour être annexé à la délibération du :
17 janvier 2020

agence d'aménagement et d'urbanisme

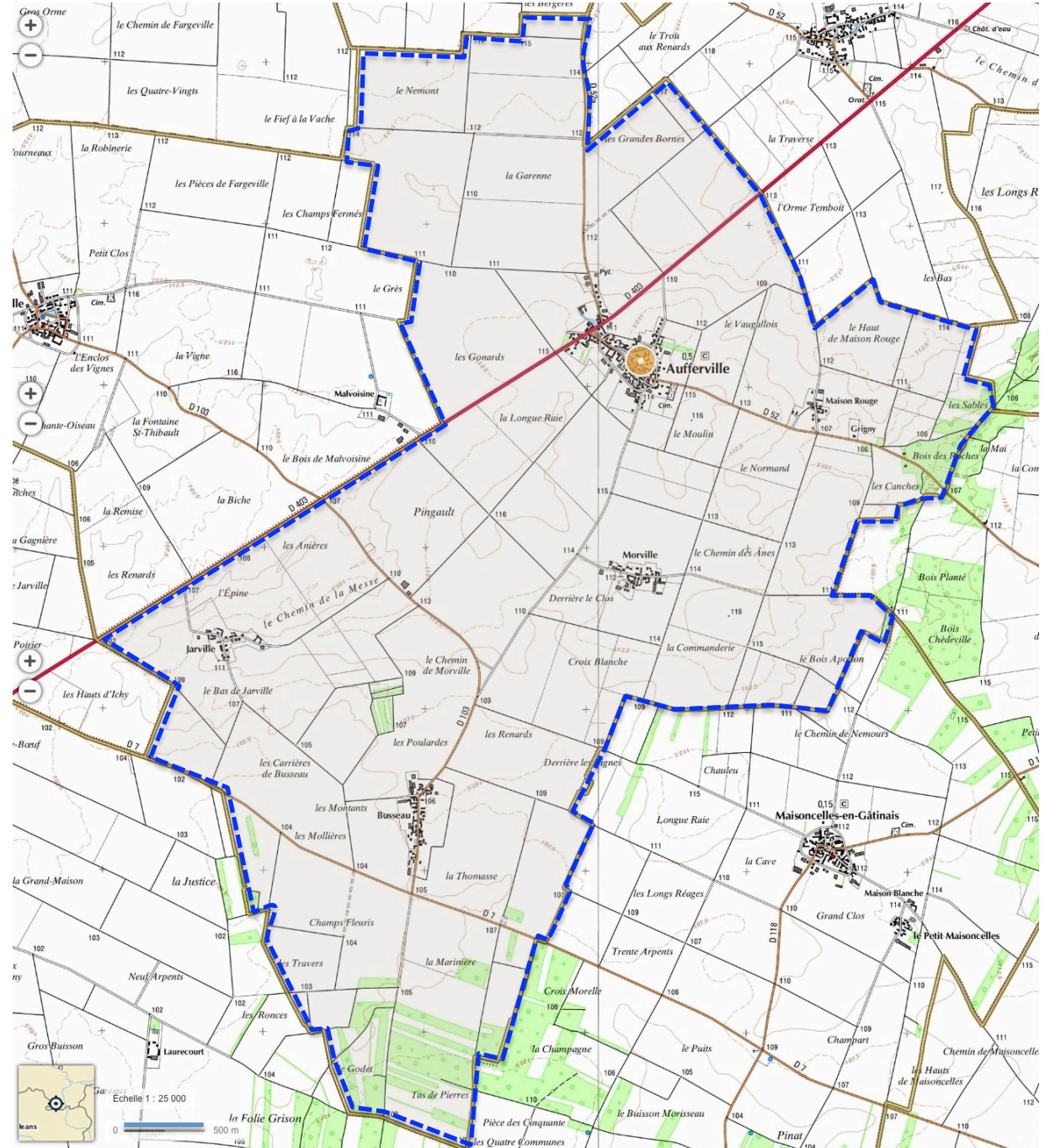
EU-RÉAL

hôtel entreprises, rue Mondévaut 77250 ECUELLES
Tel. : 01.60.70.25.08. Fax. : 01.60.70.29.20

PLAN
LOCAL
D'URBANISME
D'AUFFERVILLE

RAPPORT DE
PRESENTATION

- janvier 2020 -



Sommaire

INTRODUCTION.....	5
1. <i>Historique des documents d'urbanisme de la commune d'Aufferville</i>	5
2. <i>Les objectifs de l'élaboration du PLU</i>	5
3. <i>Le PLU dans la hiérarchie des documents d'urbanisme</i>	6
4. <i>Le Rapport de Présentation dans l'élaboration du PLU</i>	6
CHAPITRE I - LES DONNEES DE CADRAGE.....	9
A - SITE ET SITUATION	9
1. <i>Situation géographique</i>	9
2. <i>Site naturel et site bâti</i>	13
2.1. Relief	13
2.2. Géologie	14
2.3. Risques technologiques et naturels.....	15
2.4. Climatologie	17
2.5. Qualité de l'air.....	21
2.6. Hydrographie.....	26
2.7. Hydrogéologie : les eaux souterraines	34
2.8. Les modalités d'occupation du sol.....	38
2.9. Le site construit	40
2.10. Les évolutions de l'occupation du sol.....	44
2.11. La sensibilité des milieux naturels.....	49
2.12. Les milieux naturels.....	57
2.13. Les types de paysages.....	64
B - LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN.....	65
1. <i>Les lignes du paysage naturel</i>	65
1.1. L'Atlas des paysages de Seine-et-Marne.....	65
1.2. La structure paysagère.....	67
2. <i>Les caractéristiques du paysage construit</i>	68
2.1. Eléments historiques du territoire	68
2.2. Les caractéristiques du tissu bâti à Aufferville.....	70
2.3. Les entrées de ville et franges urbaines.....	73
C - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION.....	80
1. <i>Structure démographique et évolutions</i>	80
2. <i>Structure par âge</i>	82
3. <i>Population active et emploi</i>	83
4. <i>Structure de l'économie locale</i>	87
4.1. Description du tissu économique de la commune.....	87
4.2. Les activités économiques	88
D - LE LOGEMENT ET LES EQUIPEMENTS	92

1. <i>Structure et évolution du logement</i>	92
1.1. Evolution du parc de logements	93
1.2. Caractéristiques du parc de logements	95
2. <i>Les équipements, facteurs de développement</i>	96
2.1. Desserte en eau potable	96
2.2. Assainissement	96
2.3. Equipement numérique et réseau mobile	97
2.4. Ordures ménagères et collecte des déchets	97
2.5. Equipements	101
E - UNE POLITIQUE LOCALE ET SOUTENABLE DES TRANSPORTS	104
1. <i>La question des transports dans la planification locale : les documents d'orientation</i>	104
1.1. Le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF)	104
2. <i>Le diagnostic d'Aufferville en matière de moyens de transport</i>	105
2.1. Infrastructures routières	105
2.2. Les transports en commun	110
2.3. Les circulations douces	112
2.4. Le covoiturage	114
F - LA QUESTION ENERGETIQUE	115
1. <i>Le Plan Climat Energie de la Seine-et-Marne</i>	115
2. <i>Les besoins énergétiques du territoire</i>	117
3. <i>Le potentiel lié aux énergies renouvelables et à d'autres énergies alternatives</i>	119
3.1. Le potentiel lié à l'énergie éolienne	119
3.2. Le potentiel lié à la géothermie	120
3.3. Le potentiel lié aux réseaux de chaleur	121
G - CONTRAINTES PHYSIQUES ET REGLEMENTAIRES	122
1. <i>Contraintes liées aux risques naturels</i>	122
1.1. L'aléa retrait/gonflement des argiles	122
1.2. Les catastrophes naturelles	122
2. <i>Contraintes diverses</i>	122
2.1. Captages d'eau potable et d'autres points d'eau	122
2.2. Les ressources du sol	123
3.3. Bruit aux abords des infrastructures	123
3.4. Routes à Grande Circulation (RGC)	123
H - SYNTHESE ET ORIENTATIONS	124
1. <i>L'aménagement de l'espace</i>	124
2. <i>Les équipements</i>	125
3. <i>L'urbanisme et le paysage</i>	126
4. <i>La protection des espaces naturels ainsi que des continuités écologiques</i>	127
5. <i>Les risques</i>	128
6. <i>La démographie et l'habitat</i>	129

7. <i>Les transports et les déplacements</i>	130
8. <i>Le développement des communications numériques</i>	131
9. <i>Les réseaux d'énergie</i>	131
10. <i>Le développement économique, commercial et les loisirs</i>	132
11. <i>La modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain</i>	133
ANNEXE : GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	135

*

*

*

INTRODUCTION

1. Historique des documents d'urbanisme de la commune d'Aufferville

- **Le Plan d'Occupation des Sols (POS)**

Le Plan d'Occupation des Sols d'Aufferville a été arrêté le 11 juin 1986, rendu public le 15 avril 1987 et approuvé le 21 septembre 1988.

Il a été modifié le 13 mai 1992.

2. Les objectifs de l'élaboration du PLU.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire d'Aufferville.

Cette révision répond aux **objectifs** suivants :

- Remplacer le Plan d'Occupation du Sol (POS) actuellement applicable par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), plus adapté aux besoins de la Commune.
- Redéfinir les limites des zones urbaines en fonction du bâti existant, et adapter le règlement aux nouveaux textes législatifs et réglementaires.
- Favoriser la protection et la valorisation du cadre de vie ainsi que des espaces naturels et agricoles.
- Réfléchir à l'amélioration de la circulation et du stationnement dans la Commune.

Source : Délibération du 28 juin 2013.

*

*

*

3. Le PLU dans la hiérarchie des documents d'urbanisme

Le PLU doit respecter les orientations fixées par les documents de planification de rang supra-communal élaborés par l'État ou les autres collectivités : il est dans un **rapport de compatibilité ou de prise en compte avec les principaux documents supérieurs**.

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. La procédure associe l'ensemble des personnes publiques définies par le code de l'urbanisme, et en assure une concertation permanente avec la population.

Source : « Fiche sur le PLU », Certu 2013.

4. Le Rapport de Présentation dans l'élaboration du PLU

Le rapport de présentation est l'une des pièces essentielles du PLU puisqu'il permet de comprendre le contexte territorial, le projet d'aménagement retenu et les règles fixées.

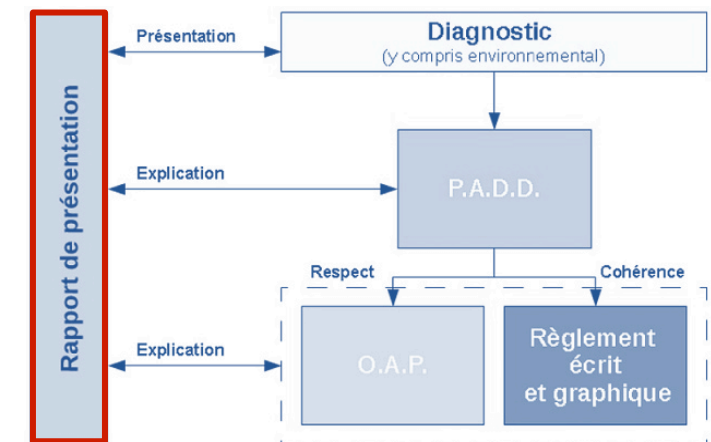
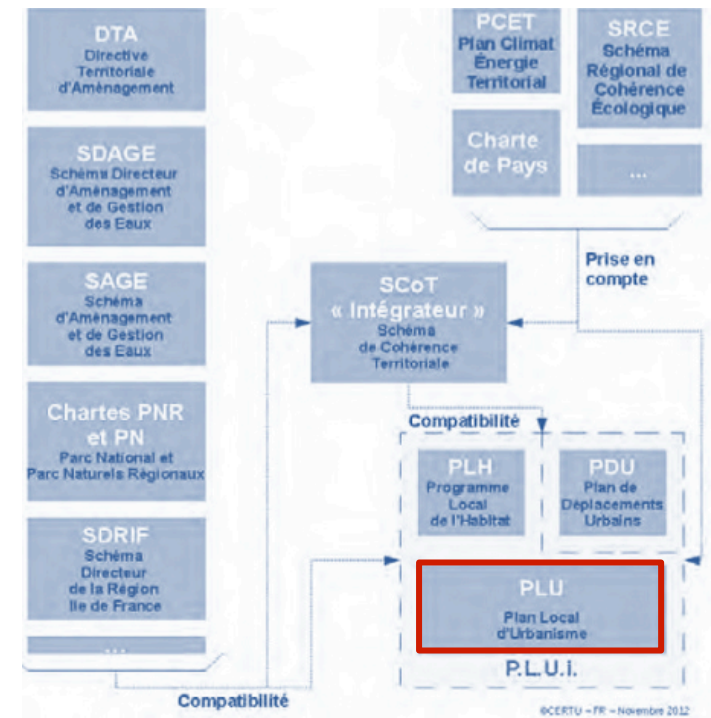
Il a pour fonctions principales d'exposer le diagnostic territorial permettant la prise en compte du contexte communal, d'analyser l'état initial de l'environnement et d'évaluer les incidences du plan, d'expliquer les choix retenus pour établir le PADD et les OAP, et d'expliquer les règles et orientations réglementaires déclinant ces choix.

C'est ce constat partagé qui permettra de construire un projet urbain territorialisé répondant aux besoins actuels tout en anticipant les évolutions ultérieures et les aménagements associés.

En cas de contentieux portant, par exemple, sur le PADD ou sur un zonage, la collectivité pourra prendre appui sur le contenu du rapport de présentation pour justifier le bien-fondé et la cohérence de ses choix.

Les PLU susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement doivent comporter une évaluation environnementale. Ainsi, **les PLU dont le territoire comprend tout ou partie d'un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation environnementale obligatoire**. **La commune d'Aufferville n'est concernée par aucun site Natura 2000 : une évaluation environnementale du PLU n'est donc pas nécessaire, a priori.**

Source : « Fiche sur le contenu du Rapport de présentation », Certu 2013.



*

* *

NOTA : les bases juridiques de l'Article R*151-1 (hors évaluation environnementale)

Pour l'application de l'article L. 151-4, le rapport de présentation :

- 1o Expose les principales conclusions du diagnostic sur lequel il s'appuie ainsi que, le cas échéant, les analyses des résultats de l'application du plan prévues par les articles L. 153-27 à L. 153-30 et comporte, en annexe, les études et les évaluations dont elles sont issues ;
- 2o Analyse les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis identifiés par le schéma de cohérence territoriale en vertu du deuxième alinéa de l'article L. 141-3 ainsi que des autres espaces bâtis identifiés par le rapport lui-même en vertu du troisième alinéa de l'article L. 151-4 ;
- 3o Analyse l'état initial de l'environnement, expose la manière dont le plan prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que les effets et incidences attendus de sa mise en œuvre sur celui-ci.

Art. R.151-2. – Le rapport de présentation comporte les justifications de :

- 1o La cohérence des orientations d'aménagement et de programmation avec les orientations et objectifs du projet d'aménagement et de développement durables
- 2o La nécessité des dispositions édictées par le règlement pour la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durables et des différences qu'elles comportent, notamment selon qu'elles s'appliquent à des constructions existantes ou nouvelles ou selon la dimension des constructions ou selon les destinations et les sous- destinations de constructions dans une même zone ;
- 3o La complémentarité de ces dispositions avec les orientations d'aménagement et de programmation mentionnées à l'article L. 151-6 ;
- 4o La délimitation des zones prévues par l'article L. 151-9 ;
- 5o L'institution des zones urbaines prévues par l'article R. 151-19, des zones urbaines ou zones à urbaniser prévues par le deuxième alinéa de l'article R. 151-20 lorsque leurs conditions d'aménagement ne font pas l'objet de dispositions réglementaires ainsi que celle des servitudes prévues par le 5o de l'article L. 151-41 ;
- 6o Toute autre disposition du plan local d'urbanisme pour laquelle une obligation de justification particulière est prévue par le présent titre.

Ces justifications sont regroupées dans le rapport.

*

*

*

PREAMBULE : les bases juridiques de l'Article R*151 - 3 (avec évaluation environnementale)

Au titre de l'évaluation environnementale lorsqu'elle est requise, le rapport de présentation :

- 1o Décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
- 2o Analyse les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;
- 3o Expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;
- 4o Explique les choix retenus mentionnés au premier alinéa de l'article L. 151-4 au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;
- 5o Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;
- 6o Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L. 153-29. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;
- 7o Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le rapport de présentation au titre de l'évaluation environnementale est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

*

*

*

CHAPITRE I - LES DONNEES DE CADRAGE

A - SITE ET SITUATION

1. Situation géographique

Aufferville est localisée au Sud-Est du **département de la Seine-et-Marne**, dans la région Ile-de-France, à proximité du Loiret. Rattachée au **canton de Nemours**, la commune fait partie de la **Communauté de Communes du Gâtinais-Val de Loing**.

Située dans un territoire encore essentiellement rural, couvert en grande partie par des espaces agricoles, Aufferville est toutefois proche des pôles urbains de Nemours (9 km), de Fontainebleau (25 km), ou de Pithiviers (30 km). Elle se trouve à plus de 80 km de Paris.

Aufferville est, par ailleurs, entourée par les communes de :

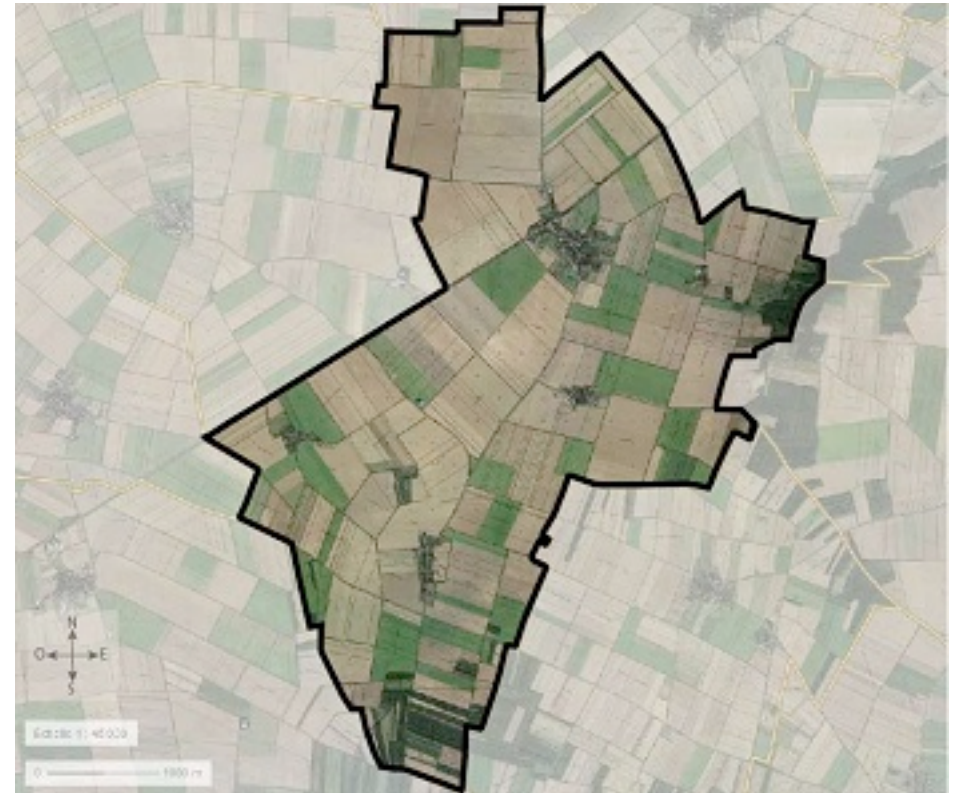
- Chevrainvilliers, au Nord ;
- Châtenoy, au Nord-Est ;
- Faÿ-lès-Nemours et Boulogny, à l'Est ;
- Maisoncelles-en-Gâtinais, au Sud-Est ;
- Mondreville, au Sud ;
- Arville, au Sud-Ouest ;
- Ichy et Obsonville, à l'Ouest ;
- Garentreville, au Nord-Ouest.

La Commune s'étend sur **1 775 ha**, dont la majorité est occupée par des espaces forestiers, et compte environ **530 habitants en 2014** (c'est-à-dire une densité moyenne de **0.30 habitants à l'hectare**).

La Commune, située dans le Gâtinais français, est implantée dans un relief très peu marqué. Le site naturel se caractérise par trois éléments distincts :

- le plateau agricole très fertile, occupé dans sa presque totalité par des cultures céréalières ;
- des bois, de médiocre qualité, localisés aux confins Sud et Est ;
- le village et les hameaux, découpés en 5 entités et dispersés sur le territoire communal (Aufferville bourg, le hameau de Maison-Rouge, le hameau de Morville, le hameau de Busseau et le hameau de Jarville).

Source : *Rapport de Présentation du POS d'Aufferville, approuvé en 1988.*



- *Bref aperçu historique d'Aufferville*

Dès la préhistoire, l'homme a pris possession de la région. En particulier il taille ses outils sur des polissoirs que l'on retrouve nombreux dans la région y compris aux confins de Maison Rouge et de Faÿ-les-Nemours.

Sous l'époque romaine les villas sont des maisons de campagne. Les rois francs donnèrent le nom de villa, aux métairies qu'ils s'étaient réservés dans la Gaule ... C'est donc dans la tournure latine qu'il faut chercher dans la terminaison ville qui ne signifie donc pas une grande population (Morville, Jarville) mais donne ainsi une preuve de l'ancienneté du lieu.

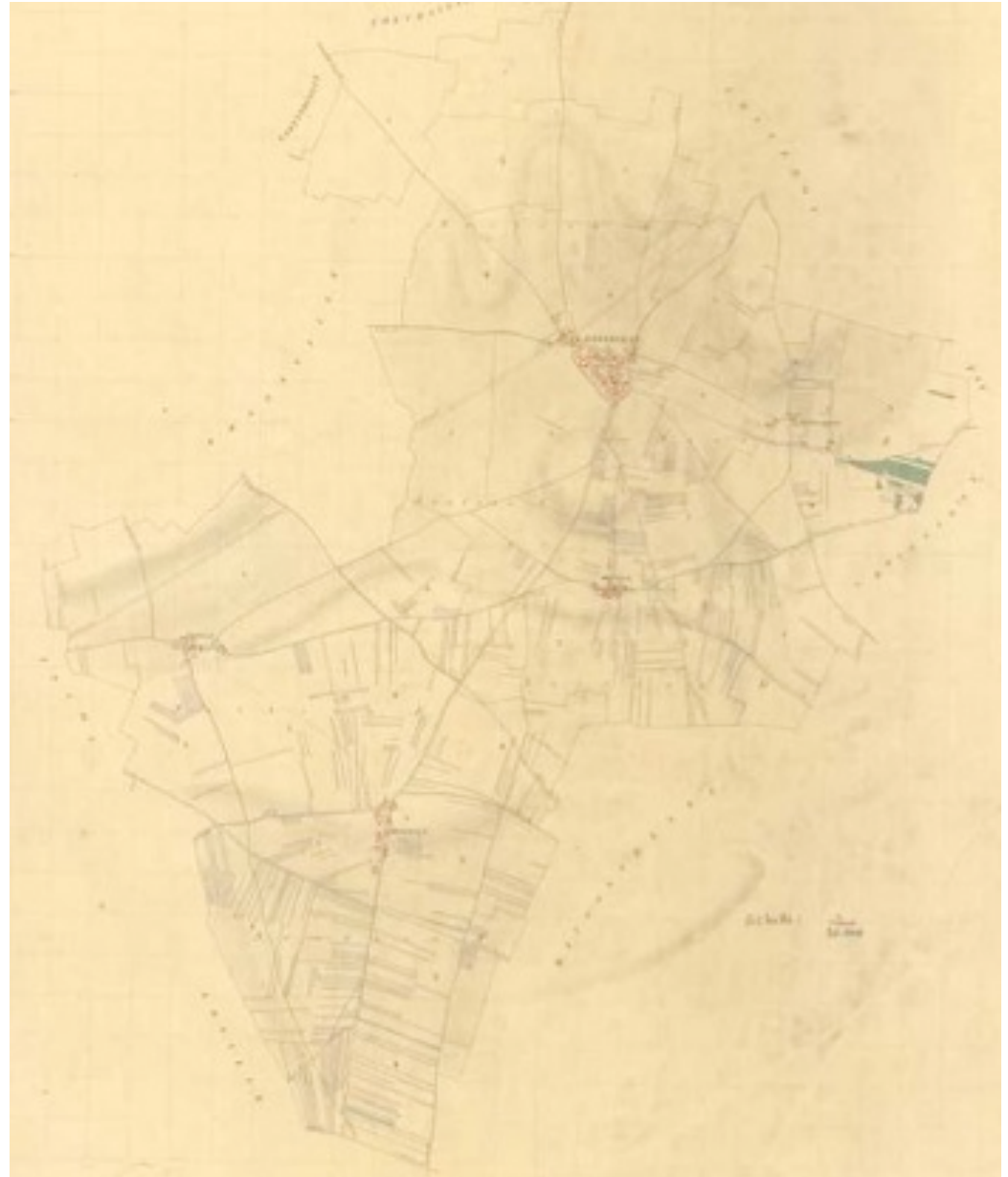
Le nom du village pourrait être à l'origine Orfavilla signifiant nature noble. On le trouve le nom du village dans les annales dès 1162. C'est à partir de 1300 que le nom du village s'écrit Aufferville.

Au XVème siècle le hameau de Jarville est rattaché à la paroisse d'Aufferville.

Dans les années 1900, la commune est essentiellement à vocation agricole, cultures mais aussi élevage. Les artisans tournent autour de l'agriculture : charron, maréchal-ferrant, tous dans le bourg mais Busseau aura durant quelques années son propre épicier-café.

L'Après-Guerre démarre durement, avec la poursuite des restrictions. Par contre, le plan Marshall pour la reconstruction de l'Europe permet de voir arriver les premiers tracteurs.

Source : Aufferville, Présentation Et histoire du moyen-âge à aujourd'hui, par Artefactix



Carte : Extrait du cadastre Napoléonien de la commune d'Aufferville – Source : archives départementales 77.

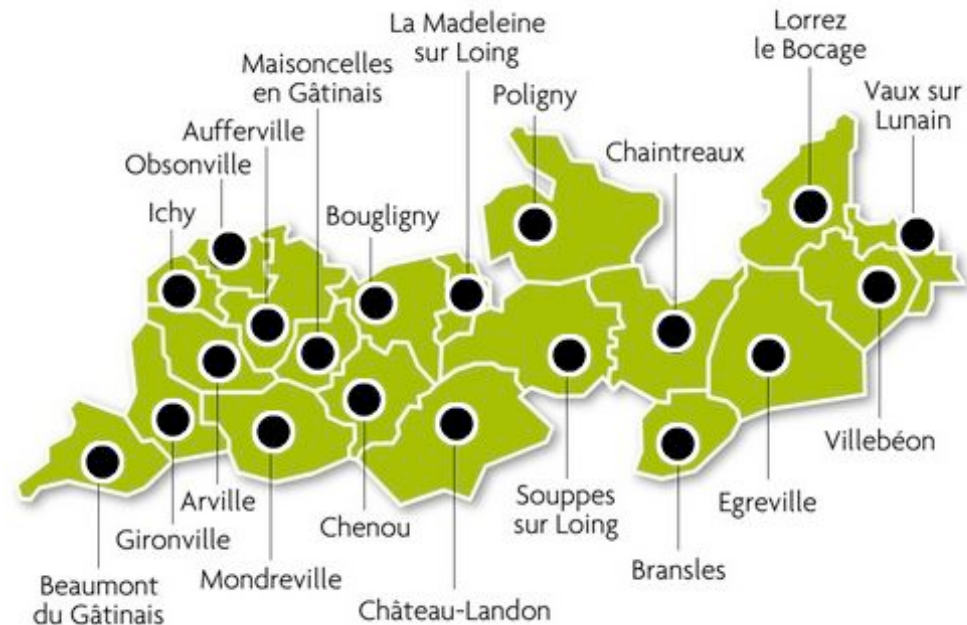
- **Institutions administratives : la Communauté de Communes du Gâtinais Val de Loing**

La Communauté de Communes du Gâtinais-Val de Loing est située à l'extrémité Sud de la Seine-et-Marne, à proximité du Loiret. Créée le 1^{er} janvier 2010, elle regroupe 20 communes (soit environ 19 471 habitants au premier janvier 2014). Il s'agit d'un « Etablissement Public de Coopération Intercommunale », c'est-à-dire une structure créée par et pour les communes, qui partagent des besoins et des projets similaires. Elle permet d'unir les moyens des membres et d'apporter une réponse collective à des besoins et projets.

La CC possède de nombreuses compétences :

- L'aménagement de l'espace : la CCGVL prend en charge les questions de planification territoriale (SCOT), la gestion des ZAC d'intérêt communautaire, pour l'aménagement de zones d'activités économiques et l'exercice du droit de préemption, dans les cas où l'intérêt communautaire est en jeu.
- Le développement économique : la CCGVL assure la création, l'aménagement, la gestion, la promotion-commercialisation, l'entretien et la requalification des ZAE d'intérêt communautaire. Elle assure également les actions de développement d'intérêt communautaire au sein de cette compétence.
- L'action sociale d'intérêt communautaire : cette compétence optionnelle concerne la petite enfance (RAM) et l'enfance et la jeunesse (accueil de loisirs, projet éducatif).
- La protection et mise en valeur de l'environnement et le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie : cette compétence optionnelle regroupe l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.
- Le transport : la CCGVL assure le service de transport à la demande.
- L'aménagement numérique du territoire.

Source : www.ccgvl77.fr.



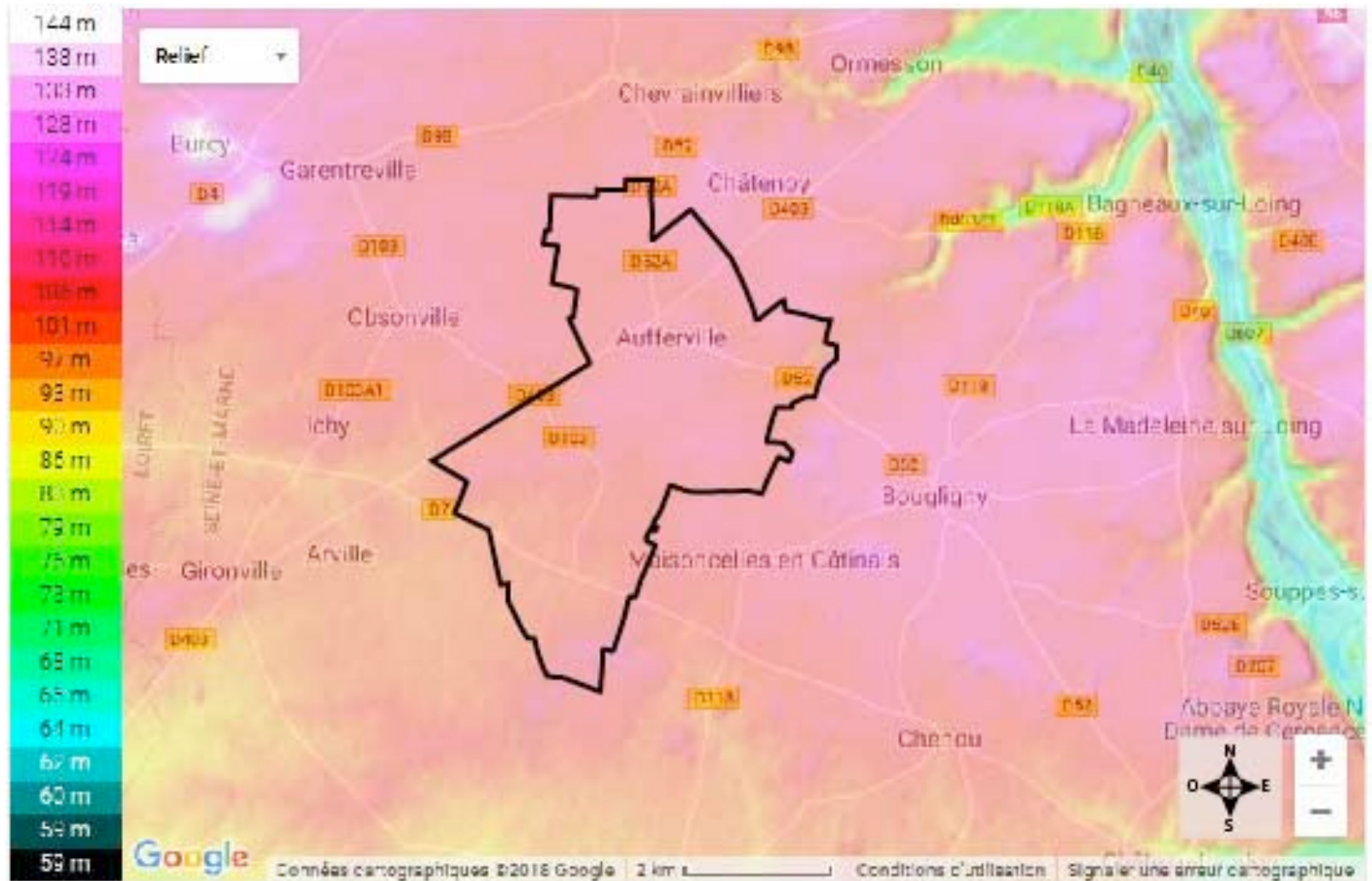
Carte : Aufferville dans la Communauté de Communes du Gâtinais-Val de Loing – Source : www.ccgvl77.fr

2. Site naturel et site bâti

2.1. Relief

La topographie du territoire de la commune d'Aufferville présente un **relief très peu marqué**, principalement caractérisée par un vaste plateau agricole très fertile (le plateau du Gâtinais), dont les cotes varient entre 102 m et 113 m NGF (niveau général de la France).

Source : www.topographic-map.com et rapport de présentation du POS approuvé en 1988.



Carte du relief d'Aufferville –
Source : www.topographic-map.com.

2.2. Géologie

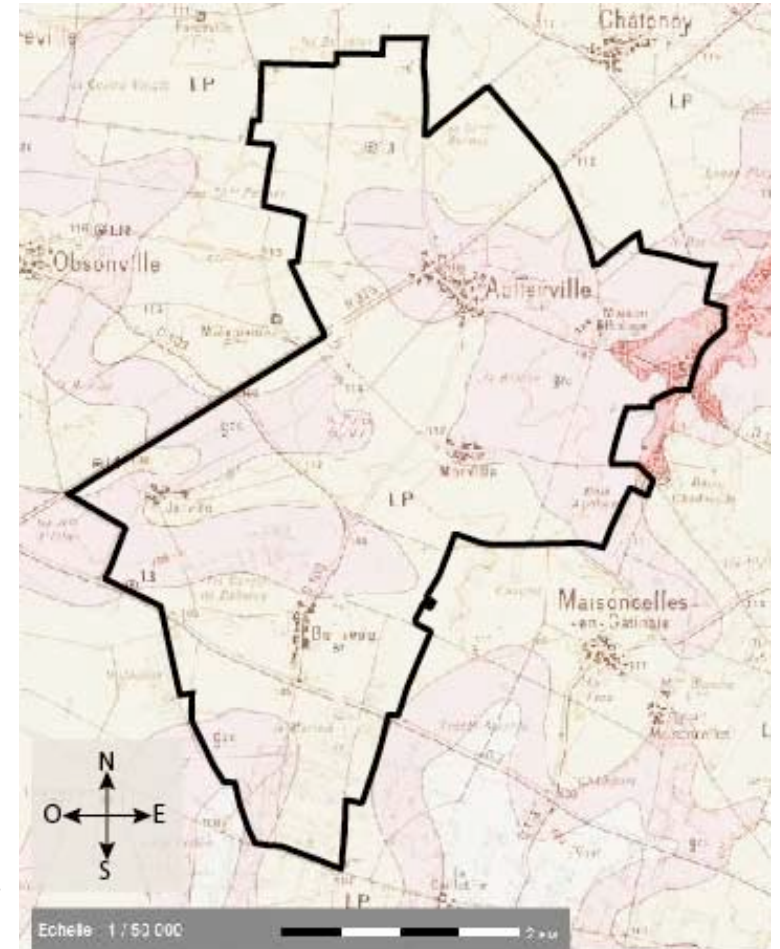
Le territoire d'Aufferville est constitué des couches suivantes (des plus anciennes aux plus récentes) :

Couches du tertiaire :

- **Stampien moyen** : le sable stampien conserve ici, hors du faciès bordier, la même composition qu'à Fontainebleau, avec des grains quartzeux de 0,2 mm en moyenne, de forme assez irrégulière émoussée, contenant de minimes inclusions de tourmaline, zircon, rutile.
- **Calcaires du Gâtinais, Stampien supérieur lacustre** : c'est l'assise la plus typique du pays de Gâtinais : il règne sur toute la partie à gauche du Loing, sauf en amont de Château-Landon, et reste très répandu à droite, jusqu'à Chaintreaux. Épais de 12 à 15 m, c'est un calcaire blanchâtre, irrégulièrement coupé de marne.

Couches du quaternaire et formations superficielles :

- **Limons quaternaires** : cette formation est très répandue à l'Ouest sur le Calcaire du Gâtinais mais reste assez mince. Les limons quaternaires paraissent s'être constitués durant tout le Quaternaire, liés aux phases les plus anciennes sur le plateau le plus élevé et, d'autre part, passant aux formations également limoneuses des fonds de vallons.



Carte géologique – Source : BRGM.

- **Nota** : Le contexte géologique explique en grande partie à la fois les matériaux de construction locaux (meulières notamment) ainsi que la destination des différents terroirs du finage communal (plateau agricole, etc.). En effet, les meulières furent jadis intensément exploitées. Compacte, la meulière était façonnée en meules, tandis que, caverneuse, elle constituait l'essentiel des pierres à bâtir locales.

Source : BRGM.

*

*

*

2.3. Risques technologiques et naturels

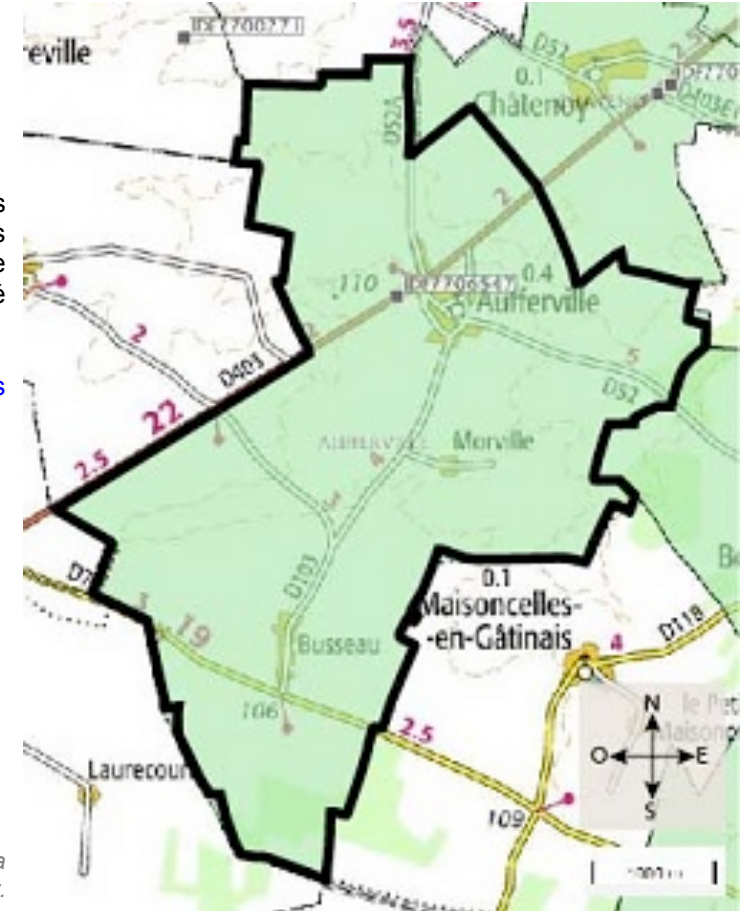
2.3.1. Risques technologiques

- **Le site « BASIAS »**

Le site « Basias » (inventaire d'anciens sites industriels et activités de services) recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués, d'après les inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de services. L'inscription d'un site dans cette banque de données ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit, en revanche attire l'attention sur le fait qu'une activité potentiellement polluante y était installée.

Dans la Commune, 2 sites susceptibles d'engendrer des pollutions des sols ont été répertoriés dans cette base.

Source : basias.brgm.fr



Ci-contre : Carte des sites BASIAS localisés dans la Commune - Source : basias.brgm.fr.

Tableau ci-dessous : Liste des sites BASIAS inventoriés dans la Commune - Source : basias.brgm.fr.

Identifiant	Raison sociale	Nom usuel	Dernière adresse	Activités
IDF7706547	ELF Aquitaine	Station-service	Lieu-dit Renards	Station-service
IDF7707315	Coopérative agricole d'approvisionnement du Gâtinais	Coopérative agricole	Lieu-dit Fief à la Vache	Stockage de produits chimiques

- **Les « ICPE »**

Aufferville n'accueille aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Le silo agricole de la Sté Terres Bocage Gâtinais ne constitue pas une ICPE.

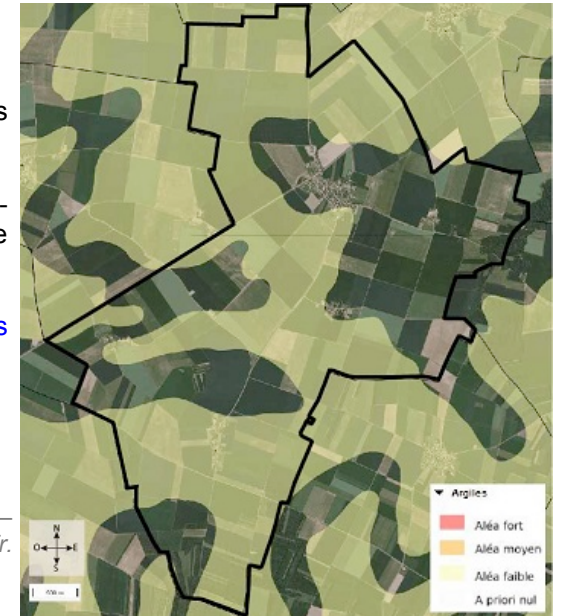
2.3.2. Argiles

La majorité du territoire communal présente un **aléa faible à nul** par rapport au risque de retrait-gonflement des argiles.

Les zones urbanisées sont majoritairement exposées à un aléa à priori nul pour le phénomène de retrait-gonflement des argiles. Certains secteurs, en particulier les hameaux de Busseau et de Jarville, sont tout de même inclus dans des bandes d'aléa faible.

Aufferville présente globalement un enjeu faible à nul par rapport aux risques liés au retrait et gonflement des argiles, notamment au niveau des secteurs urbanisés.

Source : www.georisques.gouv.fr.



2.3.3. Risque lié aux remontées de nappes

La majorité du territoire communal est concerné par une sensibilité faible à très faible pour le risque lié aux remontées de nappes. En revanche, des secteurs localisés au Nord-Ouest du bourg, ainsi que certains secteurs localisés à proximité du hameau de Busseau, sont concernés par la présence de nappes sub-affleurantes.

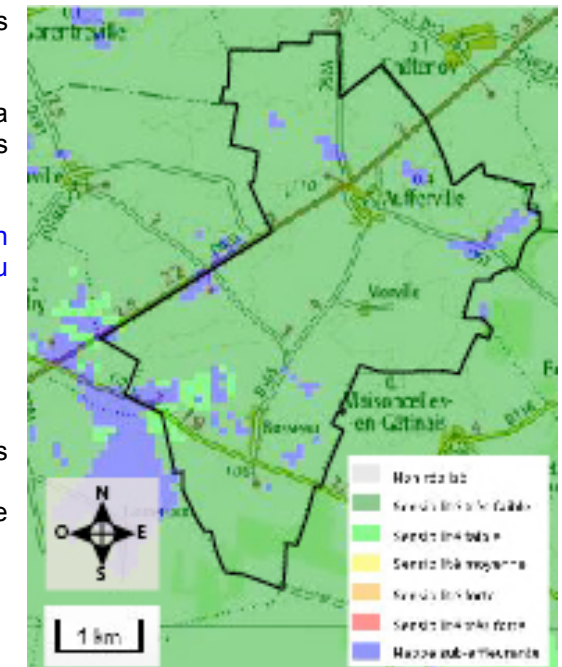
Dans ces secteurs, les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou des inondations.

En conclusion, l'ensemble des zones urbanisées de la commune est soumis à un risque très faible d'inondation lié aux remontées de nappes, à l'exception de la frange Nord-Ouest du bourg d'Aufferville et de la frange Ouest du hameau de Busseau.

Dans ces secteurs, certaines précautions peuvent être prises afin d'éviter les dégâts les plus importants :

- déconseiller la réalisation de sous-sol, ou réglementer leur conception ;
- ne pas prévoir d'aménagements de type collectifs (routes, voies ferrées, trams, édifices publics, etc.) dans ces secteurs ;
- mettre en place un système de prévision du phénomène, basé sur l'observation méthodique des niveaux de l'eau des nappes superficielles.

Source : www.inondationsnappes.fr.



2.4. Climatologie

Les données climatiques proviennent de la station de Melun - Villaroche et sont complétées par des points d'observation localisés. Elles donnent donc un aperçu approximatif de la situation climatique de la région d'Aufferville.

La Seine-et-Marne est influencée par le climat océanique du Bassin Parisien, caractérisé par des précipitations réparties toute l'année, avec cependant une pluviosité plus instable l'hiver. La région peut être néanmoins caractérisée par un **climat océanique "dégradé"** : l'influence continentale est ressentie en période hivernale.

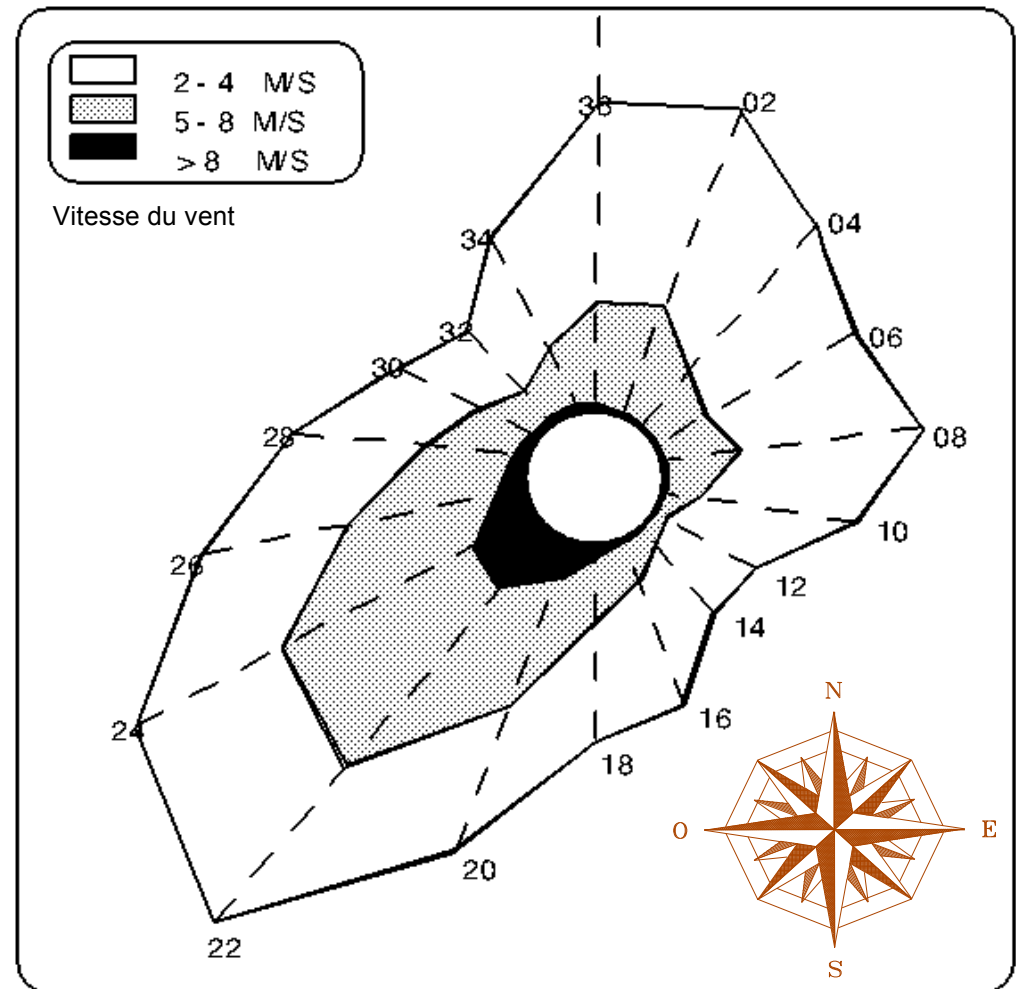
- **La température moyenne annuelle** est de 11,2 °C. Au cours de la période 1981 – 2010, la température maximale moyenne a été de 15,7 °C, et celle minimale moyenne de 6,8 °C. Quant aux phénomènes de température extrêmes, on observe un pic de température maximale le 1er juillet 2015 (39,4 °C), et un pic de température minimale le 17 janvier 1985 (-19,8 °C).

- **Les précipitations moyennes annuelles** sont de 677 mm. L'événement de forte pluie le plus important est observé le 24 août 1987 (presque 90 mm de pluie en 24 h). Les précipitations sont relativement bien réparties sur toute l'année avec des minima observés en février et mars, et des maxima en mai et octobre.

Régionalement, les vents dominants (en fréquence et en intensité) sont principalement de secteur ouest / sud - ouest et sud / sud - ouest, mais aussi de secteur nord à nord - est. A l'opposé, les vents de secteur sud-est et nord-ouest sont très faibles en intensité comme en fréquence.

Les étiages sont assez prononcés. Les crues sont caractérisées par une lente montée et une durée du maximum s'étalant sur un à plusieurs jours. Elles se produisent, pour les plus puissantes, de décembre à mars, lorsque le régime océanique d'hiver est bien établi. Si quelques crues apparaissent en été, dues à une situation orageuse, elles sont de plus courte durée et beaucoup moins importantes.

- Station Météorologique Nationale de Melun-Villaroche
- Commune : Montereau sur le Jard - Lieu-dit : Aéroport de Melun
- Période : janvier 1981 à décembre 2010. Altitude : 91.0 m - Latitude - 48°37'0 N - Longitude : 02°41'0 - Hauteur anémomètre : 10 mètres



Fréquence des vents inférieurs à 2 m/s : 12.4 %

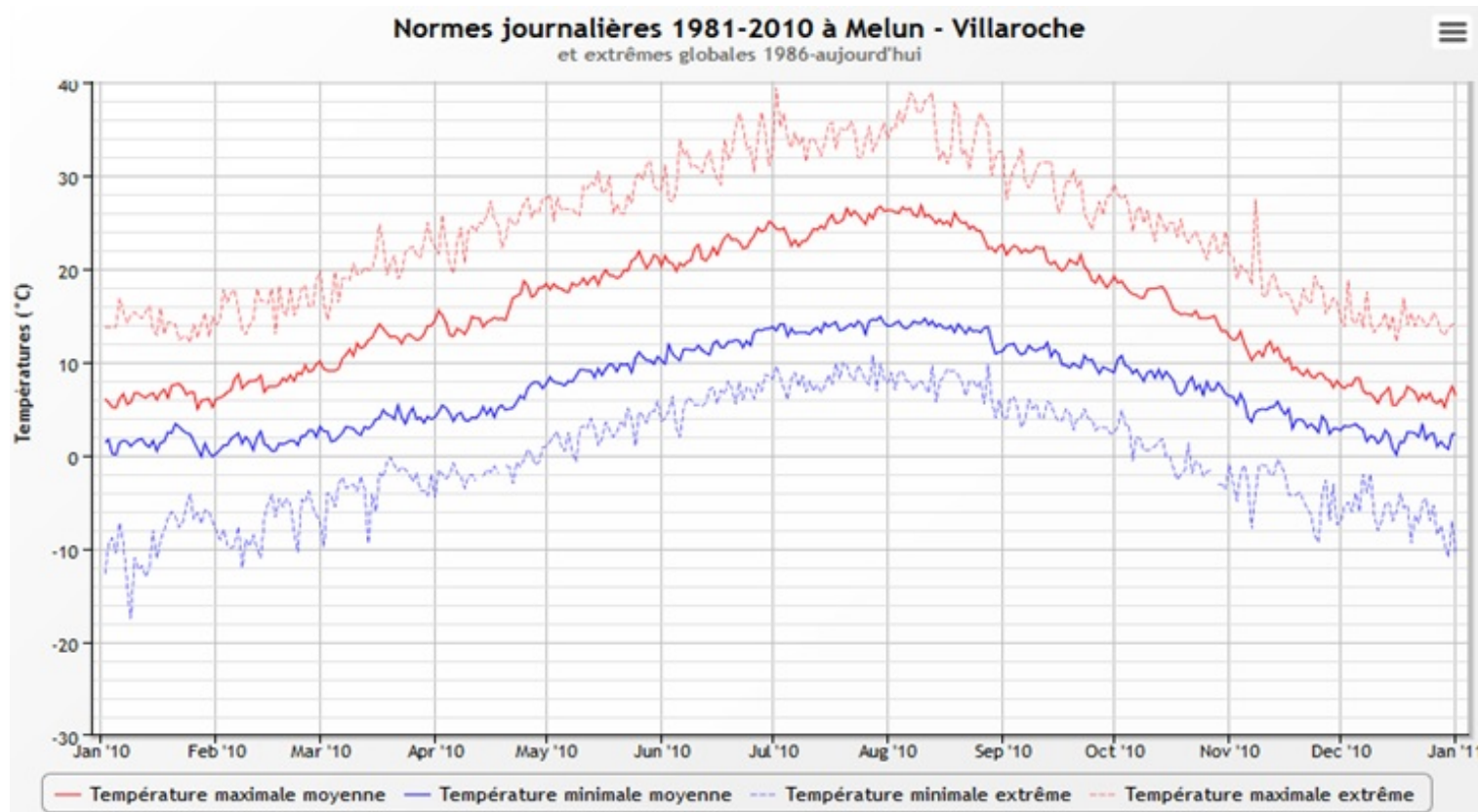
Nombre de cas observés : 87 600

Nombre de cas manquants : 2 928.

Le schéma représente les fréquences moyennes des directions du vent en % par groupes de vitesses.

Type de données : Valeurs trihoraires de 00 à 21 heures UTC.

- Données climatologiques au niveau du Département de Seine-et-Marne

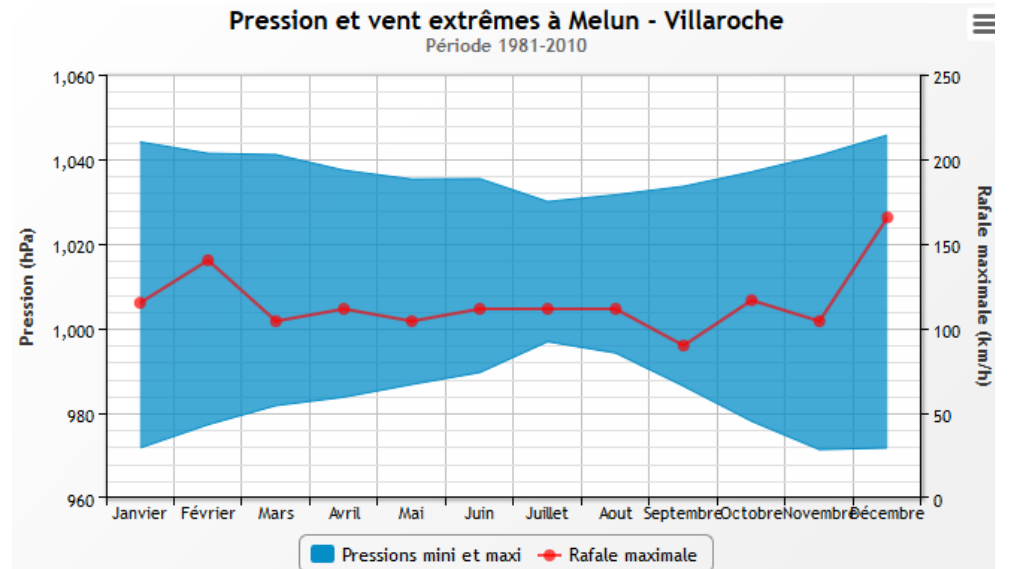
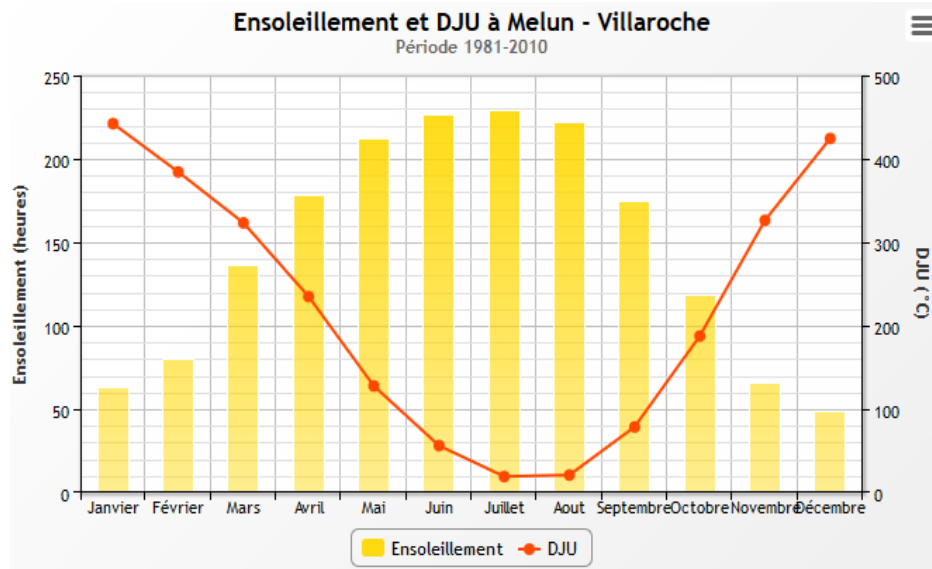
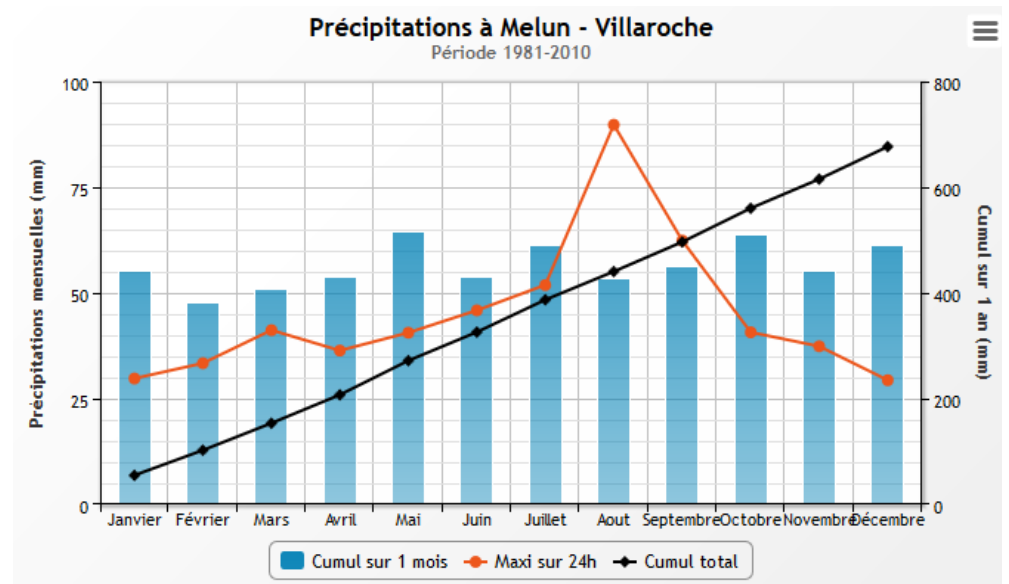
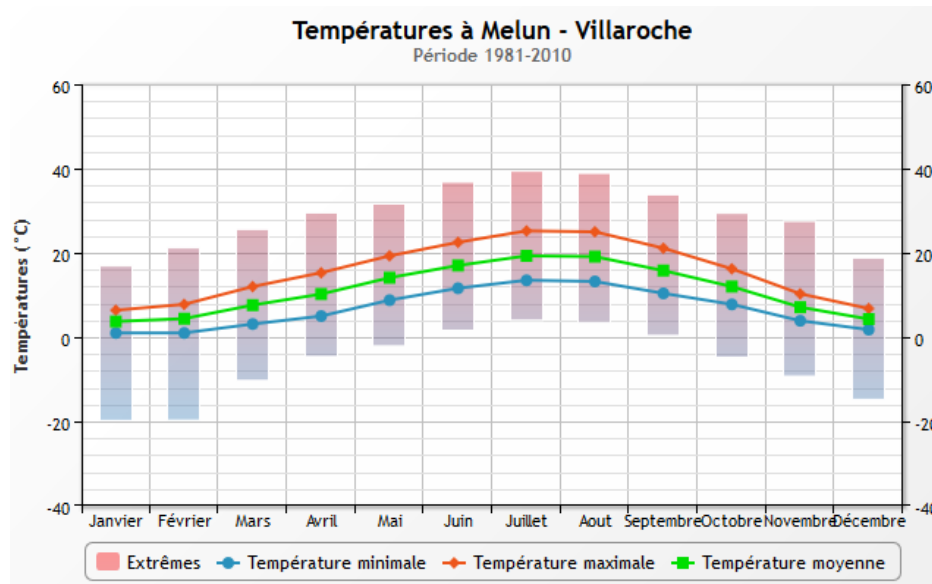


Graphique : normes journalières de température (période 1981 - 2010) mesurées dans la station de Melun-Villaroche – Source : infoclimat.fr.

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	dec.	Toute la période
Tempé. maxi extrême	16,9 <small>05-1999</small>	21,2 <small>28-1980</small>	25,6 <small>25-1955</small>	29,5 <small>30-1994</small>	31,6 <small>28-2017</small>	36,8 <small>27-2011</small>	39,4 <small>01-2015</small>	38,9 <small>12-2003</small>	33,8 <small>11-1947</small>	29,4 <small>01-1985</small>	27,5 <small>07-2009</small>	18,8 <small>02-1982</small>	39,4 <small>le 01 juil. 2015</small>
Tempé. maxi moyennes	6,4	7,8	12,0	15,3	19,3	22,5	25,2	25,0	21,1	16,2	10,3	6,8	15,7
Tempé. moy moyennes	3,7	4,4	7,6	10,2	14,1	17,0	19,3	19,1	15,8	12,0	7,1	4,3	11,2
Tempé. mini moyennes	1,0	1,0	3,1	5,0	8,8	11,6	13,5	13,2	10,4	7,8	3,9	1,8	6,8
Tempé. mini extrême	-19,8 <small>17-1985</small>	-19,7 <small>14-1956</small>	-10,3 <small>12-1958</small>	-4,6 <small>12-1986</small>	-2,1 <small>07-1957</small>	1,6 <small>04-1975</small>	4,0 <small>08-1954</small>	3,5 <small>31-1986</small>	0,4 <small>24-1947</small>	-4,8 <small>29-1985</small>	-9,3 <small>24-1988</small>	-14,8 <small>29-1964</small>	-19,8 <small>le 17 janv. 1985</small>

Tableau : normales et records pour la période 1981-2010 mesurées dans la station de Melun-Villaroche – Source : infoclimat.fr.

• *Données climatologiques au niveau du Département de Seine-et-Marne*

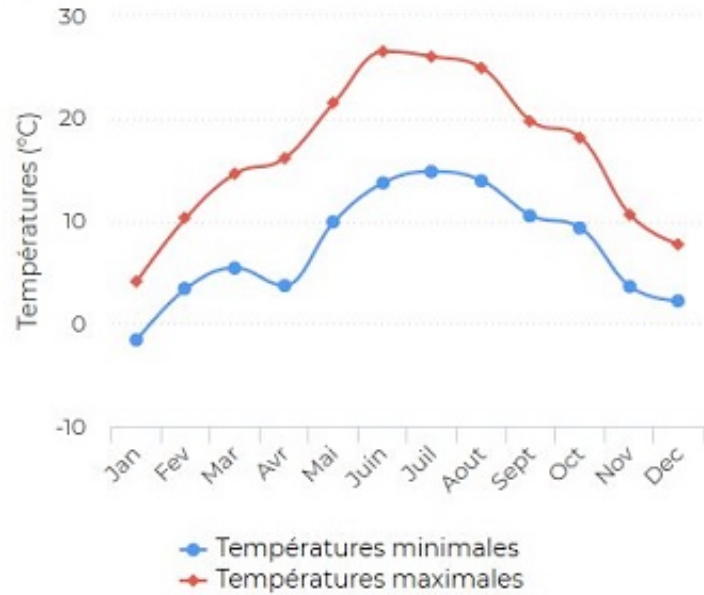


Graphiques : données climatologiques (période 1981 - 2010) mesurées dans la station de Melun-Villaroche – Source : infoclimat.fr.

• *Données climatologiques au niveau de la Commune*

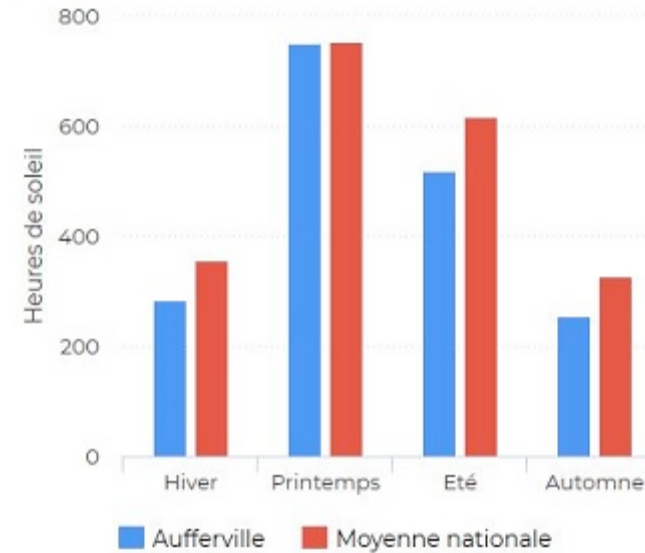
Températures à Aufferville en 2017

(Source : Linternaute.com d'après Météo France)



Soleil par saison à Aufferville en 2017

(Source : Linternaute.com d'après Météo France)



- En 2017, les températures moyennes à Aufferville ont globalement été identiques aux moyennes nationales.

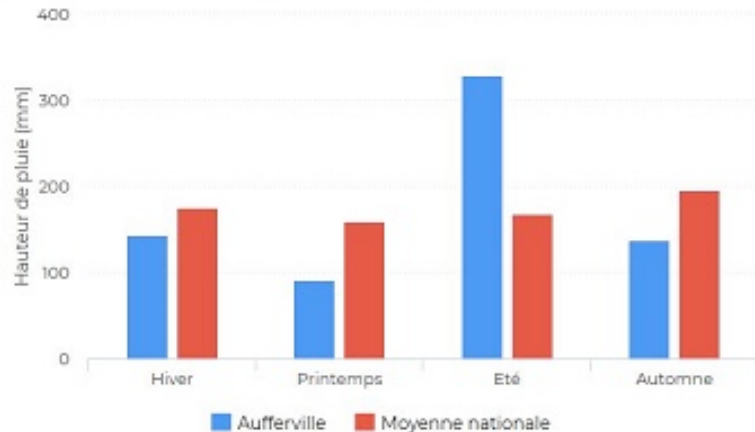
En 2017, par rapport à la moyenne nationale, la pluviométrie a été plus faible en hiver, au printemps et en automne. Elle a en revanche été beaucoup plus élevée en été.

En été, automne et hiver 2017 la commune d'Aufferville a bénéficié d'un ensoleillement légèrement inférieur à la moyenne nationale. En revanche, au printemps 2017, ce dernier était équivalent à la moyenne nationale.

Source : www.linternaute.com d'après Météo France.

Pluie par saison à Aufferville en 2017

(Source : Linternaute.com d'après Météo France)



2.5. Qualité de l'air

Les tableaux et graphiques présentés ci-après ont été réalisés par Airparif avec l'aide de l'État et sur demande de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France, afin de répondre aux exigences du Plan de protection de l'atmosphère de la région (PPA-mesure réglementaire n°8).

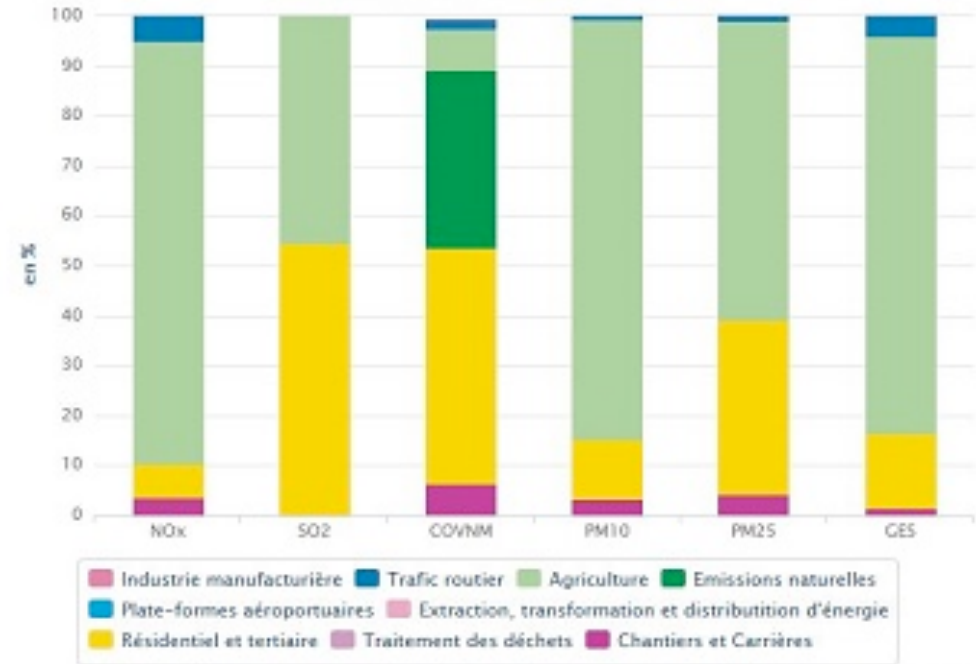
Les données à l'échelle communale présentent les concentrations annuelles en dioxyde d'azote (NO₂) et en particules (PM₁₀). La superficie et le nombre d'habitants concernés par un dépassement de la valeur limite annuelle en PM₁₀ (40 µg/m³) sont très faibles pour l'année 2016. Compte-tenu des incertitudes de la méthode d'estimation employée, ces chiffres ne sont pas toujours significatifs. Ces données sont extraites de la modélisation régionale effectuée chaque année par Airparif. Elles ne peuvent en aucun cas se substituer à une modélisation spécifique et locale de la qualité de l'air, qui prendrait en compte de façon plus détaillée le bâti, le trafic routier et d'autres sources plus locales de pollution.

Les mesures en temps réel du réseau de stations de mesure d'Airparif sont utilisées pour vérifier les résultats de ces cartes modélisées et les ajuster. Plus de huit fois sur dix, les différences n'excèdent pas 25% entre les résultats de la modélisation et ceux des stations, avec un écart moyen entre les deux de l'ordre de 5%.

Par ailleurs, les données montrent que dans la Commune d'Aufferville, les principales sources de pollution proviennent de l'agriculture, du résidentiel et tertiaire, et des émissions naturelles.

Polluants :	NOx	SO ₂	COVNM	PM ₁₀	PM ₂₅	GES
Emissions totales :	8 t	0 t	6 t	9 t	3 t	3 kt

Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de : Aufferville (estimations faites en 2014 pour l'année 2012)



Graphique : Bilan des émissions annuelles d'Aufferville (estimations faites en 2014 pour l'année 2012) – Source : AirPARIF.

Tableaux : Indicateurs de dépassement des valeurs limites en 2016 pour le NO₂ à gauche et le PM₁₀ à droite – Source : AirPARIF.

	40 µg/m ³ en moyenne annuelle		
	Commune Aufferville	Département Seine-et-Marne	Île-de-France
Nombre d'habitants affectés	0	<1%	1400000
Superficie cumulée (km ²)	0	<1%	85
Longueur de voirie concernée (km)	0	42	998

	35 jours supérieurs à 50 µg/m ³		40 µg/m ³ en moyenne annuelle
	Commune Aufferville	Département Seine-et-Marne	Île-de-France
Nombre d'habitants affectés	0	non significatif*	260000
Superficie cumulée (km ²)	0	non significatif*	30
Longueur de voirie concernée (km)	0	1	158

• **L'indice Citeair est un indice de la qualité de l'air** qui a été développé sur l'initiative de réseaux de surveillance de la qualité de l'air, dans le cadre du projet européen du même nom (Citeair – Common information to European air, co-financé par les programmes INTERREG IIIc et IVc).

Il a été lancé en 2006 pour apporter une information au public :

- simple et prenant en compte la pollution à proximité du trafic ;
 - comparable à travers l'Europe ;
 - adaptée aux méthodes de mesure de chaque réseau de surveillance.
- Cet indice est déjà utilisé par une centaine de villes européennes où il est calculé toutes les heures, à partir de leurs stations de mesure.

Méthode de calcul :

Pollution	Indice
Très Faible	0 / 25
Faible	25 / 50
Moyenne	50 / 75
Élevée	75 / 100
Très Élevée	> 100

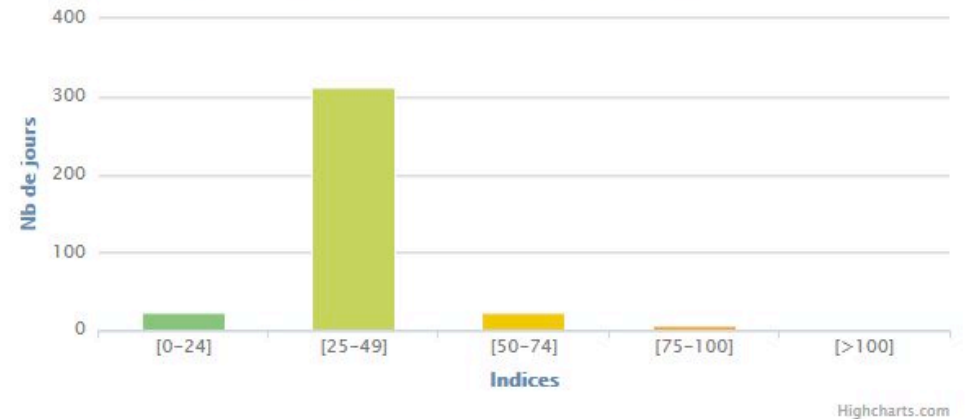
En 2017, dans la Commune, la pollution a été qualifiée de faible à très faible pendant 335 jours dans l'année. En revanche, elle a été considérée comme moyenne à élevée pendant 30 jours.

En conclusion, Aufferville est peu affectée par la pollution de l'air.

Source : AirPARIF.



Historique de l'indice citeair pour l'année 2017



Indice Citeair	Nombre de jours	% du nombre de jours
[0-24]	22	6.03
[25-49]	313	85.75
[50-74]	24	6.58
[75-100]	6	1.64
[>100]	0	0

*

* *

2.5.1. La qualité de l'air : le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Ile-de-France

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.

Le PPA propose un volet de mesures réglementaires mises en œuvre par arrêtés préfectoraux, ainsi qu'un volet de mesures volontaires définies, concertées et portées, dans les domaines qui les concernent, par les collectivités territoriales et les acteurs locaux (professionnels et particuliers) concernés.

- **Mesures prises dans les PPA**

Les mesures concernent tous les secteurs émetteurs de polluants atmosphériques : les transports, l'industrie, l'agriculture et le résidentiel-tertiaire. Les mesures sont concertées avec un grand nombre d'acteurs et une partie des mesures est portée par les collectivités territoriales, notamment un certain nombre de mesures liées au transport.

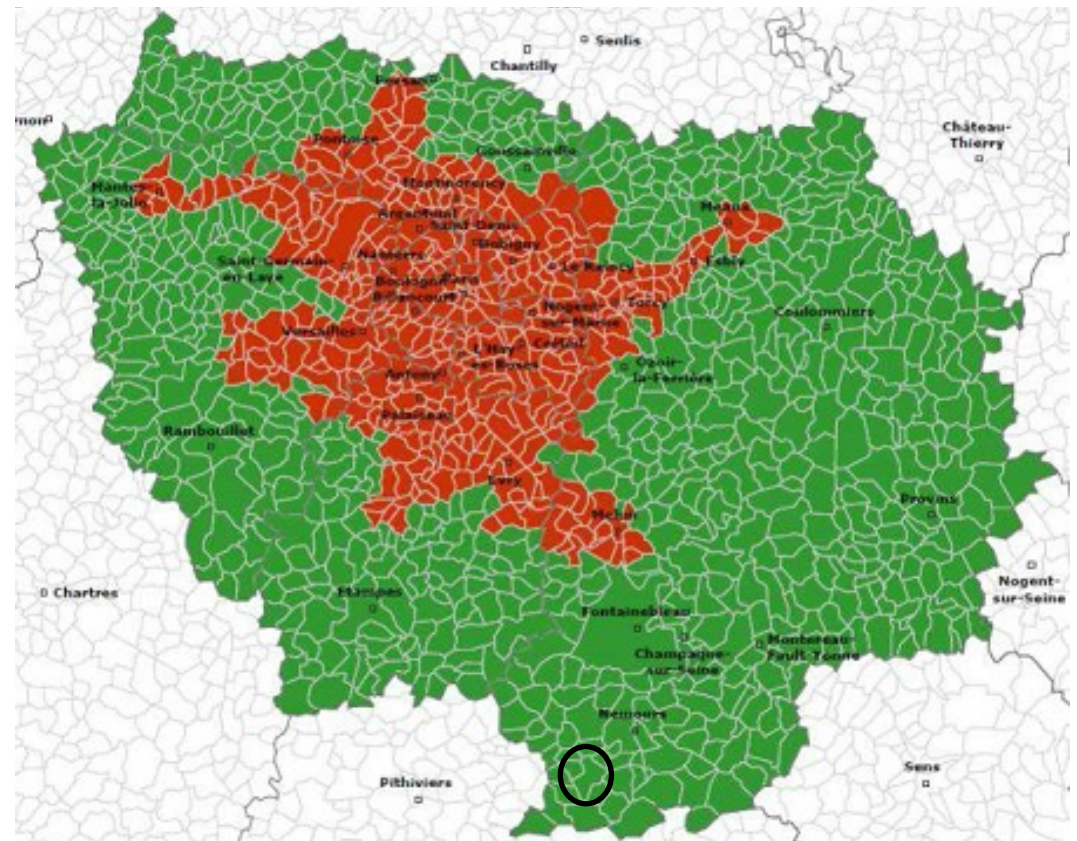
Le préfet de chaque département concerné et, pour l'agglomération de Paris, le préfet de police, met en œuvre par arrêté pris après avis du ou des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques les mesures applicables à l'intérieur de ce périmètre.

Le **PPA de l'Ile-de-France**, approuvé le 9 février 2015, identifie une « zone sensible », au sein de laquelle certaines actions peuvent être renforcées en raison des dépassements des valeurs réglementaires (principalement NO₂ et PM₁₀). Elle recoupe la Zone Administrative de Surveillance 20 ZAG (ZAS-ZAG) 21, qui correspond en très grande partie à l'agglomération parisienne. Elle englobe la totalité des habitants potentiellement impactés par un dépassement des valeurs limites de NO₂. Elle couvre également 99,9% de la population potentiellement impactée par un risque de dépassement des valeurs limites de PM₁₀.

La commune ne figure pas dans le périmètre de la zone sensible.

Source : www.developpement-durable.gouv.fr

Carte : « Zone sensible » de la région Ile-de-France – Source : PPA - IdF.



- [Les mesures du PPA de l'Île-de-France](#)

1. Les mesures réglementaires

Ces mesures constituent le cœur du PPA, elles ont vocation à être déclinées et précisées par des arrêtés inter préfectoraux une fois le PPA approuvé. Elles relèvent de la compétence des préfets, à l'exclusion de la mesure 10 relative aux moteurs auxiliaires de puissances des avions. Les principales sources d'émissions de particules et de NOx identifiées sont le trafic routier, l'industrie ainsi que le secteur résidentiel/tertiaire.

- REG1 : Obliger les principaux pôles générateurs de trafic à réaliser un plan de déplacements d'établissement (PDE).
- REG2 : Imposer des valeurs limites d'émissions pour toutes les installations fixes de chaufferies collectives.
- REG3 : Limiter les émissions de particules dues aux équipements individuels de combustion du bois.
- REG4 : Gestion des dérogations relatives à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts.
- REG5 : Réduire les émissions de particules dues aux groupes électrogènes.
- REG6 : Améliorer la connaissance et la mesure des émissions industrielles.
- REG7 : Interdire les épandages par la pulvérisation quand l'intensité du vent est strictement supérieure à 3 Beaufort.
- REG8 : Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme.
- REG9 : Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les études d'impacts.
- REG10 : Mettre en œuvre la réglementation limitant l'utilisation des moteurs auxiliaires de puissance (APU) lors du stationnement des aéronefs sur les aéroports de Paris - Charles de Gaulle, Paris - Orly et Paris - Le Bourget.
- REG11 : Diminuer les émissions en cas de pointe de pollution.

2. Les actions incitatives

Les actions qui suivent ne relèvent pas de la compétence réglementaire des préfets. En effet, le décret du 21 octobre 2010 précise que « Les plans de protection de l'atmosphère [...] fixent les objectifs à atteindre et énumèrent les mesures préventives et correctives, d'application temporaire ou permanente, pouvant être prises en vue de réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, d'utiliser l'énergie de manière rationnelle et d'atteindre les objectifs fixés dans le respect des normes de la qualité de l'air. [Ils] recensent et définissent les actions prévues localement pour se conformer aux normes de la qualité de l'air dans le périmètre du plan ou pour maintenir ou améliorer la qualité de l'air existante ».

Le PPA doit donc traiter des mesures non réglementaires qui concourent à l'amélioration de la qualité de l'air.

2.1 Les objectifs relatifs au transport routier

Si la qualité de l'air est une problématique qui concerne l'ensemble de l'Île-de-France et plus particulièrement de l'agglomération parisienne, il n'en demeure pas moins les principaux dépassements en concentration de polluants réglementés (NO2 et particules) sont observés autour des principaux axes routiers. C'est pourquoi des actions volontaristes et efficaces doivent être conduites vis-à-vis du transport routier.

Deux objectifs ont ainsi été définis afin d'élaborer collectivement et d'entériner une véritable stratégie régionale pour les années à venir visant à réduire efficacement les concentrations de polluants atmosphériques observées en proximité au trafic routier.

- OBJ1 : Promouvoir une politique de transports respectueuse de la qualité de l'air et atteindre les objectifs fixés par le PDUIF.
- S/OBJ 1.1 : Promouvoir une gestion optimisée des flux de circulation routière et le partage multimodal de la voirie.

- S/OBJ 1.2 : Promouvoir le développement des véhicules « propres ».
- OBJ 2 : Mettre en œuvre des mesures supplémentaires permettant d'accroître de 10% la réduction des émissions liées au trafic routier dans le cœur dense de l'agglomération.

2.2 Les mesures d'accompagnement

Ces mesures n'ont pas de portée réglementaire. Elles visent à sensibiliser les différents publics à l'amélioration de la qualité de l'air et/ou à mettre en œuvre des mesures concourant à la réduction des émissions de polluants atmosphériques. Il n'est, le plus souvent, pas possible de quantifier l'impact de ces mesures sur les réductions des émissions et a fortiori sur les concentrations de polluants atmosphériques.

- ACC1 : Sensibiliser les automobilistes franciliens à l'éco-conduite.
- ACC2 : Sensibiliser les gestionnaires de flottes captives aux émissions polluantes de leurs véhicules.
- ACC3 : Former et informer les agriculteurs et les gestionnaires d'espaces verts et d'infrastructures de transport sur la pollution atmosphérique, notamment par une incitation à l'acquisition de matériels ou installations limitant les émissions de polluants atmosphériques.
- ACC4 : Réduire les émissions des plates-formes aéroportuaires.
- ACC5 : Sensibiliser les Franciliens à la qualité de l'air.
- ACC6 : Harmonisation des éléments de communication sur le bois-énergie.
- ACC7 : Réduire les émissions de particules dues aux chantiers.

2.3 Les études

Au cours des réflexions sur les propositions de mesures pour le PPA d'Ile-de-France, un certain nombre de besoins d'études sont apparus. Leur objectif est de déboucher sur des mesures permettant d'améliorer la qualité de l'air en Ile-de-France.

- ETU1 : Etudier la faisabilité d'un contournement pérenne du cœur dense de l'agglomération parisienne pour les poids lourds en transit.
- ETU2 : Etudes sur le partage multimodal de la voirie en Ile-de-France.
- ETU3 : Etudier l'opportunité de moduler la redevance d'atterrissage sur les aéroports franciliens en fonction des émissions polluantes des avions.
- ETU4 : Etudier les évolutions du contrôle technique pollution pour les véhicules légers et les poids lourds.

Source : PPA Ile de France, Révision approuvée 2013, www.developpement-durable.gouv.fr.

*

*

*

2.6. Hydrographie

2.6.1. Les cours d'eau de la commune

Aucun cours d'eau n'est présent sur le territoire communal.

Source : www.sigessn.brgm.fr.

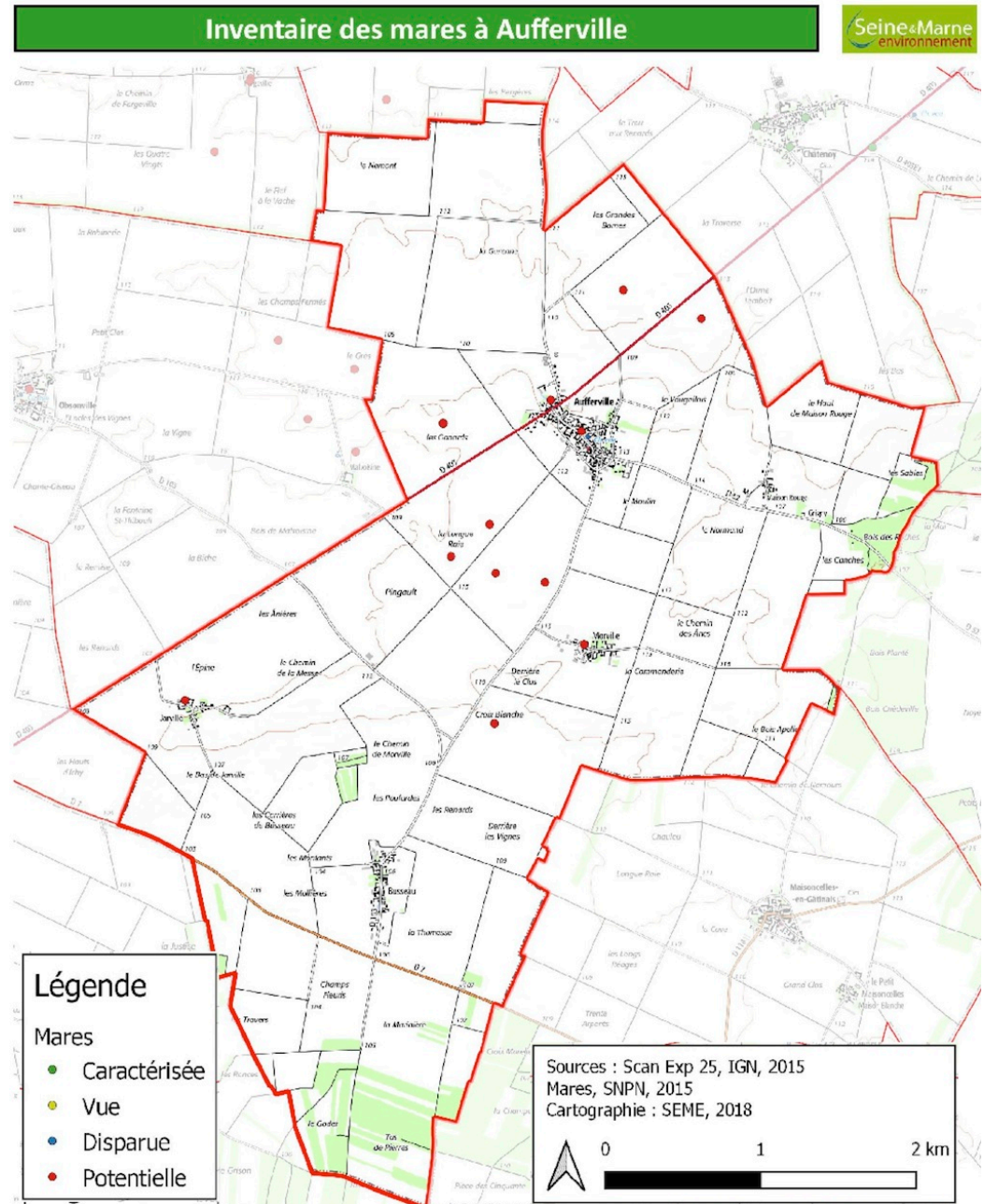
2.6.2. Les mares et plans d'eau

Sur le territoire communal, l'eau est principalement présente sous la forme de mares.

Dans le PAC des Zones Humides de l'association Seine-et-Marne Environnement, 12 mares à enjeux ont ainsi été répertoriées.

*
* *

Carte : Mares à enjeux dans la Commune d'Aufferville – Source : PAC Zones Humides d'Aufferville, SEME, Avril 2018.



2.6.3. Les unités hydrographiques

L'unité hydrographique Seine et Normandie comprend la Seine et tous ses affluents, répartis en plusieurs sous-unités.
La Commune est localisée sur l'unité hydrographique du Loing, appartenant au secteur Seine-amont.

- L'unité hydrographique du Loing

L'unité hydrographique (UH) du Loing s'étend sur 4 000 km² rural. Elle s'étend sur 287 communes et comprend 17 masses d'eau principales (dont le Loing) et une quarantaine de petites rivières, pour un total de près de 2 800 km de linéaire de cours d'eau.

Source : PATP Seine-Amont, 2013-2018.

Ce bassin comprend de nombreux affluents en amont (Ouanne) et en rive gauche du Loing, ainsi que deux plans d'eau importants (lac du Bourdon, étangs de Galetas) et le canal du Loing.

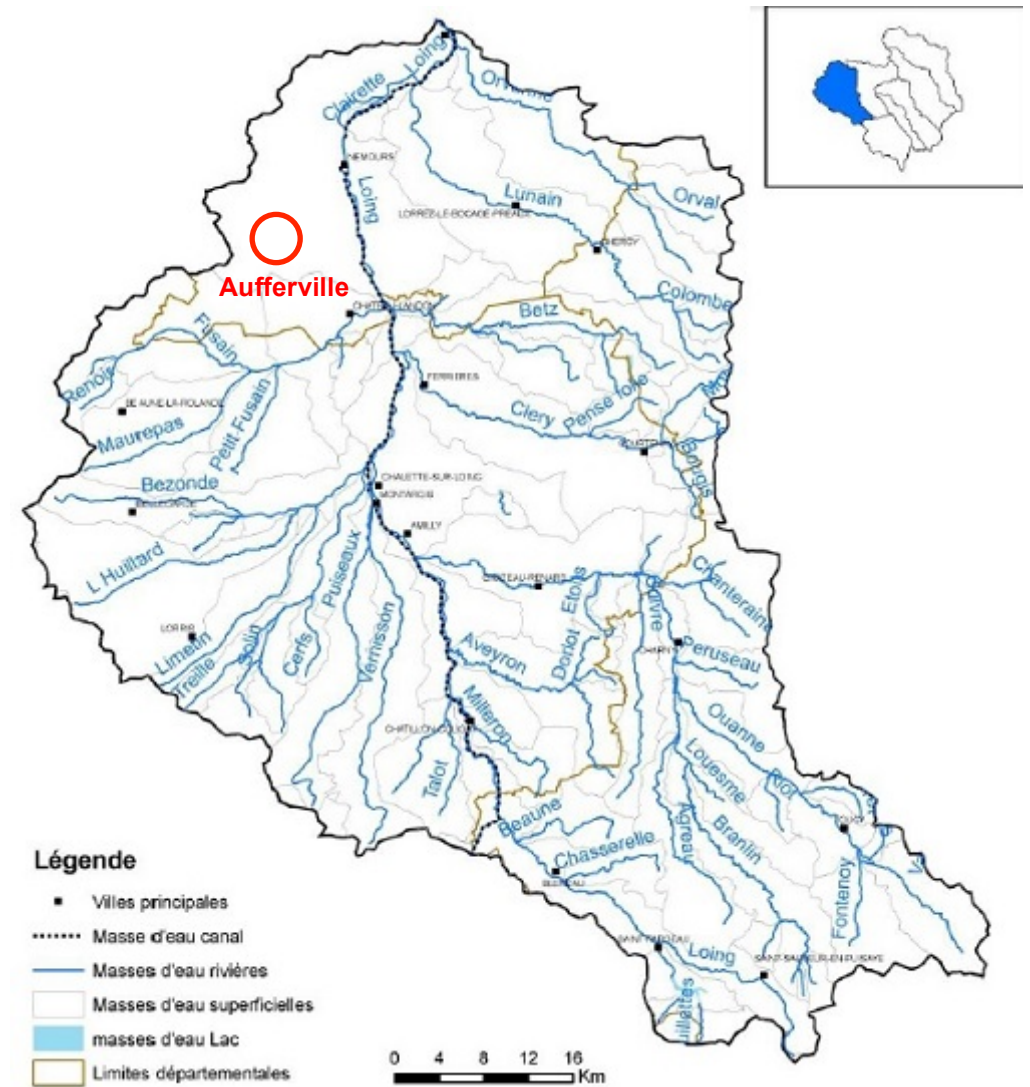
Les enjeux de pollution sont généralisés sur une grande partie du bassin, hormis l'amont, avec des impacts plus importants sur les affluents (faible débits), en lien avec l'agriculture en grandes cultures intensives nettement irriguées en aval (Beauce) ainsi que des rejets domestiques et industriels (Montargis) importants.

Les enjeux de fonctionnalité des cours d'eau se situent en aval, sur les affluents en rive gauche pour l'hydromorphologie (Fusain, Bezonde, Puiseaux, ...), et sur le cours principal du Loing et quelques affluents en rive droite pour la continuité (Ouanne, Branlin, Cléry). Le régime hydrologique du Loing est impacté par le lac du Bourdon et le canal du Loing.

Le nombre de masses d'eau rivières en bon état écologique a triplé depuis le début du SDAGE 2010-2015, mais reste limité à 23%. L'objectif est ainsi de reconquérir 15 masses d'eau pour atteindre 49% en 2021 (affluents amont et en rive droite en aval, quelques affluents en rive gauche). Les efforts devront être réalisés pour les trois-quarts des cours d'eau afin de réduire la pollution et pour plus de la moitié, afin de restaurer leur fonctionnalité.

Source : www.eau-seine-normandie.fr.

Carte : Territoire de l'unité hydrographique du bassin du Loing – Source PTAP Seine-amont.



• **Le Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) 2013-2018**

Des écarts aux objectifs de qualité des cours d'eau du PATP sont généralisés dans le bassin, de 1 à 3 classes (état moyen à mauvais). L'écart au bon état est plus limité sur les affluents en rive droite ; certaines cours d'eau y sont d'ailleurs au bon état (Cléry, Lunain).

Le lac du Bourdon est en état écologique moyen, pour chacune des 3 composantes de l'état. Les déclassements physico-chimiques ont lieu dès les masses d'eau de tête de bassin. Par dilution et capacité d'autoépuration relativement préservée (caractéristiques physiques), l'axe du Loing à l'aval ressort plutôt en bon état (fragile).

Le phosphore total et l'indice diatomées sont les paramètres déclassant caractéristiques du bassin, souvent de manière conjointe. Chacun intervient dans 10 déclassements, contre 5 pour la totalité des autres déclassant (oxygène dissous...).

Le bassin du Loing est le plus impactée du bassin Seine-Amont, et ceci par tous les types d'activités présentes et passées. L'atteinte du bon état sur quelques affluents du Loing en rive droite montre que les objectifs sont réalisables à terme. Un effort hydrologique et morphologique reste utile pour limiter les assèchements et les habitats écologiques banalisés.

Quelques objectifs du PTAP de cette unité hydrologique susceptibles d'intéresser le territoire communal d'Aufferville sont :

Objectifs	Thématique	Enjeux
Réduction des pollutions ponctuelles	Rejets domestiques	Sur l'ensemble du bassin, l'assainissement collectif est très développé, avec pas moins de 146 stations d'épuration. La plus grande proportion de ces rejets de station s'effectue en eau superficielle. Le nombre de stations vétustes a diminué. Toutefois, un nombre conséquent de stations rencontre des problèmes de fonctionnement, avec des rejets cumulés sur des cours d'eau à débit relativement limité, qui impactent donc leur qualité, et ceci sur l'ensemble du bassin. 20 % d'entre elles devront ainsi être réhabilitées. A cela s'ajoute, pour un nombre restreint de collectivités impactantes, la gestion du temps de pluie qui n'est pas suffisamment pris en compte, notamment à travers les documents d'urbanisme, en dehors des aspects inondations. En matière d'assainissement non collectif, quelques petits cours d'eau à faible débit présentent un impact moyen. Aufferville n'est aujourd'hui desservie que par des systèmes d'assainissement non collectifs.
	Rejets des activités économiques non agricoles	Ce bassin regroupe le plus grand nombre d'industriels du bassin Seine-Amont, du fait de sa proximité avec la région parisienne. Les sites se concentrent sur le cours principal du Loing autour de l'agglomération montargoise et en Seine-et-Marne. Ce bassin présente, contrairement aux autres, une grande proportion d'industries chimiques ou para-chimiques et de rejets de substances dangereuses. La Commune d'Aufferville ne dispose d'activités économiques engendrant des rejets de polluants dans le milieu aquatique.
Réduction des pollutions diffuses	L'amont du bassin (bassins du Loing et de l'Ouanne dans le département de l'Yonne) est caractérisé par l'élevage. La pression agricole s'intensifie vers l'aval (nitrates, produits phytosanitaires) avec la partie intermédiaire du bassin en polyculture et la partie aval en grandes cultures intensives nettement irriguée (Beauce). Ces pressions impactent la qualité des petits cours d'eau à faible débit, une quinzaine de cours d'eau présentant des concentrations dépassant ou approchant 50 mg/l de nitrates (Maurepas, Fusain, Solin...). Les rejets en cours d'eau issus des nombreux drains agricoles (Solin, Bezonde...) situés dans le bassin accentuent la dégradation de la qualité des milieux.	
Satisfaire les besoins en eau potable	Le bassin comprend 106 captages d'eau potable, dont près des deux tiers captent une eau qui dépasse 75 % de la norme d'eau potable, en raison de la forte contamination liée aux nitrates et aux pesticides. En matière d'agriculture, la protection préventive de la qualité des captages est relativement peu engagée. Des démarches préventives sont proposées sur 5 bassins d'alimentation de captage avec deux plans d'action nouvellement mis en place et trois autres qui se terminent. A ce jour, deux études de bassin d'alimentation de captage sont en cours. La dégradation progressive des ressources souterraines en eau potable entraîne la création de forages plus profonds. Ceux-ci rencontrent des problèmes de fer, manganèse, sélénium et arsenic. Cette dégradation va dans les années à venir poser le problème du regroupement des structures pour la distribution d'eau potable. Le secteur est en effet caractérisé par la présence de nombreux syndicats de production et de distribution d'eau et par la présence de trois grosses entités de production d'eau potable. Aucun captage n'est présent sur le territoire communal. En revanche l'activité agricole y est très présente.	

Favoriser la gouvernance	Un SAGE sur la nappe de Beauce et ses milieux aquatiques associés, qui comprend la rive gauche du Loing, a été approuvé en juin 2013. L'effort de rationalisation des structures doit être prolongé pour mutualiser les moyens tant humains que financiers sur l'ensemble des thématiques (compétence eau dévolue à l'intercommunalité afin de consolider et accélérer les structurations en cours, compétence assainissement et eau potable exercée par une seule structure, compétence milieux à organiser avec comme unité de raisonnement le bassin hydrographique dans son entier ou par tronçon).
---------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Source : PTAP 2013-2018 de l'UH du Loing, www.eau-seine-normandie.fr.

2.6.4. Le SDAGE Seine-Normandie

Les nouveaux **SDAGE** et plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) sont entrés en vigueur pour la période 2016-2021. Le préfet coordonnateur de bassin a approuvé le SDAGE et le PGRI respectivement par arrêtés du 1^{er} décembre et du 7 décembre 2015. Les dix principaux objectifs du SDAGE sont :

1. Diminuer les pollutions ponctuelles par les polluants classiques,
2. Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
3. Réduire les pollutions des milieux par les substances dangereuses,
4. Protéger et restaurer la mer et le littoral,
5. Protéger les captages pour l'alimentation AEP actuelle et future,
6. Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
7. Gérer la rareté de la ressource en eau,
8. Limiter et prévenir les risques inondation,
9. Accueillir et partager les connaissances,
10. Développer la gouvernance et l'analyse économique.

NOTA BENE :

Le tribunal administratif de Paris a annulé, avec effet immédiat, le schéma directeur de gestion d'aménagement des eaux (SDAGE) Seine Normandie (plus exactement l'arrêté du préfet de région approuvant le SDAGE adopté par le Comité de bassin). Ceci pour vice de forme, en raison de la double compétence du préfet en tant qu'autorité environnementale et autorité décisionnaire. Le tribunal a ainsi fait droit aux recours présentés pour 15 chambres d'agriculture et 15 fédérations de syndicats d'exploitants agricoles (TA PARIS, 26 décembre 2018, n°1608863 et autres).

2.6.5. Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie

Le **plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)** est un document stratégique pour la gestion des inondations sur le bassin Seine-Normandie, initié par une Directive européenne, dite « Directive Inondation » dont les objectifs ont été repris dans la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II).

Cette politique repose sur plusieurs niveaux : au niveau national : la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation approuvée en octobre 2014 et au niveau du bassin Seine-Normandie :

1. l'évaluation préliminaire du risque d'inondation (EPRI) : diagnostic relatif aux enjeux des risques passés, actuels et futurs, élaborée en 2011.
2. l'identification de territoires à risques importants d'inondation (TRI) - réalisée en 2012
3. la cartographie des surfaces inondables et des risques à l'échelle de ces TRI – réalisée de 2013 à 2014.
4. le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) – adoption en décembre 2015.

Source : www.eau-seine-normandie.fr

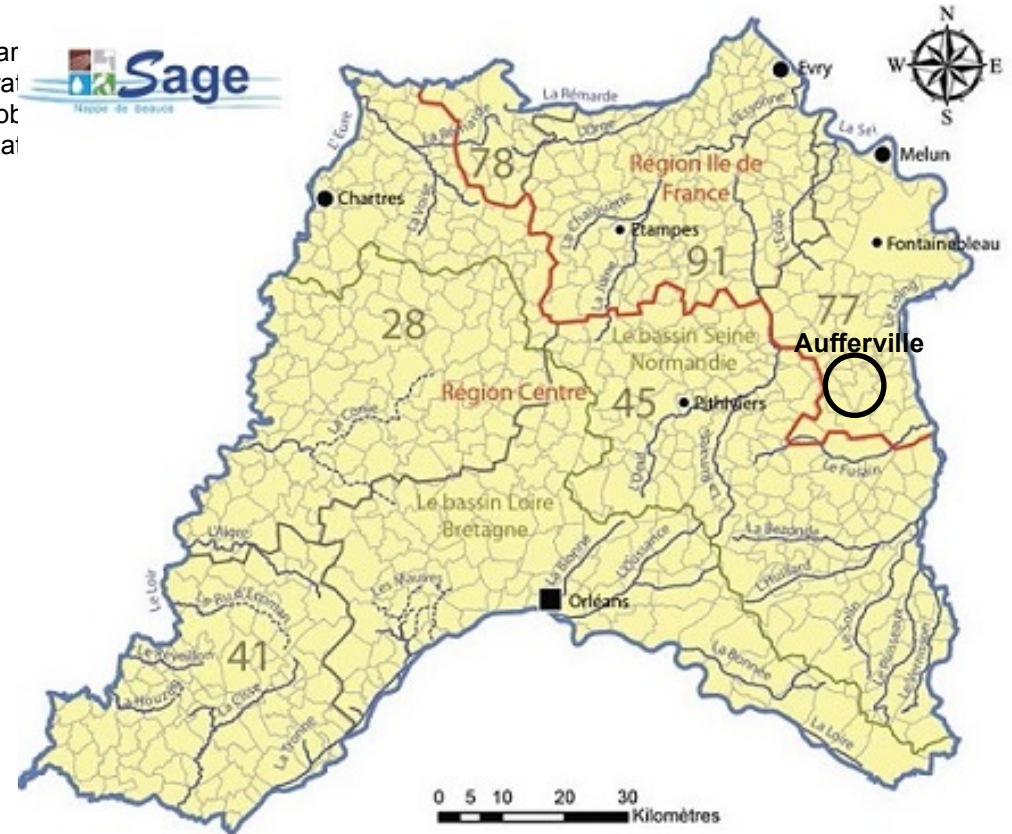
2.6.6. Le SAGE de la Nappe de Beauce

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) de la Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 11 juin 2013. Quatre enjeux majeurs ont été identifiés à partir des conclusions de l'état des lieux du territoire et des attentes exprimées par les acteurs :

- 1. Gérer quantitativement la ressource** : la nappe de Beauce est un immense réservoir d'eau souterraine qui garantit les besoins en eau pour la production d'eau potable, l'irrigation, l'industrie et l'alimentation des cours d'eau. Il est ainsi important de maintenir l'économie du territoire en garantissant les besoins en eau des différents usages, mais aussi de maintenir le bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides associées en garantissant un niveau d'eau satisfaisant dans les rivières.
- 2. Assurer durablement la qualité de la ressource** : hormis dans sa par naturelle en raison de l'absence de couches imperméables empêchant la migration, la nappe est fortement polluée et sa contamination tend à s'aggraver au fil du temps. L'objectif est la préservation de cette ressource contre toute pollution, afin de protéger l'alimentation.
- 3. Préserver les milieux naturels** : d'importants travaux hydrauliques (XX^{ème} siècle) ont entraîné de profondes modifications de la morphologie des cours d'eau et des impacts importants sur les milieux naturels (rectification des cours d'eau, approfondissement des lits mineurs et leur déconnexion avec les zones humides associées). Cependant, le territoire comporte encore des zones à fort potentiel écologique, principalement le long des vallées des cours d'eau ou dans les forêts. Cet objectif doit permettre de restaurer et de protéger ces milieux naturels et de rendre aux cours d'eau et aux zones humides leur rôle hydraulique et épuratoire.
- 4. Prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement** : plusieurs secteurs sont vulnérables au risque d'inondation (dégradation des milieux naturels, urbanisation croissante, ruissellement urbain ou rural). Diminuer la vulnérabilité au risque, gérer les ruissellements sont les mesures à poursuivre afin de limiter le risque d'inondation qui touche un certain nombre de communes sur le territoire du SAGE.

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le **PAGD** de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui définit les objectifs du SAGE, les conditions de réalisation de ces objectifs et les moyens nécessaires à la mise en œuvre du schéma.

Source : www.sage-beauce.fr.



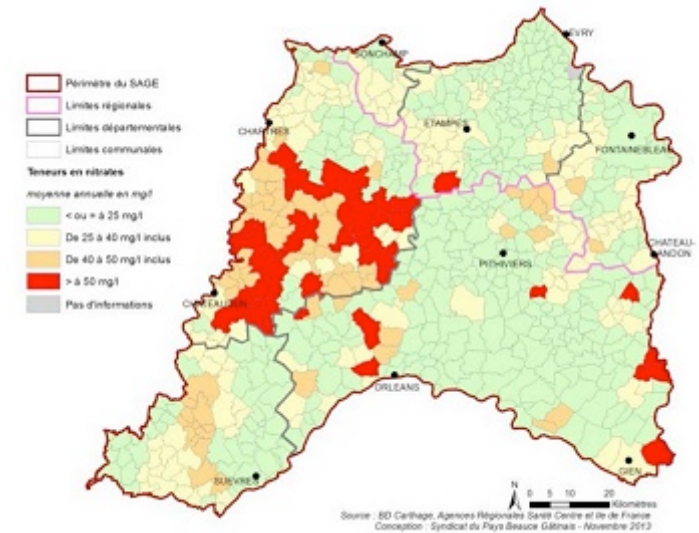
Carte : Territoire du SAGE de la Nappe de Beauce –
Source : www.sage-beauce.fr.

- **L'eau potable**

La Commission Locale de l'Eau a défini la protection de l'alimentation en eau potable comme un enjeu majeur du territoire. L'augmentation de la dégradation de la qualité de l'eau de la Nappe de Beauce se traduit par des dépassements de normes de potabilité pour des captages du territoire et conduit parfois à la fermeture et l'abandon de certains captages. Ainsi, depuis les années 2000, ce sont près de 92 captages qui ont été abandonnés sur le territoire du SAGE. En 2013, sur les 681 communes du SAGE, 157 ont eu une eau distribuée non conforme aux normes de qualité, dus notamment aux teneurs en nitrates et en pesticides.

Sur le territoire communal, les valeurs moyennes en 2012, en nitrates, sont estimées entre 25 et 40 mg/l.

Carte : Les teneurs en nitrates dans les eaux distribuées en 2012 – Source : www.sage-beauce.fr.



- **Les nappes réservées à l'AEP**

Certaines nappes souterraines de par leurs caractéristiques quantitatives et qualitatives constituent des réserves stratégiques, à préserver en vue de leur utilisation dans le futur pour les captages d'eau destinées à la consommation humaine et dans l'optique d'une anticipation des effets du changement climatique.

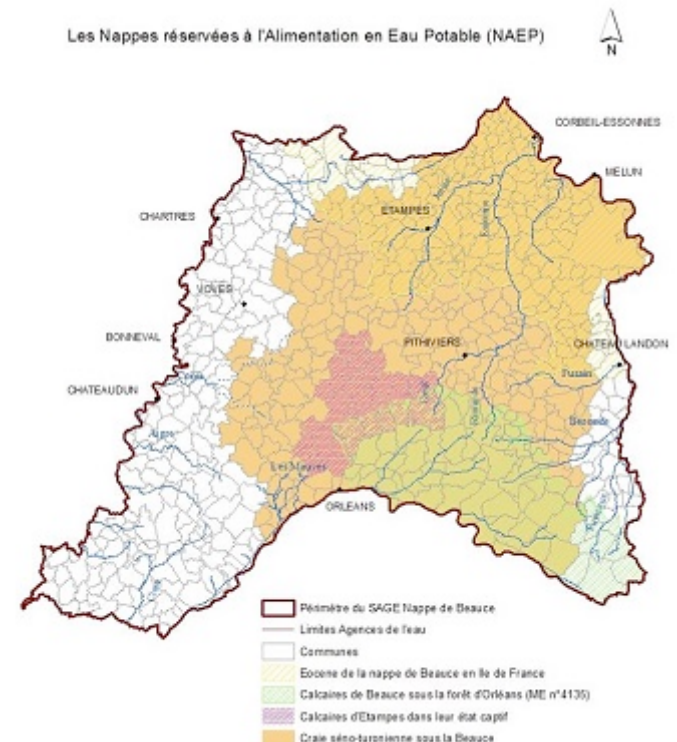
Le SAGE a ainsi identifié sur son territoire plusieurs nappes captives de qualité très satisfaisante. Ces ressources, réservées à la consommation humaine, font l'objet de mesures de protection particulières.

Ainsi dans les nappes suivantes: Nappe des calcaires de Beauce sous forêt d'Orléans, Craie séno-turonienne sous la Beauce, Calcaires d'Etampes dans leur état captif, Eocène de la nappe de Beauce en Ile de France ; seuls les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable et les prélèvements à usage économiques justifiant de la nécessité d'une eau de telle qualité sont autorisés.

Les besoins des autres usages économiques ont vocation à être assurés par des prélèvements dans les horizons aquifères plus superficiels.

Aufferville est incluse dans la nappe Craie séno-turonienne sous la Beauce.

Carte : Les nappes réservées à l'alimentation en eau potable – Source : www.sage-beauce.fr.



- **Les zones humides**

La disposition n°18 du SAGE, intitulée « Protection et inventaire des zones humides », demande aux groupements de communes compétents ou aux communes de réaliser un inventaire des zones humides. Celui-ci doit être intégré dans les documents d'urbanisme des collectivités locales. Ces derniers doivent respecter les objectifs de protection des zones humides en adoptant des règles et zonages permettant de répondre à ces objectifs. La démarche consiste à élaborer un inventaire le plus exhaustif possible sur l'ensemble du territoire étudié.

L'étude de prélocalisation des zones humides engagée par la Commission Locale de l'Eau (CLE), en juin 2010, s'est achevée suite à la présentation des résultats en séance plénière de la CLE, le 24 septembre 2012.

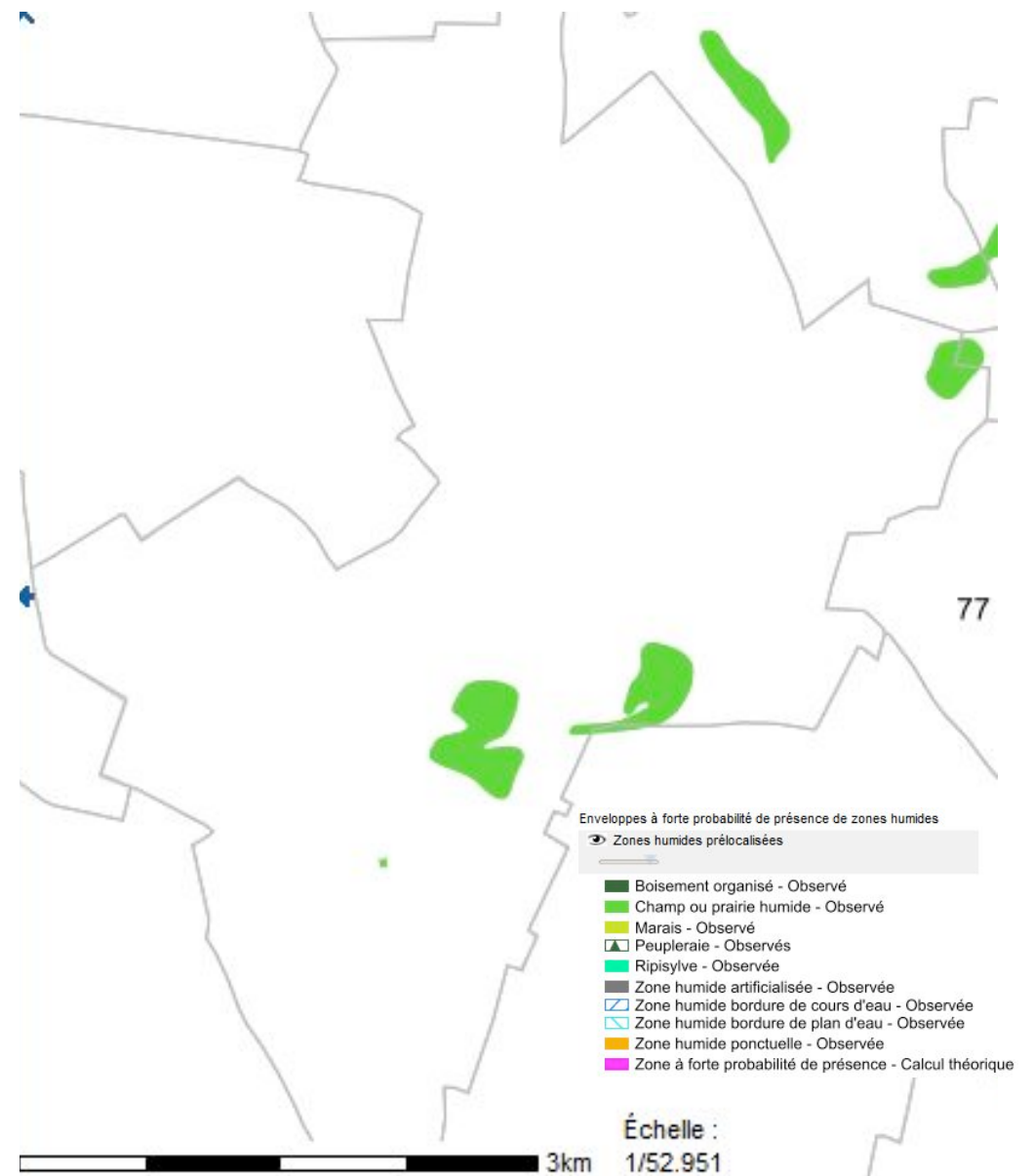
Réalisée par le groupement de bureaux d'études TTI Production et *Acer campestre*, cette étude a permis :

- d'identifier les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides ;
- de les hiérarchiser en fonction des enjeux, des fonctionnalités potentielles des zones humides et des pressions pouvant s'y exercer.

La CLE dispose maintenant d'une connaissance homogène des zones humides probables sur le périmètre du SAGE. Leur prélocalisation s'est appuyée sur un travail de photo-interprétation d'images aériennes, une analyse spatiale et topographique du territoire ainsi que sur l'analyse de données existantes. L'ensemble des couches d'informations ont été compilées afin d'obtenir une cartographie finale au 1/25 000 des « zones humides probables » sur le SAGE. Cette cartographie ne peut toutefois pas être considérée comme un inventaire des zones humides. En effet, compte tenu de la taille du territoire et de la méthode utilisée, les secteurs prélocalisés n'ont pas fait l'objet d'une vérification systématique sur le terrain. Elle constitue cependant une base de travail pour des investigations plus précises de terrain et un support de connaissance pour les acteurs locaux. L'étape de hiérarchisation des enveloppes permettra quant à elle de prioriser les efforts de prospection sur le terrain en faisant notamment ressortir les communes pour lesquelles il apparaît essentiel de procéder à un inventaire des zones humides.

Plusieurs champs ou prairies humides ont été recensés à Aufferville.

Carte : Zones humides probables sur le territoire du SAGE Nappe de Beauce –
Source : www.sage-beauce.fr.



2.6.7. Le Plan Départemental de l'Eau (PDE)

La Seine-et-Marne est un département riche en eau superficielle (la Seine, la Marne et leurs affluents) et en eau souterraine (nappe du Champigny, de la Bassée). Mais la ressource en eau se raréfie, notamment après des hivers insuffisamment pluvieux. Par ailleurs, la qualité de l'eau se dégrade mettant certaines communes rurales dans l'impossibilité de respecter les normes réglementaires pour l'alimentation en eau.

Face à cette situation, l'Etat, en collaboration avec le Conseil général et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont décidé de réaliser un Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) afin de proposer des solutions pérennes et mutualisées. Afin de coordonner tous les acteurs autour de ce nouvel outil devant assurer la délivrance d'eau de qualité et en quantité à tous les Seine-et-Marnais, le Conseil général a proposé de se regrouper autour d'un Plan Départemental de l'Eau (PDE), pour une durée de 5 ans.

Le premier **Plan Départemental de l'Eau 2007-2011** (signé en septembre 2006) comportait globalement 4 axes principaux :

1. Le volet curatif : sécuriser et pérenniser l'alimentation en eau potable des Seine-et-Marnais ;
2. Le volet préventif : reconquérir la qualité de la ressource en eau en intensifiant la prévention des pollutions ponctuelles et diffuses ;
3. Le volet communication : améliorer l'information des Seine-et-Marnais afin qu'ils adoptent des comportements éco-citoyens ;
4. Le volet concernant les autres actions (...) : améliorer le fonctionnement de l'assainissement et reconquérir la qualité des cours d'eau.

Le **Plan Départemental de l'Eau 2012-2016** (signé en juin 2012), poursuit la démarche initiée par le premier PDE, en reconduisant tous ses objectifs et en les complétant pour répondre aux nouveaux enjeux apparus au cours de ces 5 dernières années. Il repose sur 4 axes principaux :

1. La sécurisation de l'alimentation en eau potable, avec une eau potable distribuée de qualité et une exploitation économe de la ressource ;
2. La reconquête de la qualité de la ressource en eau, qui concerne deux sous thèmes : les pollutions localisées et les pollutions diffuses ;
3. L'amélioration du patrimoine naturel, qui doit être menée en parallèle des autres actions : hydromorphologie des rivières et trame verte et bleue ;
4. Fédérer les acteurs autour de la politique de l'eau : moyens financiers, gouvernance et communication.

Un troisième **Plan Départemental de l'Eau 2017-2021** (signé le 03 octobre 2017), permettra de poursuivre la coopération entre les acteurs et garantir l'accompagnement des territoires. Les principaux axes d'action de ce document sont les suivants :

1. Accompagner et fédérer les acteurs pour répondre aux enjeux du territoire ;
2. Protéger la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable ;
3. Reconquérir la qualité de la ressource en eau ;
4. Gérer durablement la ressource en eau ;
5. Améliorer et valoriser les milieux aquatiques et humides en lien avec les projets de territoire ;
6. Gérer le risque inondation.

Source : eau.seine-et-marne.fr.



2.7. Hydrogéologie : les eaux souterraines

Les eaux souterraines se trouvent dans les couches géologiques du sous-sol. Alimentées par les infiltrations d'une partie des précipitations, les nappes s'écoulent par les pores ou les fissures des roches et alimentent les rivières ou les sources.

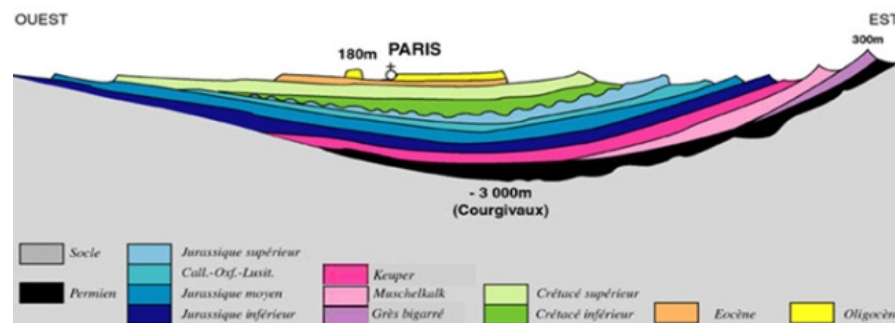
Les principaux aquifères de Seine-et-Marne sont :

1. L'aquifère des alluvions de la Seine, de la Marne et de leurs affluents,
2. L'aquifère multicouche du calcaire de Brie, des sables de Fontainebleau et du calcaire de Beauce (oligocène du schéma de la coupe hydrogéologique du bassin parisien),
3. L'aquifère multicouche du calcaire de Champigny (éocène supérieur du schéma de la coupe hydrogéologique du bassin parisien),
4. L'aquifère multicouche du Lutétien Yprésien (éocène moyen et inférieur du schéma de la coupe hydrogéologique du bassin parisien),
5. L'aquifère de la craie du Sénonien (crétacé supérieur du schéma de la coupe hydrogéologique du bassin parisien),
6. L'aquifère multicouche de l'Albien (crétacé inférieur du schéma de la coupe hydrogéologique du bassin parisien).

La qualité des eaux souterraines dépend non seulement de la nature de la roche réservoir, mais surtout de l'impact des activités humaines. La qualité d'une nappe peut être dégradée par des pollutions de diverses origines : urbaine, agricole ou industrielle, ainsi que par la réalisation de travaux dans le sous-sol.

Figure ci-contre : Masses d'eau souterraines en Seine-et-Marne – Source : site 77.

Figure ci-dessous : Coupe géologique du bassin de Paris – Source : BRGM.



La commune se situe au-dessus de plusieurs masses d'eau souterraine, décrites ci-après.

2.7.1. La nappe des Calcaires tertiaires libres de Beauce

Cet aquifère s'étend sur environ 9 500 km² entre la Seine et la Loire. La lithologie dominante est composée de sables et argiles Moi-Pliocène ; calcaire, molasse et marne de l'Aquitarien ; calcaire, marnes et sables du Stampien ; calcaire et marnes de l'Eocène ; argile post-Crétacé ; craie.

La nappe de Beauce est située dans un système multicouche, très épais en son centre (190 m), reposant pour partie sur la craie, surmonté d'une zone non saturée importante (jusqu'à 60 m). Elle réagit avec retard aux précipitations montrant des cycles pluriannuels.

Cette nappe est largement exploitée et a connu des conflits d'usage au début des années 90, période où la nappe, sensible aux déficits pluviométriques répétés, avait du mal à se reconstituer. La baisse de son niveau s'était alors répercutée sur les eaux superficielles provoquant des assèchs sur l'amont des cours d'eau. La baisse naturelle de la nappe est accentuée par les prélèvements qui croissent avec l'intensité de la sécheresse (irrigation).

Les outils de gestions mis en place pour répondre à ce problème quantitatif (gestion volumétrique en fonction du niveau de la nappe) et les années pluvieuses successives depuis 1999 ont contribué à une forte remontée de la nappe. L'élaboration du modèle hydrodynamique devrait permettre aux acteurs locaux, notamment via le SAGE Beauce, d'ajuster au mieux les actions entreprises pour le maintien du bon tat quantitatif de la nappe.

Source : BRGM.



Carte ci-contre : la nappe des Calcaires tertiaires libres de Beauce –
Source : www.sigessn.brgm.fr.

Les nappes, profondes au centre du bassin, sont bien protégées des pollutions de surface et, par conséquent, sont de très bonne qualité.

Elles représentent une réserve stratégique d'eau potable à l'échelle de la région Ile-de-France et du bassin Seine-Normandie et sont considérées, dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie, comme une ressource ultime pour l'alimentation en eau potable en cas de crise majeure.

Leurs réserves potentielles sont importantes, mais les nombreux forages réalisés depuis 1841 ont fait chuter la piézométrie d'une centaine de mètres en 1 siècle dans la région parisienne.

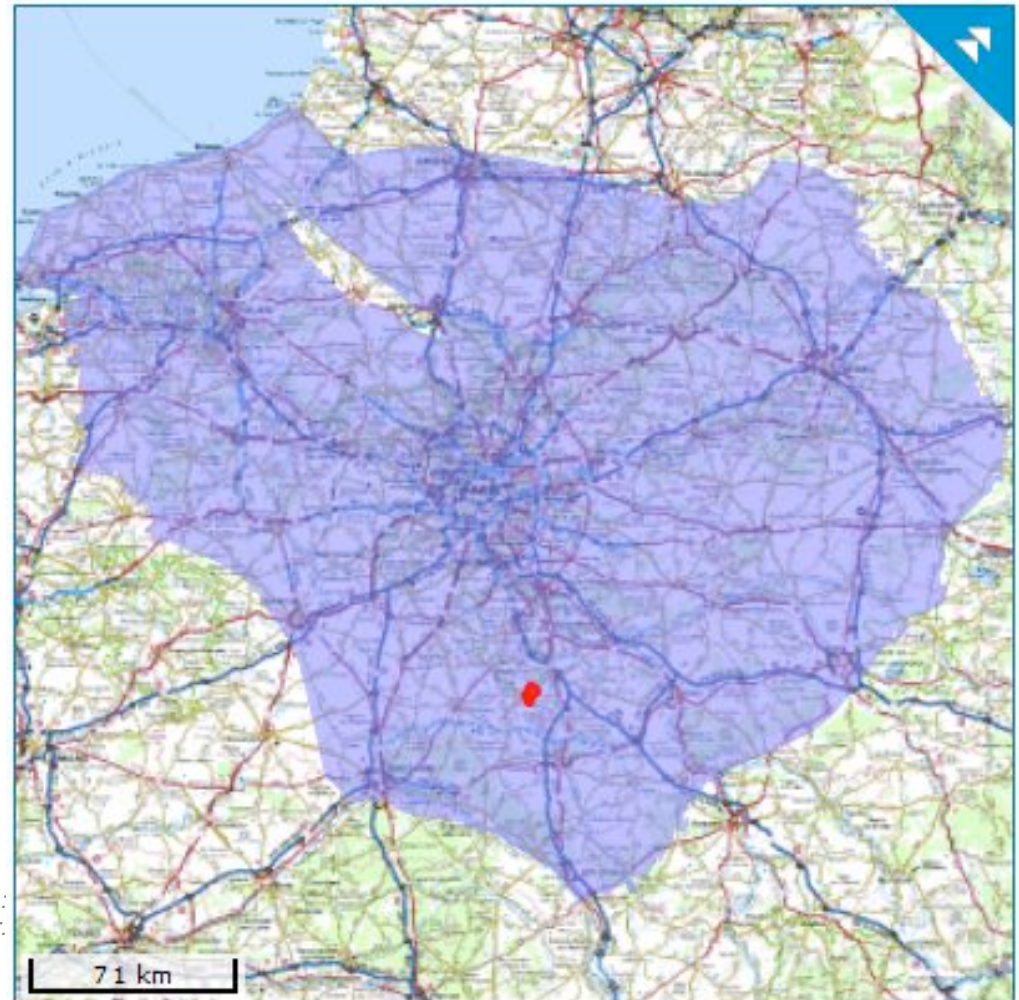
Leur exploitation pour l'eau potable est donc actuellement contrôlée et limitée pour préserver la ressource en quantité suffisante en cas de crise, d'où le **classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** de la masse d'eau Albien-Néocomien captif.

La masse d'eau est caractérisée par les deux principaux réservoirs du Crétacé inférieur formant un ensemble complexe d'aquifères multicouches répartis dans plusieurs niveaux sableux. Les études géologiques ont montré que ces niveaux aquifères sont plus ou moins individualisés selon les secteurs.

Les aquifères de l'Albien et du Néocomien, séparés par les argiles aptiennes, sont néanmoins localement en communication hydraulique.

Les nappes de l'Albien et du Néocomien sont captives sur la majeure partie du bassin.

Source : BRGM.



Carte ci-contre : la nappe de l'albien-néocomien captif – Source : www.sigessn.brgm.fr.

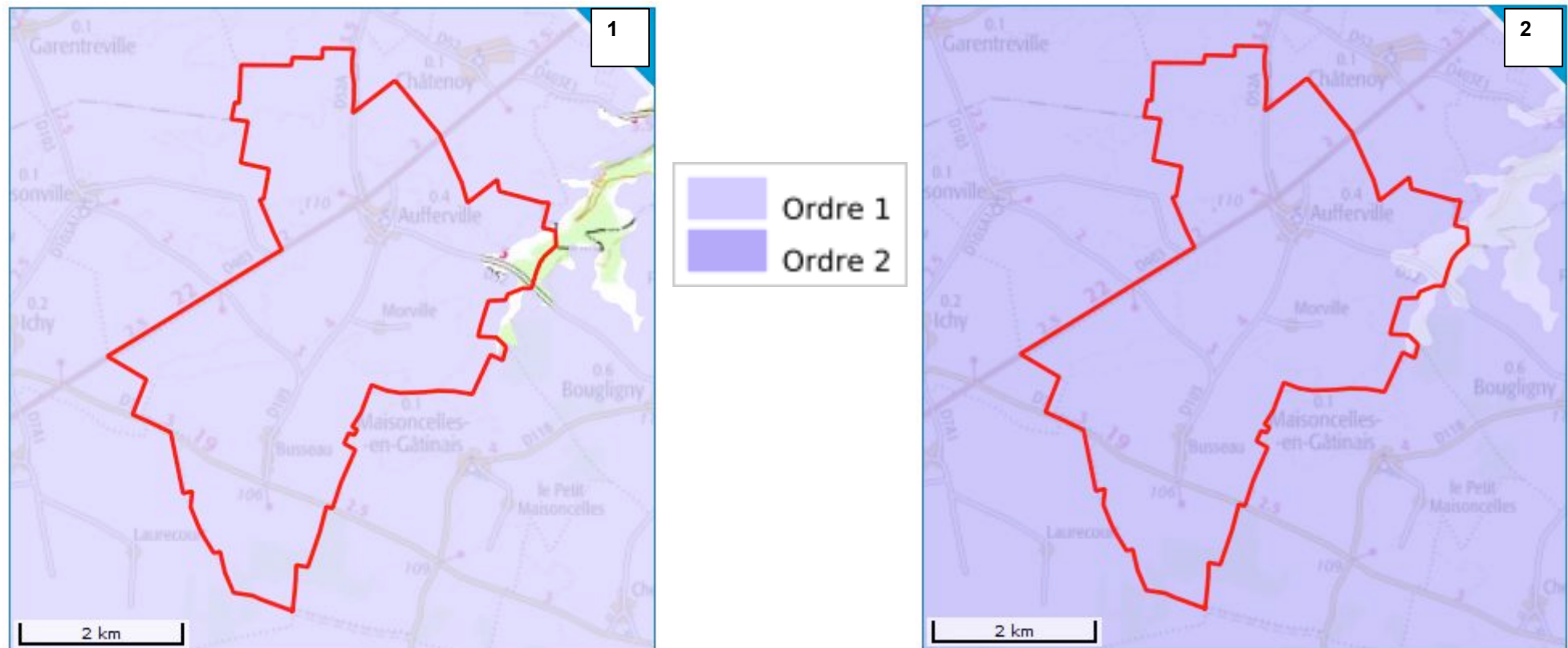
2.7.3. Les entités hydrogéologiques

La succession des **entités hydrogéologiques affleurantes** au droit de la commune, c'est-à-dire l'empilement des couches géologiques aquifères (contenant une nappe d'eau souterraine) et des formations imperméables pouvant les séparer, est présentée ci-dessous.

Ces données sont issues du référentiel hydrogéologique BDLISA (Base de Données sur les Limites des Systèmes Aquifères) à une échelle locale (niveau 3). Les entités sont présentées par ordre croissant de recouvrement : sur ce principe, l'entité d'ordre 1 se trouve à l'affleurement alors que l'entité d'ordre 5 est surmontée par 4 entités moins profondes (la profondeur de la couche n'est pas renseignée).

- 1 - Calcaires d'Etampes du Rupélien (Oligocène inférieur) du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie) (107AF01),
- 2 - Sables et grès de Fontainebleau (faciès éolien) de l'Oligo-Miocène du Bassin Parisien en Beauce (bassin Seine-Normandie et Loire-Bretagne) (107AC07).

Source : sigessn.brgm.fr.



- *Nota : la numérotation fait référence à la liste présentée ci-dessus.*

Cartes ci-contre : les entités hydrogéologiques concernant la Commune – Source : sigessn.brgm.fr.

2.8. Les modalités d'occupation du sol

La superficie d'Aufferville est de **1 774,73 ha**.

L'occupation du sol actuelle est pour l'essentiel composée d'**espaces agricoles** pour une superficie totale d'environ **1 662,43 ha**, représentant **93,7 %** de l'ensemble du territoire et d'**espaces forestiers (59,77 ha)**, représentant **3,4 %** de l'ensemble du territoire. Les **espaces construits artificialisés** occupent, quant à eux, **33,78 ha**, soit **1,9 %** du territoire communal.

Entre 2008 et 2012, l'occupation du sol de la Commune n'a connu qu'une très faible évolution.

On distingue ainsi les événements suivants :

- l'augmentation de 0,15 ha des espaces dédiés à l'habitat individuel ;
- l'augmentation de 0,15 ha des d'espaces dédiés aux carrières, décharges et chantiers ;
- l'augmentation de 1,58 ha d'espaces semi-naturels ;
- la suppression de 1,83 ha d'espaces agricoles ;
- la réduction de 0,05 ha d'espaces verts urbains.

Source : Modes d'Occupation des Sols 2012 – IAURIF.

*

* *

Carte : L'occupation des sols détaillée en 2012 de la commune 'Aufferville. La légende est reprise dans le tableau à la page suivante –
Source : MOS 2012 à 24 postes (IAURIF).

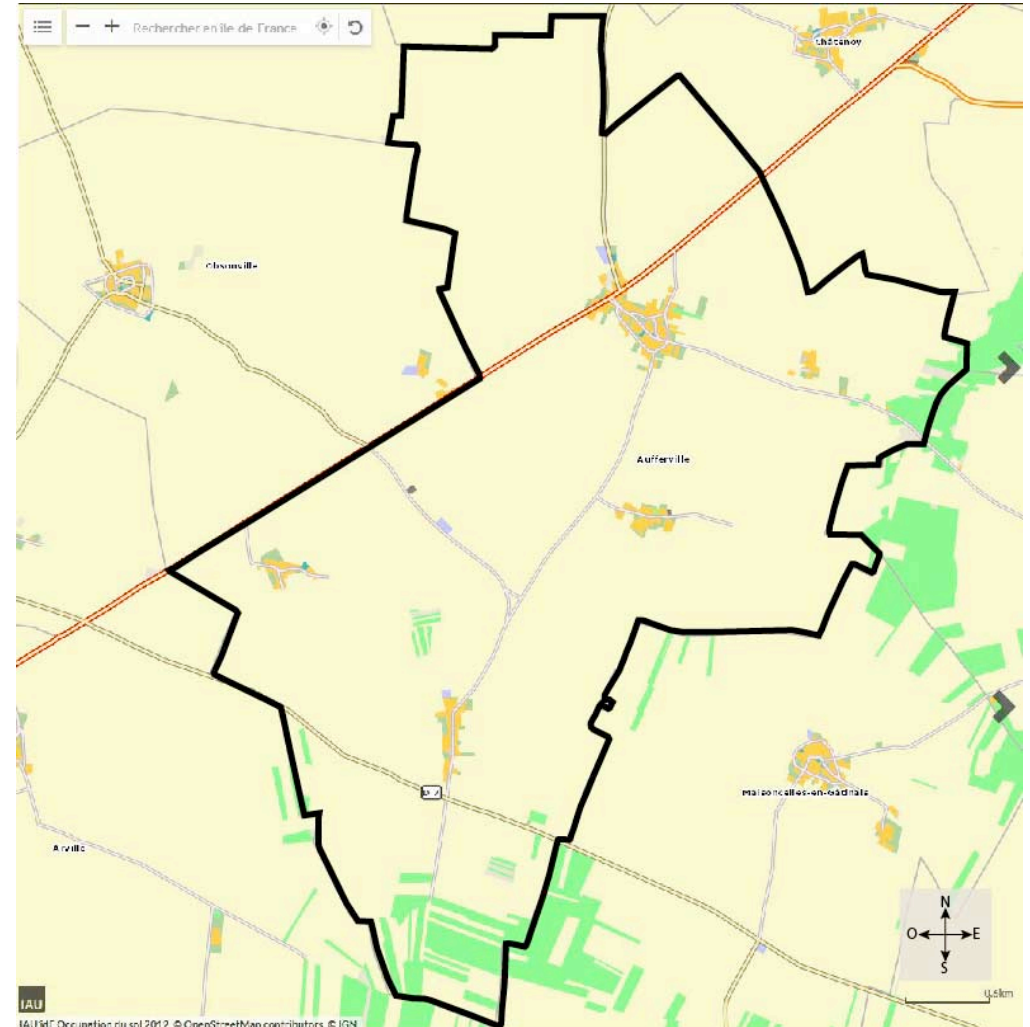


Tableau : Evolution de l'occupation des sols en hectares entre 2008 et 2012 -

Source : Modes d'Occupation des Sols détaillés - MOS 2008-2012 (IAURIF).

La construction à Aufferville, entre 2012 et 2017, s'est traduite par 3 nouveaux logements.

Tous ont été réalisés en densification, avec une consommation d'espaces nulle.

La consommation d'espaces globale 2008 - 2017, est donc de 0,31 ha.

Occupation du sol en hectares		Surface 2008	Disparition	Apparition	Surface 2012	Bilan
1	Forêts	59,77	0,00	0,00	59,77	0,00
2	Milieux semi-naturels	5,36	0,00	1,58	6,94	1,58
3	Grandes cultures	1 664,18	-1,83	0,00	1 662,34	-1,83
4	Autres cultures	0,09	0,00	0,00	0,09	0,00
5	Eau	0,12	0,00	0,00	0,12	0,00
Espaces agricoles, forestiers et naturels		1 729,51	-0,25	0,00	1 729,26	-0,25
6	Espaces verts urbains	10,07	-0,05	0,00	10,02	-0,05
7	Espaces ouverts à vocation de sport	1,07	0,00	0,00	1,07	0,00
8	Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Cimetières	0,43	0,00	0,00	0,43	0,00
10	Autres espaces ouverts	0,17	0,00	0,00	0,17	0,00
Espaces ouverts artificialisés		11,74	-0,05	0,00	11,69	-0,05
11	Habitat individuel	30,02	-0,10	0,25	30,17	0,15
12	Habitat collectif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Habitat autre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Activités économiques et industrielles	2,37	0,00	0,00	2,37	0,00
15	Entrepôts logistiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Commerces	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Bureaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Sport (construit)	0,45	0,00	0,00	0,45	0,00
19	Equipements d'enseignement	0,11	0,00	0,00	0,11	0,00
20	Equipements de santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Equipements culturels, touristiques et de loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Autres équipements	0,21	0,00	0,00	0,21	0,00
23	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Carrières, décharges et chantiers	0,32	0,00	0,15	0,47	0,15
Espaces construits artificialisés		33,47	0,00	0,31	33,78	0,31
Total		1 774,73	-0,31	0,31	1 774,73	0

2.9. Le site construit

Le village d'Aufferville est entouré d'un chemin de ronde. Il s'est développé en anneau, autour de l'église et de la place centrale plantée d'arbres.

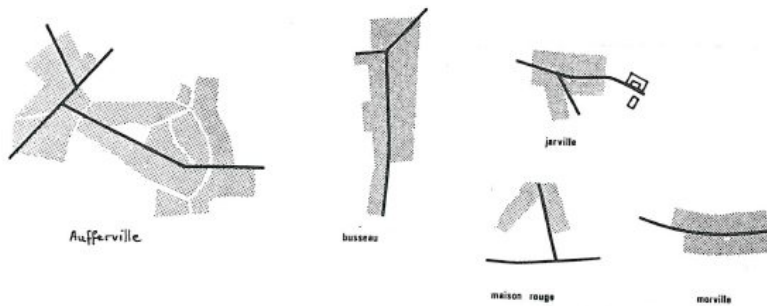
Plus récemment, des constructions se sont implantées le long de la RD 403.

Les hameaux de Busseau, de Jarville et de Morville se sont, quant à eux, développés de façon linéaire ; le long des chemins ruraux. Une ferme isolée est également implantée à proximité de Jarville.

Quelques constructions plus récentes (habitations individuelles, bâtiments d'exploitation) ont permis d'étendre quelque-peu l'urbanisation d'origine.

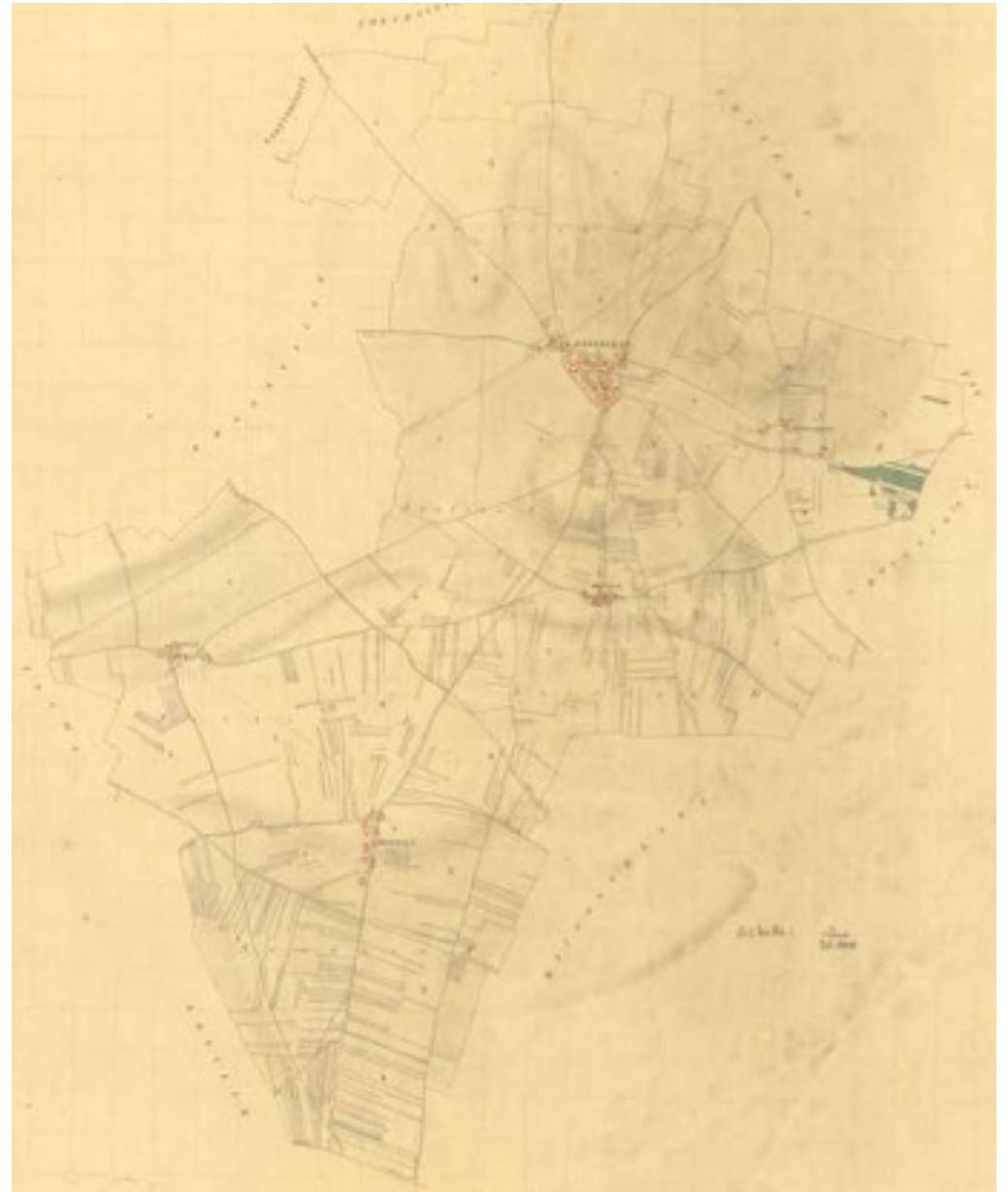
Enfin, le hameau de Maison-Rouge ne comprenait à l'origine que deux groupes de bâtiments de ferme.

Là encore, des constructions plus récentes viennent s'implanter au-delà des limites originelles du hameau.



Source : Rapport de Présentation du POS d'Aufferville, approuvé en 1988.

Carte : Extrait du cadastre napoléonien d'Aufferville –
Source archives départementales 77.



2.9.1. Le développement du tissu construit à Aufferville

Entre les années 1950-1965 et 2000-2005, Aufferville a connu de petites évolutions urbaines, qui ont, en partie, contribué à étendre le périmètre urbanisé.

Dans le bourg d'Aufferville, on note en particulier les urbanisations suivantes :

- réalisation d'une extension au Nord-Ouest pour la création d'équipements collectifs et de bâtiments d'exploitation ;
- réalisations d'extensions au Nord-Est, à l'Est, au Sud-Est et au Sud-Ouest pour la création de logements, sous la forme d'opérations individuelles ;
- au Sud de la rue des Ouches, pour la création d'habitations et de bâtiments d'exploitation.

Illustrations : Photographies aériennes du bourg d'Aufferville entre 1950 et 1965 (en haut) et entre 2000 2005 (en bas) – Source : Géoportail.



Dans le hameau de Morville, on note en particulier les urbanisations suivantes :

- réalisation d'une extension, au Sud, pour la création de bâtiments d'exploitation ;
- réalisation d'une extension, au Nord, pour la création d'habitations, sous la forme d'opérations individuelles.

Illustrations : Photographies aériennes du hameau de Morville entre 1950 et 1965 (en haut) et entre 2000 et 2005 (en bas) – Source : Géoportail.



- Au hameau de Busseau, on note en particulier les urbanisations suivantes :
 - réalisation d'une extension, au Nord, pour la création bâtiments d'exploitation ;
 - réalisations d'extensions à l'Ouest de la rue du 19 mars 1962 et au Sud du hameau pour la création de logements, sous la forme d'opérations individuelles.

Illustrations : Photographies aériennes du hameau de Busseau entre 1950 et 1965 (à gauche) et entre 2000 et 2005 (à droite) – Source : Géoportail.



Dans le hameau de Jarville, on note en particulier les urbanisations suivantes : réalisation d'une extension, au l'Est, pour la création de logements, sous la forme d'opérations individuelles.

Illustrations : Photographies aériennes du hameau de Jarville entre 1950 et 1965 (à gauche) et entre 2000 et 2005 (à droite) – Source : Géoportail.



Au niveau du hameau de Maison-Rouge, on note en particulier les urbanisations suivantes :

- réalisation d'une extension, au Nord, pour la création de bâtiments d'exploitation ;
- réalisation d'une extension, au Sud, pour la création d'habitations, sous la forme d'opérations individuelles.

Illustrations : Photographies aériennes du hameau de Maison-Rouge entre 1950 et 1965 (à gauche) et entre 2000 et 2005 (à droite) – Source : Géoportail.



- Entre 200-2005 et 2014, on observe également les urbanisations suivantes :
 - réalisation d'extensions, au Nord et au Sud du hameau de Maison-Rouge, pour la création d'habitations, sous la forme d'opérations individuelles ;
 - réalisation d'extensions, au Nord-Est et au Sud-Ouest du hameau de Morville pour la création d'habitations, sous la forme d'opérations individuelles et de bâtiments d'exploitation ;
 - réalisation d'une extension, à l'entrée Sud du hameau de Jarville, pour la création d'habitations, sous la forme d'opérations individuelles ;
 - densification du hameau de Busseau ;
 - urbanisation le long de la RD 103 pour la création de bâtiments d'exploitations ;
 - réalisation d'extensions, au Nord-Ouest, à l'Ouest et au Sud-Est du bourg d'Aufferville bâtiments d'exploitation.

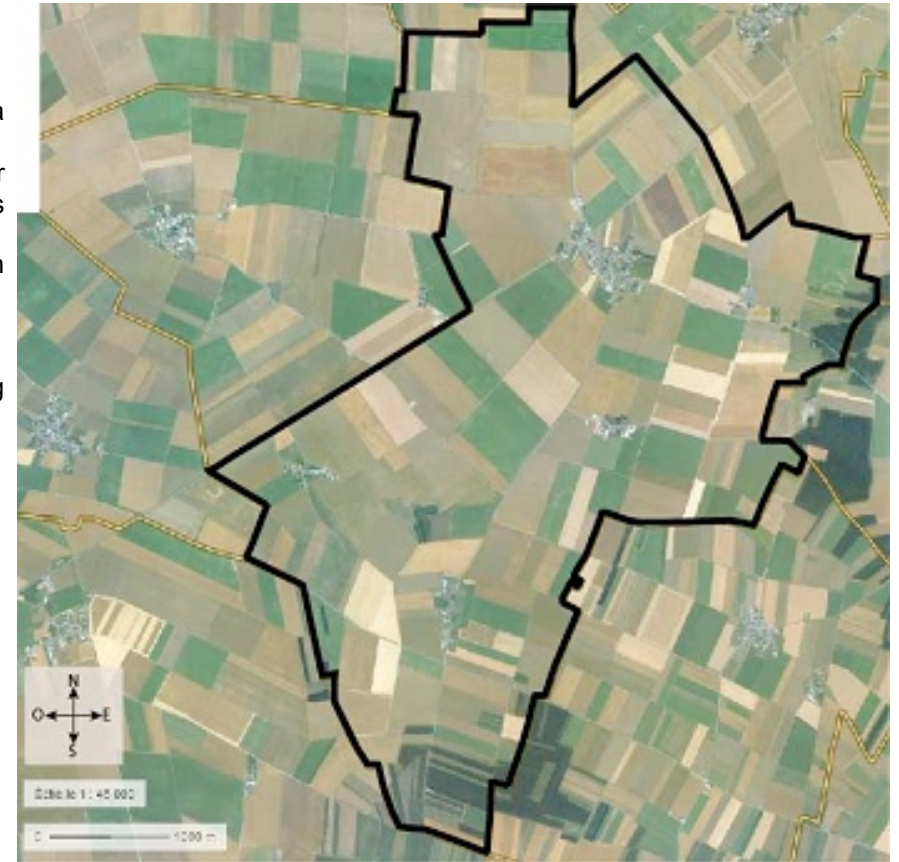


Illustration : Photographie aérienne d'Aufferville entre 2000 et 2005 – Source : Géoportail.

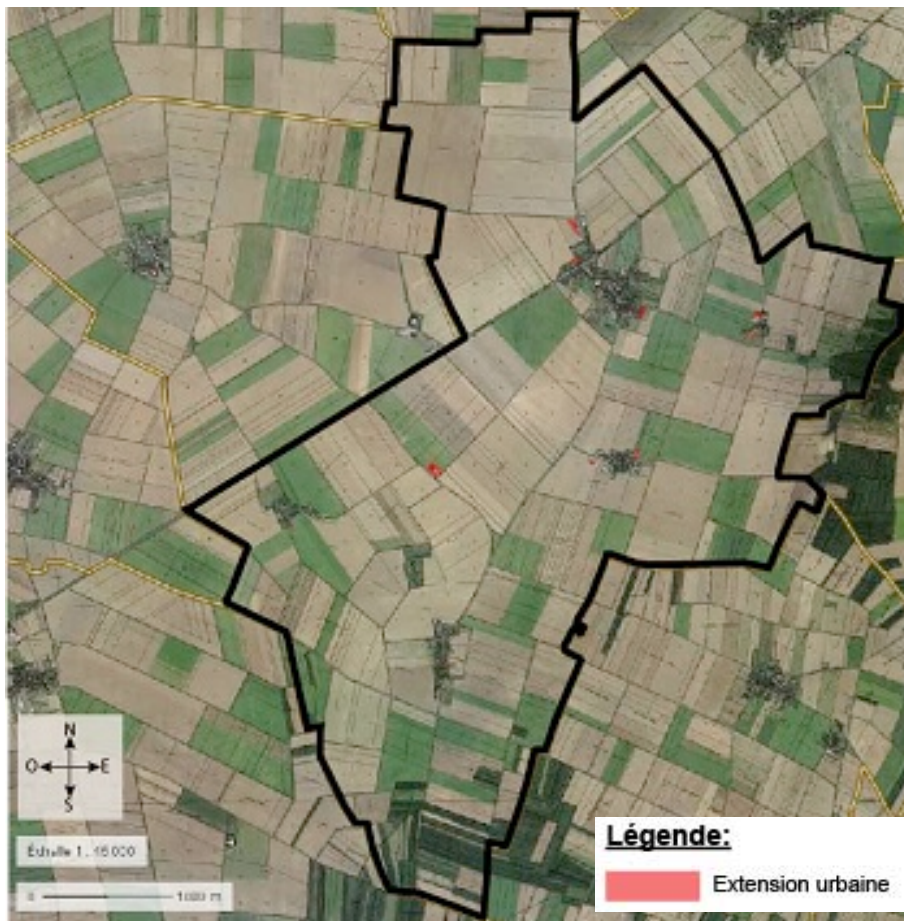


Illustration : Photographie aérienne d'Aufferville en 2014 – Source : Géoportail.

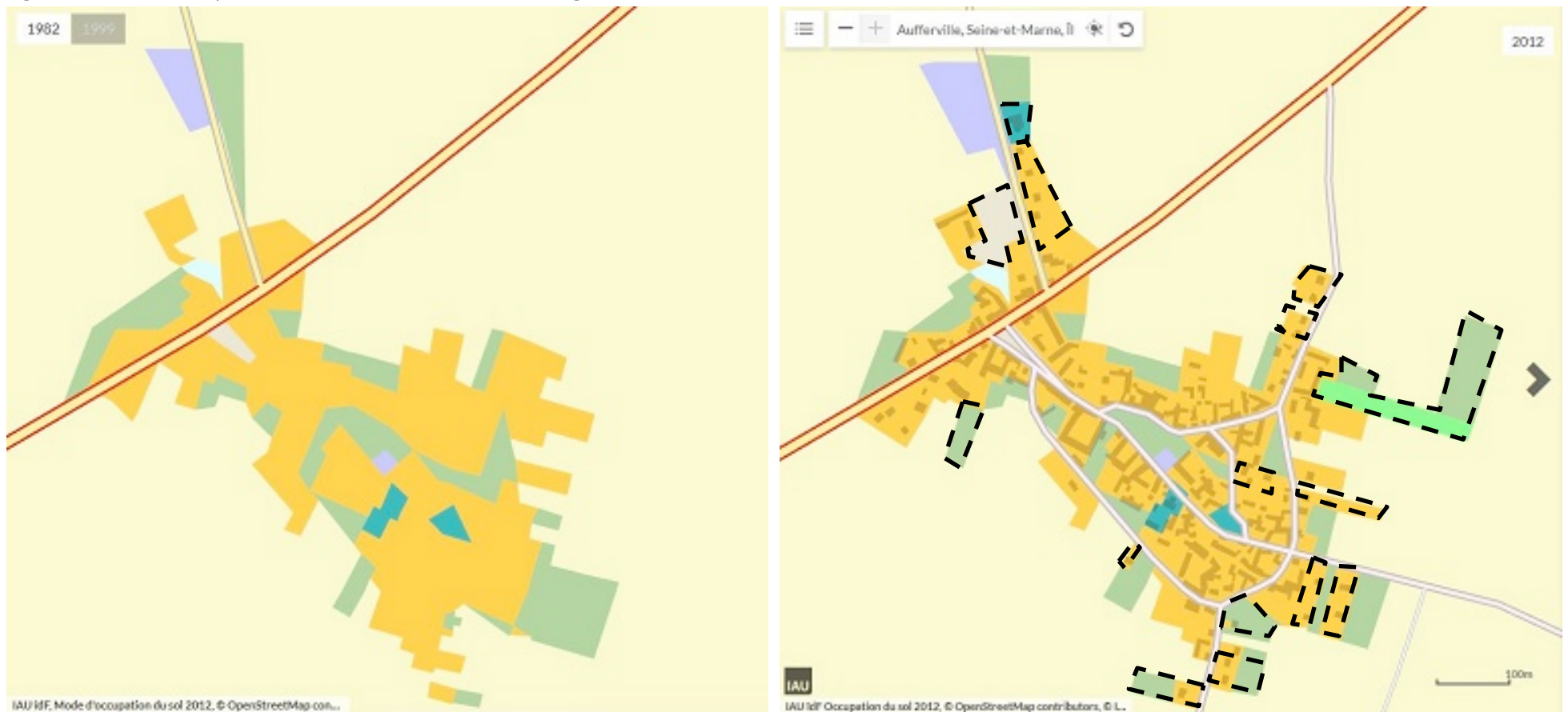
2.10. Les évolutions de l'occupation du sol

- *Le Bourg d'Aufferville*

En observant l'évolution du MOS du **bourg d'Aufferville**, entre 1982 et 2012, on constate globalement une augmentation des surfaces dédiées à l'habitat individuel, aux bois, aux milieux semi-naturels, aux équipements ainsi que des surfaces dédiées aux parcs et aux jardins. A l'inverse, on observe une diminution des espaces agricoles.

Source : IAU-IDF.

Figure : Evolution de l'espace bâti entre 1982 et 2012 dans le bourg d'Aufferville – Source : IAU-IdF.



- **Le hameau de Maison-Rouge**

En observant l'évolution du MOS du **hameau de Maison-Rouge**, entre 1982 et 2012, on constate globalement une augmentation des surfaces dédiées à l'habitat individuel, aux activités, aux milieux semi-naturels ainsi que des surfaces dédiées aux parcs et aux jardins. A l'inverse, on observe une diminution des espaces agricoles et des bois.

Source : IAU-IDF.

Figure : Evolution de l'espace bâti entre 1982 et 2012 dans le hameau de Maison-Rouge – Source : IAU-IdF.



- **Le hameau de Morville**

En observant l'évolution du MOS du **hameau de Morville**, entre 1982 et 2012, on constate globalement une augmentation des surfaces dédiées à l'habitat individuel, à l'équipement, ainsi que des surfaces dédiées aux parcs et aux jardins. A l'inverse, on observe une diminution des espaces agricoles. Notons également le retour à l'état agricole de parcelles auparavant classées en habitat individuel et en parcs et jardins.

Source : IAU-IDF.

Figure : Evolution de l'espace bâti entre 1982 et 2012 dans le hameau de Morville – Source : IAU-IdF.



- **Le hameau de Busseau**

En observant l'évolution du MOS du **hameau de Busseau**, entre 1982 et 2012, on constate globalement une augmentation des surfaces dédiées à l'habitat individuel, aux activités, ainsi que des surfaces dédiées aux parcs et aux jardins. A l'inverse, on observe une diminution des milieux semi-naturels ainsi qu'une faible diminution des espaces agricoles.

Source : IAU-IDF.

Figure : Evolution de l'espace bâti entre 1982 et 2012 dans le hameau de Busseau – Source : IAU-IdF.

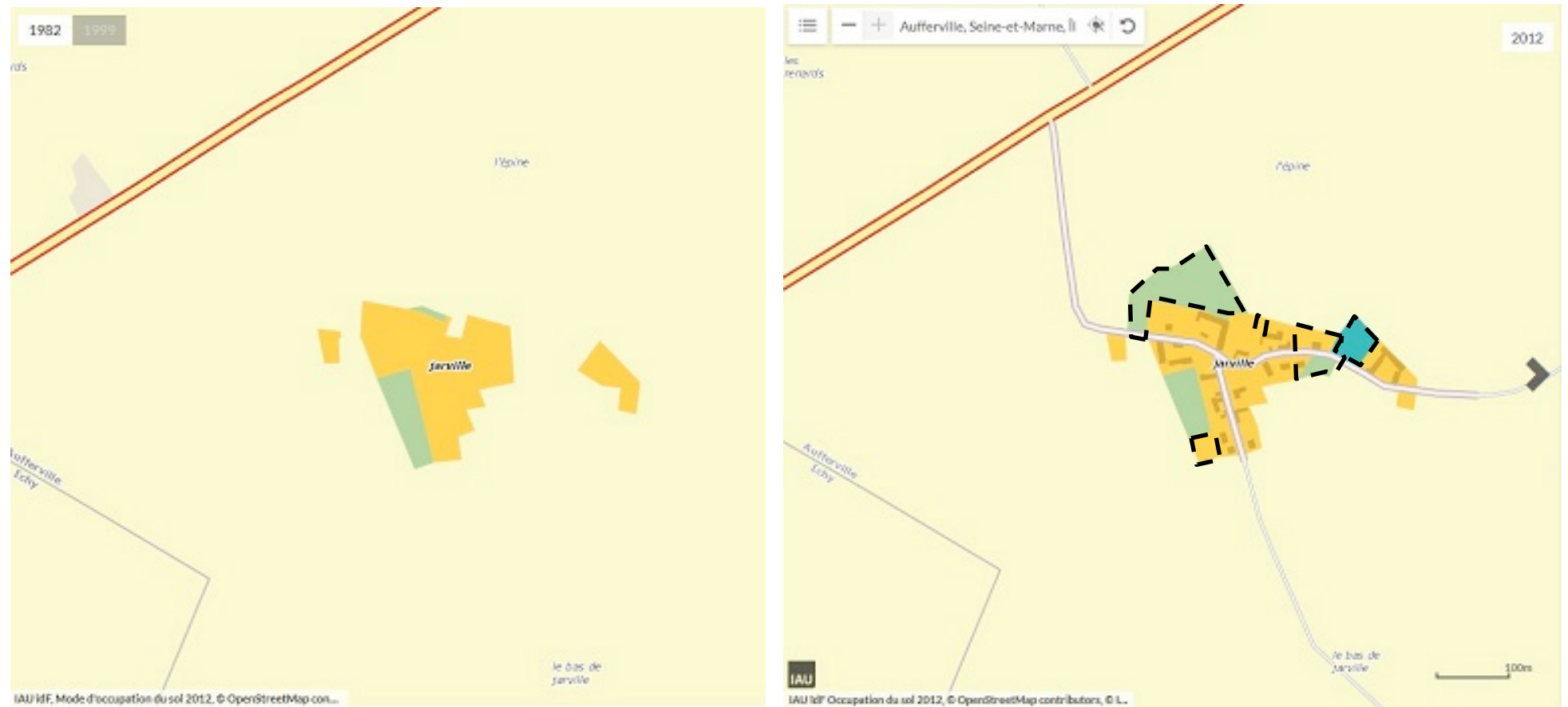


- **Le hameau de Jarville**

En observant l'évolution du MOS du **hameau de Jarville**, entre 1982 et 2012, on constate globalement une augmentation des surfaces dédiées à l'habitat individuel, aux équipements, ainsi que des surfaces dédiées aux parcs et aux jardins. A l'inverse, on observe une diminution des espaces agricoles.

Source : IAU-IDF.

Figure : Evolution de l'espace bâti entre 1982 et 2012 dans le hameau de Jarville – Source : IAU-IdF.



2.11. La sensibilité des milieux naturels

La commune est peu concernée par les mesures de protection de ses espaces naturels.

2.11.1. Zone Natura 2000

Le territoire d'Aufferville n'est concerné par aucune zone Natura 2000. Toutefois, une zone Natura 2000 se trouve à proximité (environ 3 km) de la Commune : il s'agit du site dénommé « **Massif de Fontainebleau** » (FR1110795).

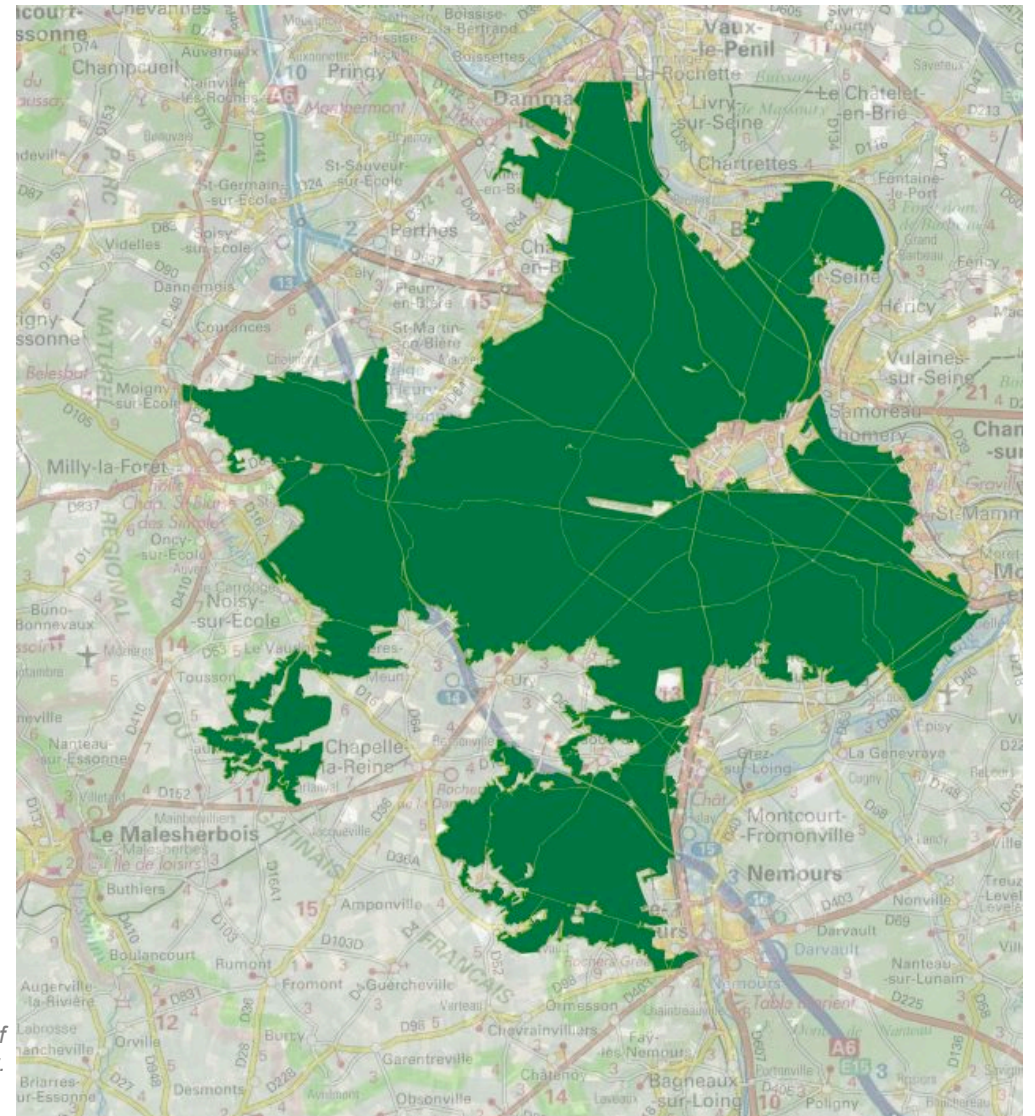
La zone Natura 2000 « **Massif de Fontainebleau** » est une Zone de Protection Spéciale (ZPS), protégée au titre de la Directive Habitat Faune-Flore et de la Directive Oiseaux. Elle s'étend sur superficie de 28 092 ha et regroupe 28 communes.

L'intérêt paysager, géomorphologique et écologique du site repose essentiellement sur les platières et les chaos gréseux ainsi que sur la diversité des substrats géologiques (plateaux calcaires, colluvions sablo-calcaires, sables, grès...).

Le massif de Fontainebleau constitue le plus ancien exemple français de protection de la nature. Les alignements de buttes gréseuses alternent avec les vallées sèches. Les conditions de sols, d'humidité et d'expositions sont très variées.

La forêt de Fontainebleau est réputée pour sa remarquable biodiversité animale et végétale. Ainsi, elle abrite la faune d'arthropodes la plus riche d'Europe (3.300 espèces de coléoptères, 1.200 de lépidoptères) ainsi qu'une soixantaine d'espèces végétales protégées.

Beaucoup d'espèces sont rares dans la plaine française et en limite d'aire. Le massif est célèbre pour les platières gréseuses, les chaos de grès, les landes, les pelouses calcaires et sablo-calcaires, les chênaies pubescentes, les hêtraies...



Carte ci-contre : Périmètre du site Natura 2000 du Massif de Fontainebleau – Source : www.inpn.mnhn.fr.

• **Nota : les zones Natura 2000**

D'une portée européenne, **Natura 2000 est un réseau de sites naturels protégés** qui assure la préservation de la biodiversité ainsi que celle des zones naturelles fonctionnelles.

Il fut initié par la directive « Habitats » du 21 mai 1992. Cette directive européenne a pour objectif de « favoriser la biodiversité par le maintien, voire le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvage d'intérêt communautaire ».

La proposition de désignation d'un espace en site Natura 2000 témoigne de la qualité d'un territoire, résultat des activités en cours et de la bonne gestion qui y est menée.

Source : Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes », données de l'INPN.

- **Outils de gestion**

La démarche Natura 2000 privilégie la participation active des acteurs locaux, à travers un dispositif contractuel basé sur le volontariat et décliné selon trois modalités :

- **Les contrats Natura 2000**, établis entre l'Etat et une personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant-droit, sur des parcelles forestières ou non agricoles incluses dans le site Natura 2000. Ils correspondent à la mise en œuvre d'actions concrètes, volontaires et rémunérées en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable fixés dans le document d'objectifs.

- **Les Contrats Natura 2000 Agricoles**, basés sur le dispositif des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt), outils contractuels pour les parcelles agricoles déclarées à la PAC via le formulaire S2 jaune et situées dans le site Natura 2000.

- **La Charte Natura 2000**, comprenant des engagements et des recommandations, de l'ordre des bonnes pratiques, ne donnant pas lieu à une rémunération mais ouvrant droit à des exonérations d'une partie des taxes sur le foncier non bâti.

L'ensemble de ces dispositifs est décrit dans le DOCOB du site Natura 2000. D'autres mesures non contractuelles, bénéficiant d'autres sources de financement, peuvent aussi être menées par les acteurs locaux en matière de communication, de sensibilisation, d'accroissement des connaissances, de suivi et d'animation.

Sites Natura 2000 en région Île-de-France

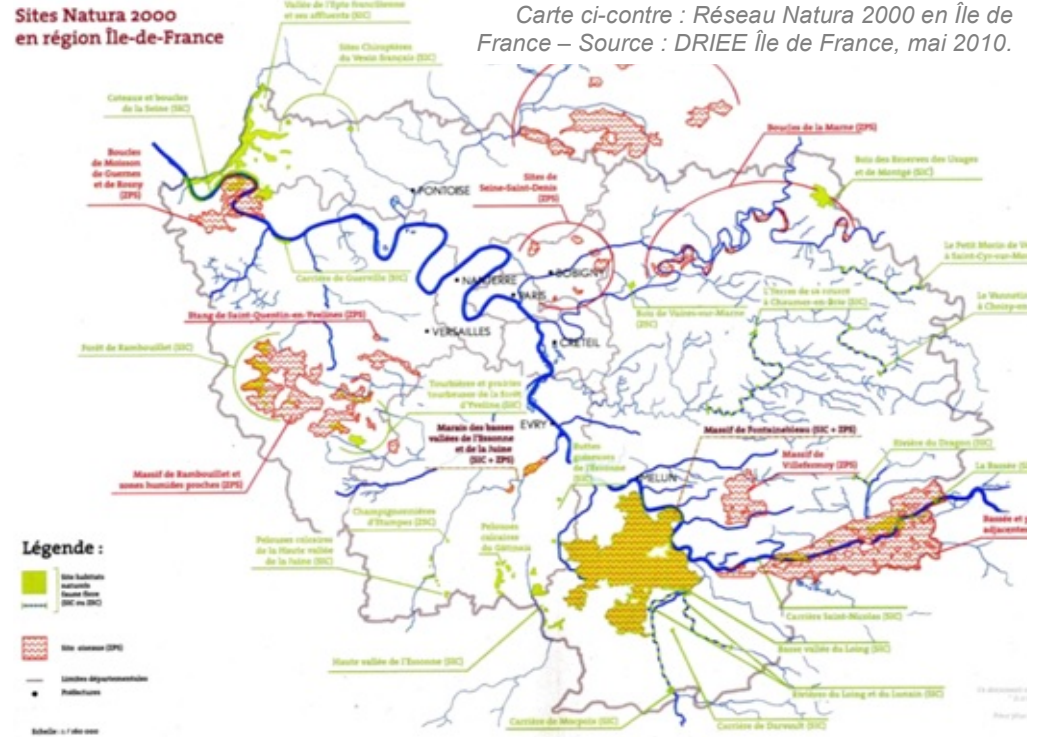


Tableau ci-dessous : Résumé des sites Natura 2000 à différentes échelles – Source : DOCOB du site Natura 2000.

	Nombre de sites (2011)	Surface (ha)	% du territoire concerné
Europe	27 000	96 millions ha	18 %
France	1 753	9,9 millions ha	12,6 %
Île-de-France	35	98 427 ha	8 %
Seine-et-Marne	18	65 065 ha	11 %

2.11.2. Les Espaces naturels Sensibles (ENS)

La Commune d'Aufferville ne possède pas, à l'heure actuelle, d'ENS sur son territoire.

Elle présente cependant plusieurs secteurs identifiés en tant qu'ENS communal potentiels dans le PAC de Seine-et-Marne Environnement.

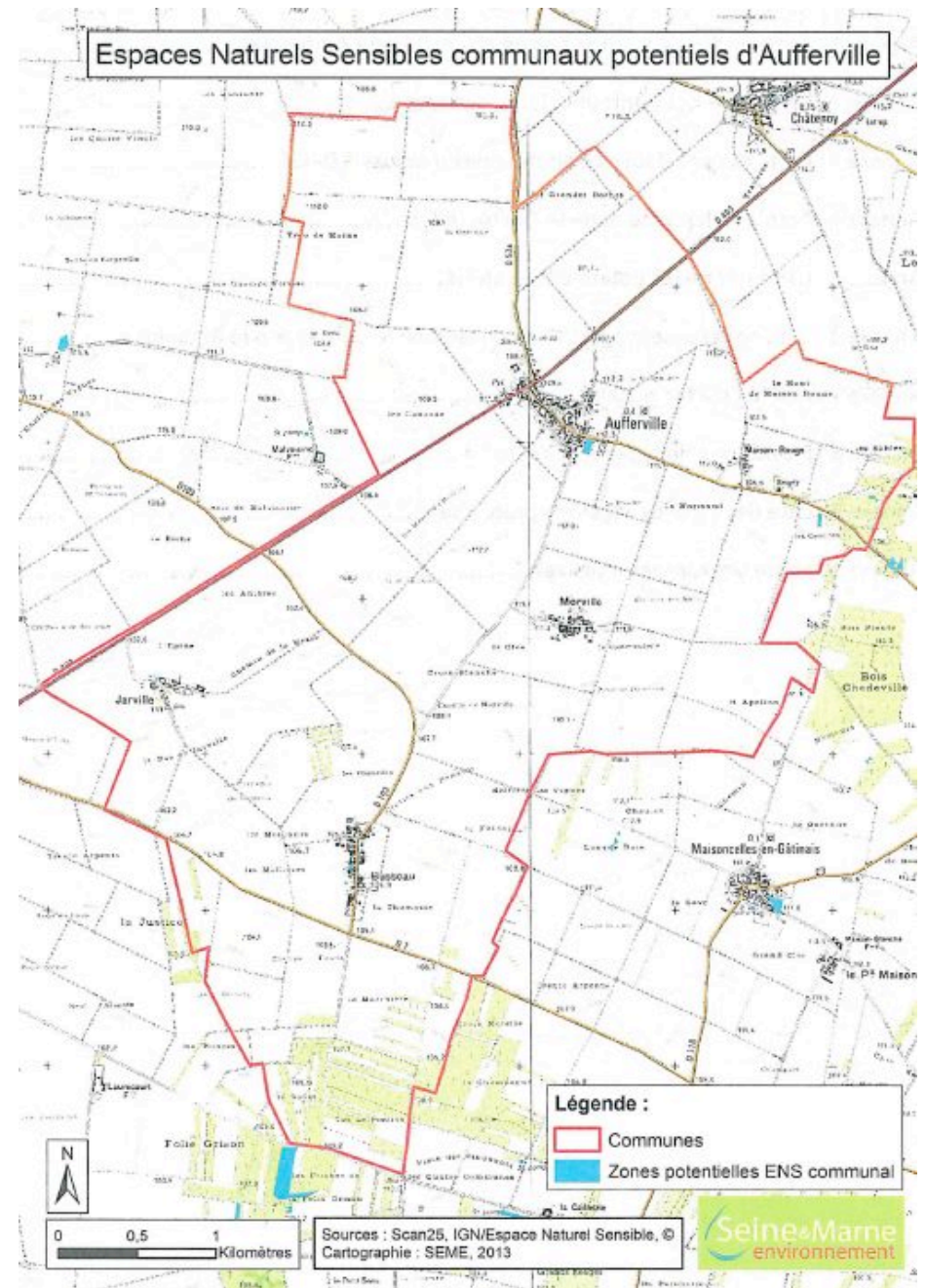
Ces zones sont déterminantes pour leurs intérêts : faune, flore, habitat.

A l'intérieur de ces périmètres, le Département de Seine-et-Marne peut déléguer son droit de préemption à la Commune pour faciliter l'acquisition de parcelles.

Source : PAC des zones humides de Seine-et-Marne Environnement, 2013.

*
* *

Carte : Délimitation des ENS potentiels sur le territoire d'Aufferville –
Source : PAC des zones humides d'Aufferville, Seine-et-Marne Environnement, 2013.



2.11.3. Les zones potentiellement humides

Les zones humides ont un rôle important dans la préservation de la ressource en eau. D'un point de vue quantitatif, elles permettent de stocker de grandes quantités d'eau lors des périodes de crues, qui seront par la suite relarguées dans le cours d'eau tout au long de la saison sèche (étiage), permettant de maintenir un débit constant et d'éviter les assècs. D'un point de vue qualitatif, elles sont d'excellents filtres naturels, grâce aux espèces végétales qui s'y développent (roseaux, massettes, joncs...) et dont les capacités d'épuration sont avérées. Enfin, ces espaces naturels sont également d'importants réservoirs de biodiversité : flore caractéristique, oiseaux, amphibiens, libellules...

De par ces fonctions, elles contribuent à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Cependant, mal connues, mal identifiées, elles sont fortement menacées. Leur superficie, et leur qualité ont fortement diminué dans les 30 dernières années. **Elles nécessitent à ce titre la mise en place d'une politique de protection et de restauration ambitieuse.**

Pour faciliter la préservation des zones humides et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Île-de-France, la DRIEE a lancé en 2009 une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région selon les deux familles de critères (relatifs au sol et relatifs à la végétation) mises en avant par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes (voir le tableau ci-dessous) selon la probabilité de présence d'une zone humide et le caractère de la délimitation qui conduit à cette analyse.

Les zones humides recouvrent des milieux très différents : vasières, marais et lagunes littorales, étangs, prés salés, prairies humides, mares, forêts alluviales, tourbières... Ce sont des milieux intermédiaires entre la terre et l'eau avec pour caractéristiques :

- présence d'eau au moins une partie de l'année ;
- présence de sols hydromorphes (saturés en eau) ;
- présence de végétation hygrophile – "qui aime l'eau" – adaptées à la submersion ou aux sols saturés d'eau. ;

Source : DRIEE.

Classe	Type d'information
Classe 1	Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié
Classe 2	Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : - zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) - zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté
Classe 3	Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.
Classe 4	Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.
Classe 5	Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides

Tableau ci-dessus : Description des classes de zones humides et potentiellement humides – Source : DRIEE.

• *Menaces et enjeux portant sur les zones humides*

- **Enjeux liés à la fréquentation du public** : dans les zones humides, seules les constructions, installations et équipements strictement liés et nécessaires à la sécurité, à la gestion et à la valorisation du milieu sur des espaces ouverts au public peuvent être autorisés sous réserve d'une bonne insertion dans le site.
- **Enjeux de conservation de la biodiversité dans les zones humides** : Afin de préserver ces secteurs sensibles, il est nécessaire d'éviter de planter des espèces invasives ou des essences non locales ou horticoles.

Aménagements susceptibles de compromettre l'existence des zones humides et leur qualité hydrologique et biologique :

- les comblements, exhaussements, affouillements ;
- la création de plans d'eau artificiels ;
- le drainage, le remblaiement ou le comblement, dépôt divers ;
- le défrichement des landes ;
- l'imperméabilisation des sols ;
- la plantation de boisements susceptibles de remettre en cause les particularités écologiques de la zone.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 01 octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, liste l'ensemble des espèces floristiques indicatrices de milieux humides.

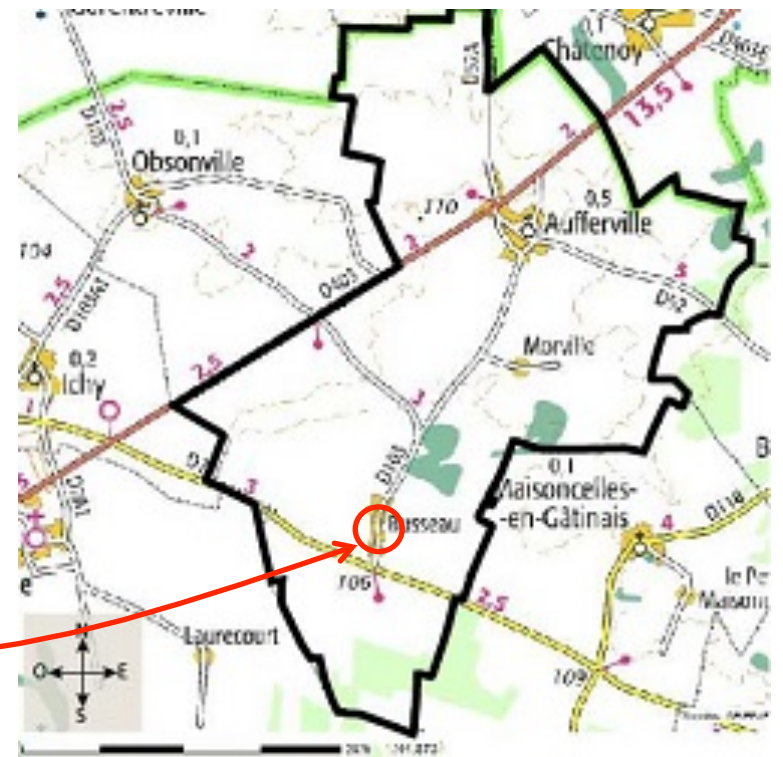
Parmi les 233 espèces végétales présentes dans la Commune, 10 sont référencées dans l'arrêté, soit environ 4,3%.

Aufferville présente plusieurs zones humides de troisième classe (dont le potentiel doit être vérifié), situées dans la partie Ouest du territoire communal (au Sud du hameau de Morville, à proximité de la limite communale et au Nord-Est du hameau de Busseau, aux abords de la RD 103). En revanche, aucun secteur urbanisé de la commune ne se trouve à proximité ou à l'intérieur de périmètres de zones humides potentielles.

On note également la présence d'une zone humide de classe 2, localisée au sein du hameau de Busseau.

Source : PAC des zones humides, SEME, avril 2018.

Carte : Enveloppes d'alerte des zones humides de la DRIEE –
Source – DRIEE Ile-de-France.



2.11.4. La trame verte et bleue

Par définition déterminée par la loi Grenelle 2, la *trame verte* repose :

- d'une part, sur les **espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité**, et notamment tout ou partie des espaces visés aux livres III et IV du code de l'environnement ;
- d'autre part, sur les **corridors écologiques** constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés à l'alinéa précédent ;
- enfin, sur les **surfaces en couvert environnemental permanent** mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (bandes enherbées).

La trame verte est constituée au minimum de deux composantes principales : **les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques** (ces derniers permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité).

Légende:

Trame verte

 Strate arborée (forêts, bosquets, alignements...)

 Principales continuités écologiques

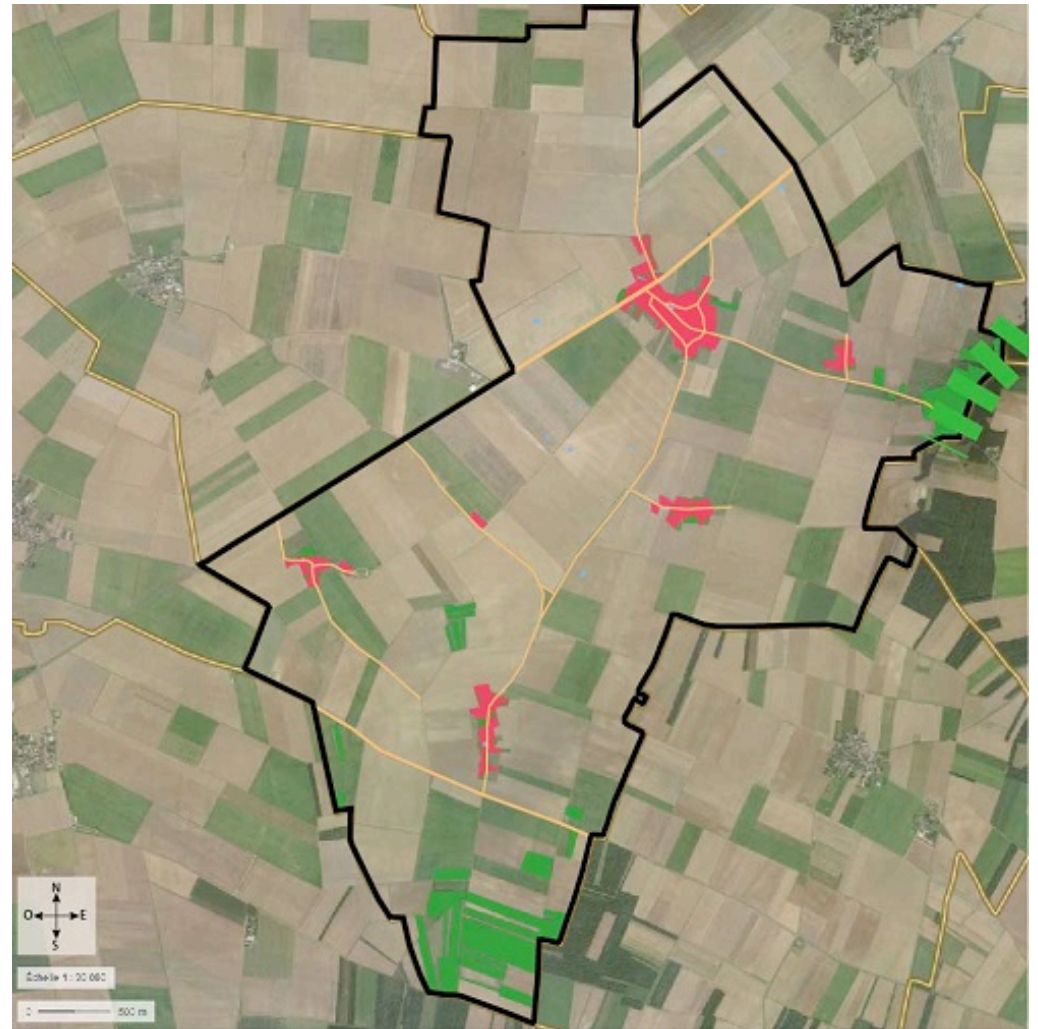
Trame bleue

 Zones en eau (étangs, mares...)

Coupures

 Principaux espaces urbanisés

 Principales infrastructures de transport



Carte ci-contre : la trame verte et bleue de la Commune (élaboration de l'agence Eu. Créal à partir de fond de plan IGN et données Ecomos, SRCE, PAC des zones humides).

*

*

*

• *Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique du 26 septembre 2013 : principaux enjeux et objectifs*

- Les enjeux liés aux espaces agricoles :
 - Ralentir le recul des terres agricoles et limiter la fragmentation des espaces cultivés.
 - Limiter le recul des espaces prairiaux et des mosaïques agricoles associant cultures, prairies, friches et bosquets, indispensables pour l'accueil de la biodiversité, au premier rang desquelles les espèces auxiliaires des cultures.
 - Stopper la disparition des zones humides alluviales et de la biodiversité associée, et maintenir les mares favorables aux populations d'amphibiens.
 - Eviter la simplification des lisières entre cultures et boisements, importantes pour de nombreuses espèces (les musaraignes, les serpents, les oiseaux,...).
 - Concilier productivité agricole et accueil de la biodiversité.

- Les enjeux liés aux espaces forestiers :
 - Favoriser le maintien de la biodiversité des peuplements forestiers (peuplements plurispécifiques et pluristratifiés, présence d'îlots de sénescence, de milieux connexes, comme les zones humides, landes, pelouses).
 - Eviter la simplification des lisières entre les espaces boisés et les milieux ouverts (cultures, prairies, pelouses,...) et aquatiques (cours d'eau, mares,...).
 - Limiter le fractionnement des espaces forestiers par les infrastructures de transport et les clôtures et l'isolement de nombreux massifs.
 - Maintenir et restaurer les dernières connexions forestières dans l'espace urbain et périurbain en raison de l'extension de l'urbanisation.
 - Maintenir la multifonctionnalité des espaces boisés (accueil du public, rôle économique, importante source d'aménité nombreux services écosystémiques).

- Enjeux propres aux milieux aquatiques et humides :
 - Réhabiliter les annexes hydrauliques (bras morts, marais) pour favoriser la diversité des habitats accessibles et éviter l'assèchement des zones humides indispensables au cycle de vie de certaines espèces (plusieurs espèces de poissons dont les brochets, oiseaux, autres invertébrés aquatiques).
 - Aménager les ouvrages hydrauliques pour décroïsonner les cours d'eau et rétablir la continuité écologique piscicole (en particulier grands migrateurs : Saumon, Aloses Lamproie marine) et sédimentaire : effacement des ouvrages, ouverture des vannages, passes à poisson.
 - Réduire l'artificialisation des berges des cours d'eau et favoriser le développement d'habitats diversifiés capables d'accueillir des espèces aquatiques (poissons, invertébrés) et terrestres (oiseaux, insectes, chauves-souris) utilisant la végétation rivulaire.
 - Stopper la disparition des zones humides.

- Enjeux propres aux infrastructures des transports :
 - Prévoir les aménagements nécessaires pour les infrastructures nouvelles visant à répondre aux enjeux de développement de l'agglomération parisienne, en particulier au niveau des réservoirs de biodiversité et sur les corridors régionaux les plus importants.
 - Poursuivre et généraliser les pratiques de gestion des annexes naturelles (bernes, etc.) qui privilégient des méthodes adaptées à la biodiversité.
 - Requalifier les infrastructures existantes, le plus souvent dénuées d'aménagement permettant leur franchissement par la faune (infrastructures très utilisées)
 - Atténuer l'impact des ouvrages routiers et ferroviaires sur le déplacement des espèces des mares et zones humides.

- Les enjeux relatifs aux milieux urbains :
 - Conforter les continuités écologiques de la ceinture verte, en particulier le long des vallées et au contact des forêts périurbaines.
 - Maintenir, restaurer des continuités écologiques entre les espaces ruraux et le cœur urbain.
 - Limiter la minéralisation des sols qui isole la faune du sol et réduit les habitats disponibles pour la faune et la flore en milieu urbain
 - Promouvoir et généraliser les pratiques de gestion des espaces verts et naturels adaptées à la biodiversité.

Source : SRCE - Résumé non technique.

- La **carte des composantes** constitue l'état initial de la fonctionnalité des continuités écologiques. Elle présente les composantes de la trame verte et bleue, les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, ainsi que les principaux éléments de fragmentations, localisés et qualifiés.

Dans la commune d'Aufferville, on constate :

- un corridor fonctionnel entre les réservoirs de biodiversité (en limite ouest) ;
- des lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha.

Carte : Les composantes de la trame verte et bleue – Source : SRCE.



CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE	
<p>CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES</p> <p>Réservoirs de biodiversité</p> <p> Réservoirs de biodiversité</p> <p>Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France</p> <p> Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France</p> <p>Corridors de la sous-trame arborée</p> <p> Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité</p> <p> Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité</p> <p> Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité</p> <p>Corridors de la sous-trame herbacée</p> <p> Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes</p> <p> Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes</p> <p> Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite</p> <p>Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p> <p> Cours d'eau et canaux fonctionnels</p> <p> Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite</p> <p> Cours d'eau intermittents fonctionnels</p> <p> Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite</p> <p> Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p>	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS</p> <p>Obstacles des corridors arborés</p> <p> Infrastructures fractionnantes</p> <p>Obstacles des corridors calcaires</p> <p> Coupures urbaines</p> <p>Obstacles de la sous-trame bleue</p> <p> Obstacles à l'écoulement (ROE v3)</p> <p>Point de fragilité des corridors arborés</p> <p> Routes présentant des risques de collisions avec la faune</p> <p> Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire</p> <p> Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation</p> <p> Passages prolongés en cultures</p> <p> Clôtures difficilement franchissables</p> <p>Points de fragilité des corridors calcaires</p> <p> Coupures boisées</p> <p> Coupures agricoles</p> <p>Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue</p> <p> Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport</p> <p> Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport</p>
<p>OCCUPATION DU SOL</p> <p> Boisements</p> <p> Formations herbacées</p> <p> Cultures</p> <p> Plans d'eau et bassins</p> <p> Carrières, ISD et terrains nus</p> <p> Tissu urbain</p> <p> Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares</p> <p> Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares</p> <p> Limites régionales</p> <p> Limites départementales</p> <p> Limites communales</p> <p>Infrastructures de transport</p> <p> Infrastructures routières majeures</p> <p> Infrastructures ferroviaires majeures</p> <p> Infrastructures routières importantes</p> <p> Infrastructures ferroviaires importantes</p> <p> Infrastructures routières de 2e ordre</p> <p> Infrastructures ferroviaires de 2e ordre</p>	

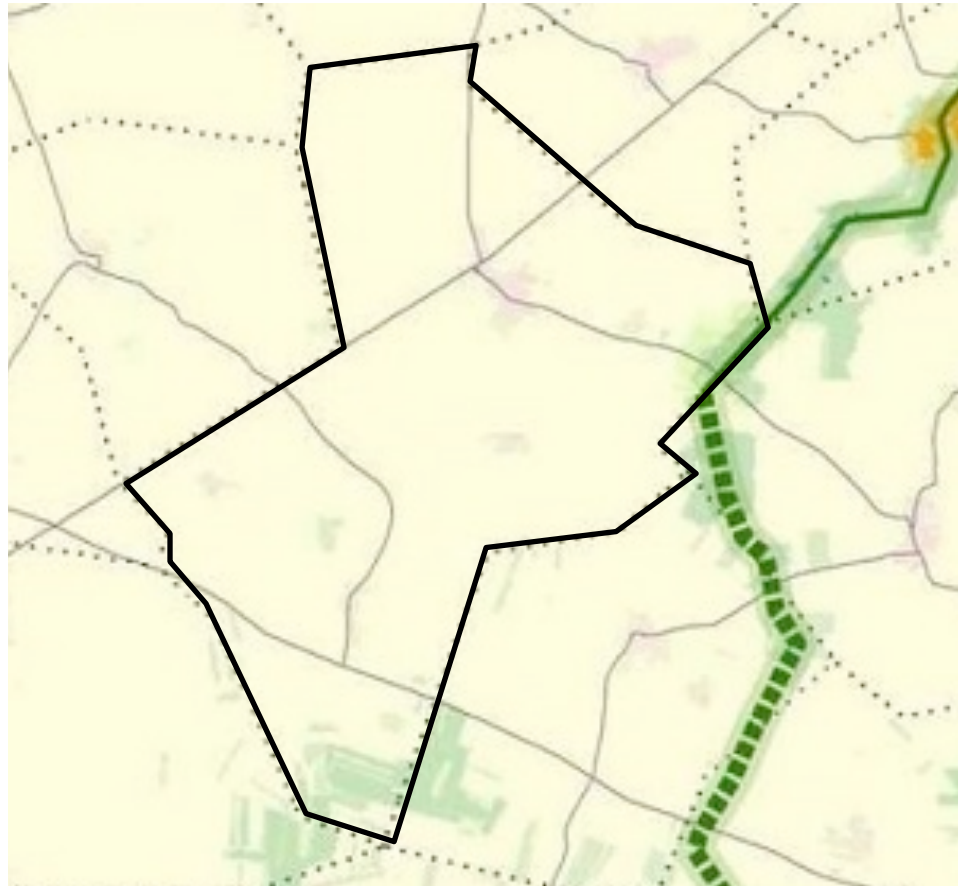
• La **carte des objectifs** présente :

- les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue, priorités au regard des enjeux nationaux, interrégionaux et régionaux identifiés dans le volet diagnostique du SRCE ;
- la priorisation des actions, en lien avec le plan d'action, dont cette carte constitue une illustration et une spatialisation.

Dans la commune d'Aufferville, on constate :

- un corridor de la sous-trame arborée à préserver.

Carte : Les objectifs de la trame verte et bleue – Source : SRCE.



CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE	
<p>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</p> <p>Principaux corridors à préserver</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors de la sous-trame herbacée <p>Corridors alluviaux multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Le long des fleuves et rivières Le long des canaux <p>Principaux corridors à restaurer</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors des milieux calcaires <p>Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> Le long des fleuves et rivières Le long des canaux <p>Réseau hydrographique</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer <p>Connexions multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux Autres connexions multitrames 	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT</p> <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes Principaux obstacles Points de fragilité des corridors arborés <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement) Obstacles sur les cours d'eau Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
<p>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité Milieux humides 	<p>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteurs de concentration de mares et mouillères Mosaïques agricoles Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés
<p>OCCUPATION DU SOL</p> <p>Occupation du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> Boisements Formations herbacées Cultures Plans d'eau et bassins Carrières, ISD et terrains nus Tissu urbain <p>Infrastructures de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> Infrastructures routières majeures Infrastructures ferroviaires majeures Infrastructures routières importantes Infrastructures ferroviaires importantes Infrastructures routières de 2e ordre Infrastructures ferroviaires de 2e ordre <p> <ul style="list-style-type: none"> Limites régionales Limites départementales Limites communales </p>	

• L'analyse des milieux naturels désigne l'étude descriptive et fonctionnelle des écosystèmes, de la faune, de la flore, ainsi que des habitats naturels. L'identification des milieux présents sur le territoire communal correspond à un premier repérage des ensembles végétaux homogènes, correspondant eux-mêmes à des milieux homogènes.

La **cartographie ECOMOS** représente une cartographie des milieux naturels dont la richesse est équivalente à celle du MOS pour les espaces urbanisés.

L'ensemble des postes "naturels" du MOS a ainsi été réinterprété : bois ou forêts, coupes ou clairières en forêts, surface en herbe à caractère agricole, eau fermée, surfaces en herbe non agricoles et espaces ruraux vacants.

On observe différents types de milieux dans le territoire d'Aufferville, que l'on classera en grandes catégories.

Les milieux présents dans la cartographie sont associés à différentes thématiques : **la trame boisée et la trame herbacée.**

2.12.1. La trame boisée

La trame boisée est principalement représentée par :

- des arbres, arbustes ou buissons isolés ;
- quelques alignements d'arbres continus ;
- des haies arborescentes continues ;
- des vergers ;
- des forêts de feuillus et de conifères.

*

*

*



Légende

Surfacique

- Haie arborescente continue
- Haie de ligneux basse continue
- Verger
- Bouquet d'arbres
- Bouquet d'arbustes

Linéaire

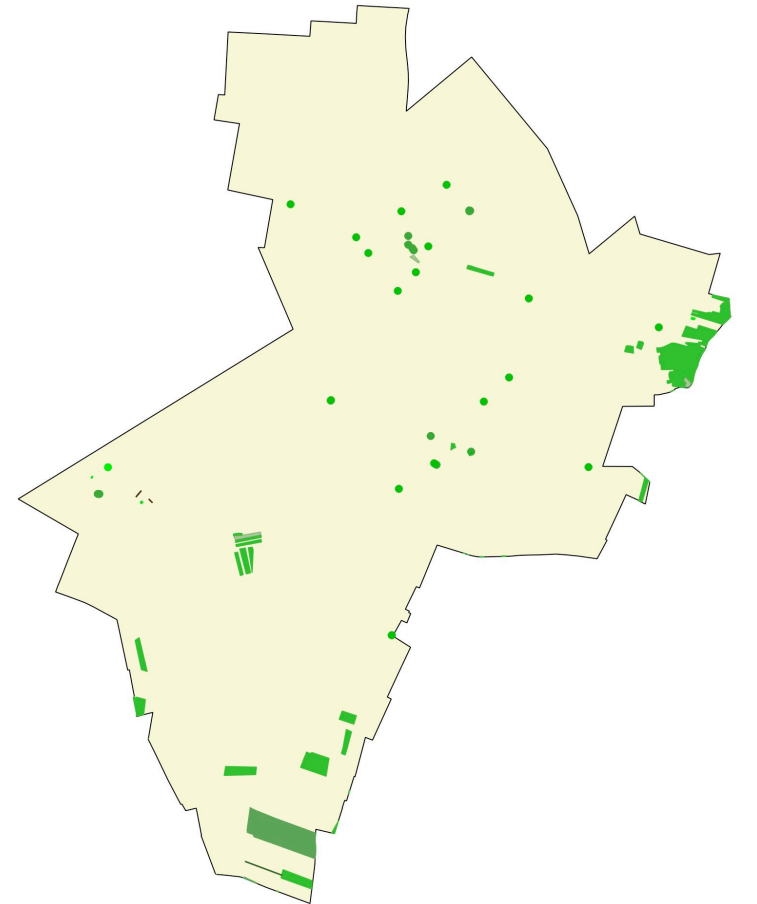
- Alignement continu d'arbres
- Haie arborescente continue
- Haie de ligneux basse continue

Ponctuel

- Arbre isolé
- arbuste ou un buisson isolé
- Bouquet d'arbustes

Ecomos 2008

- 311 Forêts de feuillus
- 312 Forêts de conifères
- 324 Forêts et végétation arbustive



0 500 1000 1500 2000 m

2.12.2. La trame herbacée

La trame herbacée est principalement représentée par :

- des prairies ;
- des chemins de terre ;
- des bandes herbeuses ;
- des chemins enherbés.

Carte : La trame herbacée d'Aufferville – Source : IAU IdF.



Légende

Surfacique

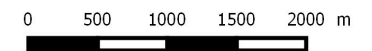
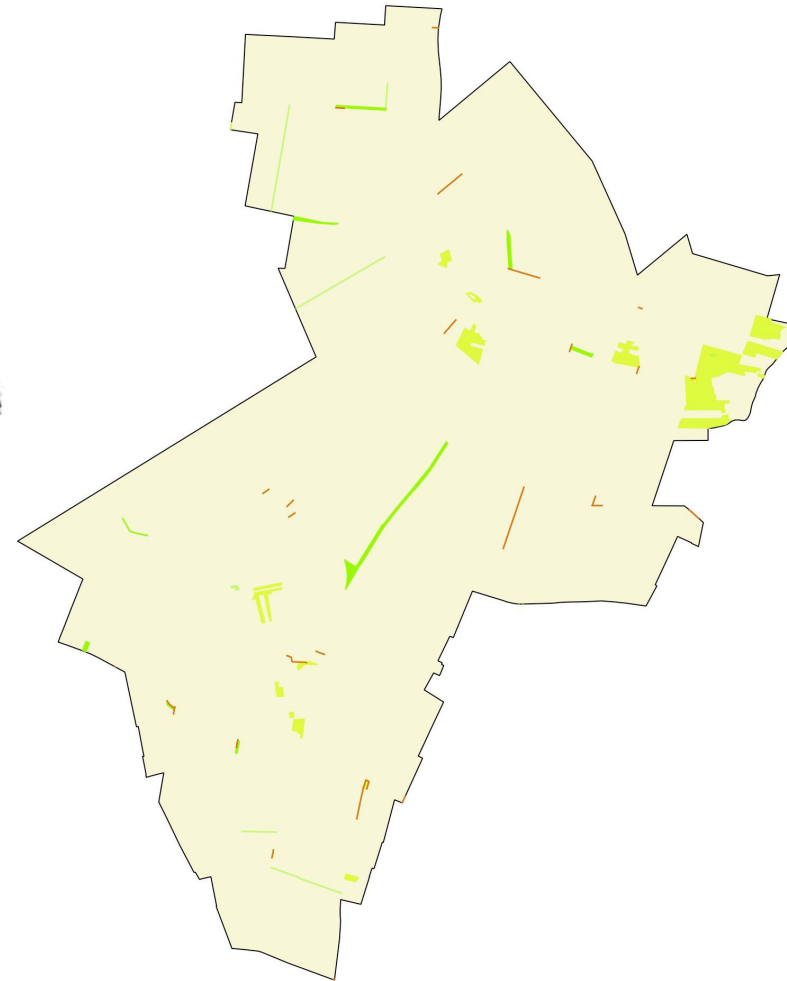
- Bande herbeuse 2
- Jachère faune sauvage
- Prairie naturelle

Linéaire

- Bande herbeuse 1
- Bande herbeuse 2
- Chemin de terre
- Chemin enherbé
- Chemin partiellement enherbé
- Jachère faune sauvage

Ecomos 2008

- 222 Vergers et petits fruits
- 231 Prairies



2.12.3. La faune et la flore

Selon l'INPN, sur l'ensemble de territoire communal, il a été recensé 355 espèces végétales et animales, ce qui témoigne de la présence d'une biodiversité relativement importante.

Les différentes directives de protection des espèces concernant la commune d'Aufferville sont les suivantes :

- (1), la Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- (2), la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n° 1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003, la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006 et la Directive 2013/17/UE du 13 mai 2013) ;
- (3), le Règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvage par le contrôle de leur commerce (modifié par le Règlement UE n° 101/2012 du 6 février 2012 et le Règlement UE n° 750/2013 du 29 juillet 2013) ;
- (4), le Règlement d'exécution (UE) n° 828/2011 de la Commission du 17 août 2011 suspendant l'introduction dans l'Union de spécimens de certaines espèces de faune et de flore sauvages ;
- (5), la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979) ;
- (6), l'Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ;
- (7), l'Arrêté ministériel du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire, modifié par les arrêtés ministériels du 5 octobre 1992 (JORF du 28 octobre 1992, p. 14960) et du 9 mars 2009 (JORF du 13 mai 2009, p. 7974) ;
- (8), l'Arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (ORF 18 décembre 2007, p. 20363) ;
- (9), l'Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modif. arrêté du 15 septembre 2012) ;
- (10), l'Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p.21056) ;
- (11), l'Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en Ile-de-France complétant la liste nationale.

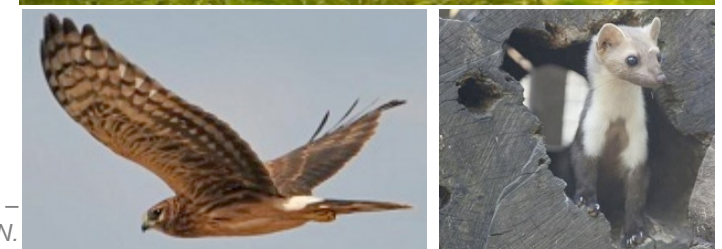
• La faune

Les données de l'INPN et Cettia répertorient **46 espèces faunistiques présentes dans la commune**, ce qui témoigne d'une biodiversité faunistique assez riche. On dénombre, notamment :

- 10 espèces de mammifères ;
- 1 espèce de reptile ;
- 1 espèce d'oiseau ;
- 4 espèces d'amphibiens ;
- 30 espèces d'insectes.

Une partie de ces espèces est protégée. Pour d'autres espèces, la chasse est autorisée (ex : le sanglier, le lièvre...).

*Images ci-contre : Animaux habitants le territoire communal –
Source : INPN.*



Espèces faunistiques recensées dans le territoire de la commune d'Aufferville (Source : INPN et www.cettia.fr.)

- Les mammifères :

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Espèces protégées / Directives
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	2017	(5), Annexe III ; (6), Premier
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	2009	(5), Annexe III ; (6), Premier
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	2006	(5), Annexe III
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	2014	(5), Annexe III ; (9), Article 2
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	2016	(6), Premier
<i>Martes foina</i>	Fouine	2013	(5), Annexe III ; (6), Premier
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	2006	Espèce non réglementée
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	2009	(2), Annexe IV ; (5), Annexe III ; (9), Article 2
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	2006	(5), Annexe III
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	1985	(6), Premier

- Les oiseaux :

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Espèces protégées / Directives
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	2014	(1), Annexe I ; (3), Annexe A ; (5), Annexe III ; (10), Article 3

- Les reptiles :

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Espèces protégées / Directives
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	2009	(2), Annexe IV ; (5), Annexe II ; (8), Article 2

- Les amphibiens :

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Espèces protégées / Directives
<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur	2009	(2), Annexe IV ; (5), Annexe II ; (8), Article 2
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	2009	(2), Annexe V ; (5), Annexe III ; (8), Article 5
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	1985	(2), Annexe IV ; (5), Annexe II ; (8), Article 2
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	1985	(2), Annexe II ; (2), Annexe IV ; (5), Annexe II ; (8), Article 2

- Les insectes :

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Espèces protégées / Directives
<i>Agapanthia cardui</i>	Agapanthie du Charbon	1958	Espèce non réglementée
<i>Agrilus cyanescens</i>		1977	Espèce non réglementée
<i>Alosterna tabacicolor</i>		1963	Espèce non réglementée
<i>Anthaxia godeti</i>		1956	Espèce non réglementée
<i>Anthaxia nitidula</i>	Anthaxie brillante	1962	Espèce non réglementée
<i>Arhopalus rusticus</i>		1959	Espèce non réglementée
<i>Bodiloides ictericus</i>		1959	Espèce non réglementée
<i>Calosoma auropunctatum</i>	Calosome à points d'or	1956	(11), Article 1
<i>Chilothorax melanostictus</i>		1959	Espèce non réglementée

<i>Clytus arietis</i>	Le Clyte bélier	1978	Espèce non réglementée
<i>Cryptocephalus bipunctatus</i>		1970	Espèce non réglementée
<i>Cryptocephalus nitidus</i>		1970	Espèce non réglementée
<i>Euchloe crameri</i>	La Piéride des Biscutelles	1997	Espèce non réglementée
<i>Hylotrupes bajulus</i>		1972	Espèce non réglementée
<i>Oberea oculata</i>		1981	Espèce non réglementée
<i>Opsilia coerulescens</i>	Phytoécie bleuâtre	1958	Espèce non réglementée
<i>Orsodacne lineola</i>		1960	Espèce non réglementée
<i>Oulema erichsonii</i>		1982	Espèce non réglementée
<i>Phymatodes testaceus</i>		1965	Espèce non réglementée
<i>Platysoma elongatum</i>		1957	Espèce non réglementée
<i>Pleurophorus caesus</i>		1954	Espèce non réglementée
<i>Prionus coriarius</i>		1958	Espèce non réglementée
<i>Smaragdina aurita</i>		1985	Espèce non réglementée
<i>Stenocorus meridianus</i>		1962	Espèce non réglementée
<i>Stenopterus rufus</i>	Sténoptère roux	1958	Espèce non réglementée
<i>Stenurella bifasciata</i>		1958	Espèce non réglementée
<i>Stenurella melanura</i>		1954	Espèce non réglementée
<i>Stenurella nigra</i>	Lepture noir	1958	Espèce non réglementée
<i>Stictoleptura rubra</i>	Lepture rouge	1978	Espèce non réglementée
<i>Trachys minutus</i>		1981	Espèce non réglementée

- **La flore**

Les données de l'INPN répertorient **309 espèces floristiques présentes dans la commune**, ce qui témoigne également d'une biodiversité relativement importante sur le territoire.

Espèces floristiques protégées, recensées dans le territoire de la commune d'Aufferville (Source : INPN.)

Les Orchidacées :

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Directive
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	2013	(3), Annexe B ; (4), Article 1 ^{er}
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère à grandes fleurs	2013	(3), Annexe B
<i>Goodyera repens</i>	Goodyère rampante	1992	(3), Annexe B
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	2001	(3), Annexe B ; (4), Article 1 ^{er}
<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid d'oiseau	2013	(3), Annexe B
<i>Neottia ovata</i>	Grande Listère	2013	(3), Annexe B
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	1992	(3), Annexe B
<i>Ophrys insectifera</i>	Ophrys mouche	1992	(3), Annexe B ; (4), Article 1 ^{er}
<i>Orchis anthropophora</i>	Orchis homme pendu	1992	(3), Annexe B
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis purpurea	2013	(3), Annexe B ; (4), Article 1 ^{er}
<i>Platanthera chlorantha</i>	Orchis vert	2013	(3), Annexe B

Les Dioscoréacées :

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Directive
<i>Dioscorea communis</i>	Sceau de Notre Dame	2009	(7), Article 1 ^{er}

Les Taxacées :

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Directive
<i>Taxus baccata</i>	If à baies	2009	(7), Article 1 ^{er}

Par ailleurs, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) a réalisé un inventaire floristique dans le cadre de l'atlas de la biodiversité du département de Seine-et-Marne. Les espèces référencées dans la Commune s'élèvent à 233. Il est également important de noter que sur le territoire de la commune, 6 espèces recensées, après 2000, sont protégées et/ou réglementées.

On note, entre autres :

- 2 espèces classées en liste rouge ;
- 1 espèce déterminante pour le Bassin parisien.

Source : PAC des zones humides d'Aufferville, SEME, avril 2018.

Espèces protégées / réglementées recensées sur la commune	
Nom de l'espèce	Protection / réglementation
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (Article 1er)
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (Convention de Washington) au sein de l'Union européenne (Annexe B)
<i>Malva setigera</i> Spenn., 1829	Liste Rouge de la flore vasculaire d'Ile de France (VU)
<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>falcata</i> (L.) Arcang., 1882	Liste Rouge de la flore vasculaire d'Ile de France (CR)
<i>Taxus baccata</i> L., 1753	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (Article 1er)
<i>Torilis nodosa</i> (L.) Gaertn., 1788	Espèces végétales déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France (Catégorie 3-1)

Tableaux : Espèces réglementées sur le territoire communal – Source : PAC des zones humides Aufferville, SEME, avril 2018.

*

*

*

2.13. Les types de paysages

2.13.1. Introduction théorique et principaux typologies de paysage

Une définition du terme « paysage », aujourd'hui largement partagée, est celle contenue dans la Convention européenne du paysage, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe en 2000. Selon cette définition, « **le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** ».

La typologie établie ici à partir de la géomorphologie identifiée, d'une part, **en termes de reliefs** : les plaines ou plateaux et les grandes vallées fluviales, les lacs ou étangs, les côtes (ou « cuesta »), les petites vallées, les pénéplaines, et les vallées encaissées.

D'autre part, **en termes d'occupation du sol**, les cultures ou prés, les boisements continus, les bocages (système de haies) et les alternances de bois et cultures. À partir de cette analyse, on retiendra trois grands types d'espaces : les paysages ouverts, les paysages séquentiels, les paysages fermés. Ces trois grands paysages, observables à Aufferville, peuvent être tabulaires ou orientés, en fonction du mode d'occupation du sol, comme du relief.

Typologie établie à partir de la géomorphologie	Plaine ou plateau, grande vallée fluviale	Lacs, étangs	Côte (ou cuesta)	Petite vallée	Pénéplaine	Vallée encaissée
Les paysages ouverts	Paysage tabulaire ouvert	Paysage lacustre ouvert	Paysage de côte ouvert	Paysage orienté ouvert	Paysage collinaire ouvert	-
Les paysages séquentiels	Paysage tabulaire séquentiel	Paysage lacustre séquentiel	Paysage de côte séquentiel	Paysage orienté séquentiel	Paysage collinaire séquentiel	-
Les paysages fermés	Paysage tabulaire fermé	-	Paysage de côte fermé	Paysage orienté fermé	Paysage collinaire fermé	Paysage orienté fermé

Typologie établie à partir de la géomorphologie	Plateau agricole	Mares, bassins d'eau	Côte (ou cuesta)	Petite vallée	Pénéplaine	Vallée encaissée
Les paysages ouverts	Pleine cultivée	Mares de la plaine agricole	-	-	-	-
Les paysages séquentiels	Terres cultivées / bosquets et haies	-	-	-	-	-
Les paysages fermés	Terres agricoles encavées par l'urbanisation ou les bois	-	-	-	Bois des roches, boisements au Sud du territoire	-

Tableaux : Typologies de paysages à partir de la géomorphologie, dans la commune d'Aufferville – Source : Agence Eu.créal.

B - LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN

1. Les lignes du paysage naturel

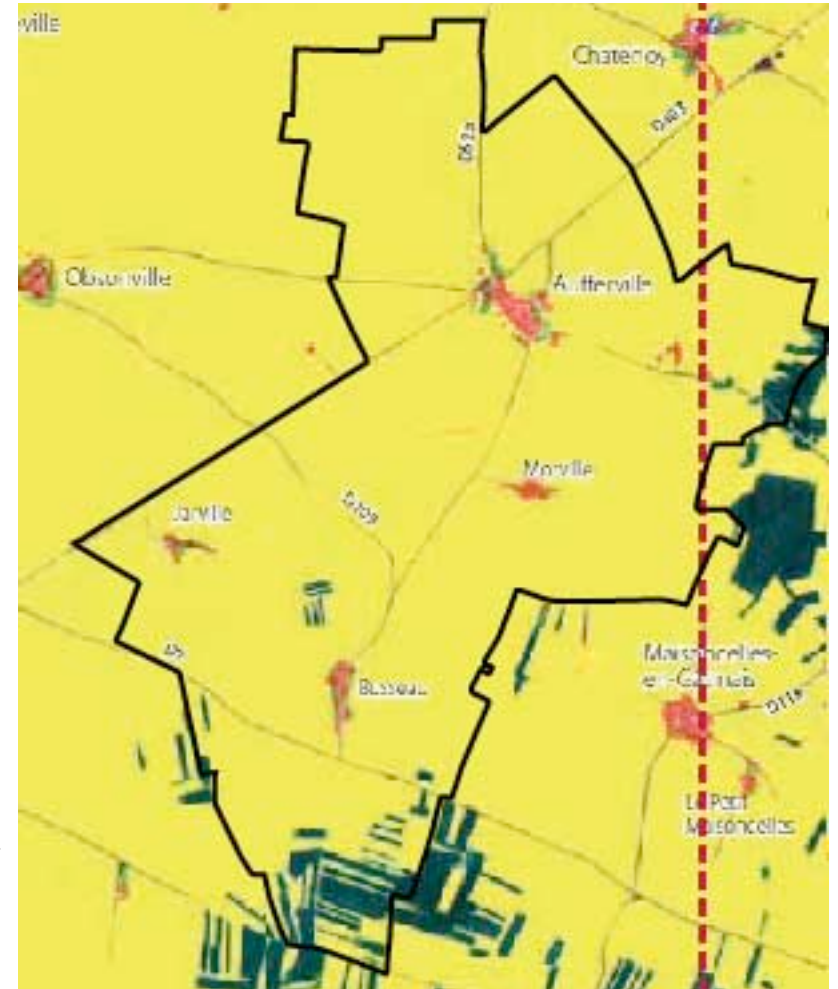
1.1. *L'Atlas des paysages de Seine-et-Marne*

Les entités paysagères présentes en Seine-et-Marne ont fait l'objet d'une étude figurant dans un *Atlas des paysages*.

L'unité paysagère observée dans la commune est le Gâtinais de Maisoncelles et Monts du Gâtinais, et plus particulièrement, le **Gâtinais de Maisoncelles**.

Source : *Atlas des paysages de Seine-et-Marne*.

*Images : Entités paysagères concernant Aufferville –
Source : Atlas des paysages de Seine-et-Marne.*



1.1.1. *Le Gâtinais Maisoncelles et Monts du Gâtinais: Le Gâtinais Maisoncelles*

Au Sud-Ouest du département, le Gâtinais beauceron, vaste plateau cultivé et très peu boisé, est clairement limité : au Nord et à l'Est par la forêt de Fontainebleau et le bois de la Commanderie et plus au Sud, par la vallée du Loing qui le sépare du plateau d'Egreville.

Constituant une frange de la plaine beauceronne, ce plateau calcaire et plat s'étend bien au-delà des limites départementales.

Dans cet ensemble quasiment dépourvu de reliefs et peu urbanisé, les lisières forestières, les quelques boqueteaux résiduels et les coteaux ourlés de boisements des vallées du Loing, de l'Essonne et de l'Ecole sont souvent seuls à fermer les horizons. Aussi, les buttes modestes des monts du Gâtinais à l'Ouest, aux reliefs cultivés très doux, créent-elles un événement important tout en procurant des points de vue remarquables sur l'ensemble du plateau.

Comme sur les autres grands plateaux cultivés du département, chaque château d'eau, hangar agricole, ligne à haute tension... participe pleinement à l'animation des paysages.

La sous-unité « La Gâtinais Maisoncelles » est une très vaste entité constituant la frange la plus orientale de la plaine de la Beauce, qui se déploie dans les départements voisins de l'Essonne et du Loiret.

Au Nord-Est et à l'Est, le plateau est clairement séparé des entités voisines par la lisière du massif forestier de la Commanderie et par la rive gauche du Loing.

Au Nord, une frontière légère isole le Gâtinais de Maisoncelles, très plat et uniforme, du Gâtinais des clairières, aux horizons fermés par les lisières de la forêt de Fontainebleau et des bois environnants.

Le Gâtinais de Maisoncelles se caractérise par des horizons plans qu'aucun cours d'eau ne vient distraire. Excepté le Fusain, au Sud, qui vient entailler le plateau et, à l'Ouest, une série de monts au relief très doux coiffés de villages, qui offrent des panoramas circulaires sur l'ensemble du plateau. Les champs immenses composent l'essentiel des paysages.

- **Enjeux paysagers**

- Garantir la compacité des villages :**

- * Renforcer l'unité de l'habitat autour des centres anciens et des bourgs et des villages, en évitant l'éparpillement de nouvelles constructions le long des routes et des chemins.

Source : Atlas des paysages de Seine-et-Marne.

Image ci-contre : Exemple de paysage typique du Gâtinais de Maisoncelles : La dispersion des hameaux et des villages au sein de l'entité doit être conservée et, pour cela, il est nécessaire de préférer la densification de chacun de ces pôles d'habitat et d'activité. Les extensions résidentielles ne devraient pas déborder des sites initiaux des villages.- Source : Atlas des paysages de Seine-et-Marne.



1.2. La structure paysagère

La commune d'Aufferville est caractérisée par trois types d'espaces distincts d'un point de vue tant environnemental que paysager :

- la plaine cultivée ;
- les boisements au Sud et à l'Est ;
- le bourg et les hameaux implantés dans la plaine agricole.

1.2.1. La plaine agricole

Source : Photos prises sur site.

La plaine agricole est typique du Gâtinais. La présence de très larges perspectives paysagères s'explique par une topographie ne présentant pas de relief important et des parcelles cultivées particulièrement étendues. L'émergence de bosquets les constructions (bourg, hameaux, constructions isolées) dans la plaine ainsi que les éoliennes implantées sur les communes voisines constituent des repères et contribuent à rompre une certaine monotonie visuelle.



1.2.2. Les boisements

Source : Google Street View.

Quelques boisements sont localisés en limite Est et Sud de la Commune.



1.2.3. Le bourg et les hameaux

Le bourg et les hameaux sont implantés dans la plaine agricole. Les vues depuis la plaine permettent une lecture très claire de l'environnement paysagé : on distingue facilement les limites de l'urbanisation.

Source : Photos prises sur site.



2. Les caractéristiques du paysage construit

2.1. Éléments historiques du territoire

2.1.1. Les éléments identitaires

Aufferville compte plusieurs sites témoins de son histoire :

- 1 - les bornes militaires : deux bornes miliaires de l'ancien régime sont visibles à quelques centaines de mètres du village, le long de la RD 403.
- 2 - les croix de chemins : elles remplacent au VII^{ème} siècle, lors de l'évangélisation des campagnes, les bornes des voies militaires et marquent également la frontière des domaines laïcs ou religieux. Bien que certaines aient disparues, on en dénombre, encore aujourd'hui, une dizaine.
- 3 - l'Eglise Saint Martin : petite église de campagne modeste, datant du XII^{ème} siècle et inscrite au titre des MH.
- 4 - le polissoir : localisé au niveau du hameau de Maison-Rouge, il est classé à l'inventaire des Monuments Historiques. Le polissoir d'Aufferville présente les rainures parmi les plus longues mesurées en Seine-et-Marne (120 cm).
- 5 - la bascule, vestige du train betteravier de la sucrerie de Souppes.

Source : www.auffervilllevillage.wordpress.com.

3 - Photo: Source :
www.auffervilllevillage.wordpress.com.



4 - Photo: Source :
www.auffervilllevillage.wordpress.com.

1 - Photos: Source : www.auffervilllevillage.wordpress.com.



2 - Photos: Source : www.auffervilllevillage.wordpress.com.



2.1.2. La protection des sites et monuments historiques

Les conséquences juridiques des protections affectant un immeuble (nu ou bâti), au titre des **monuments historiques ou des sites** sont des servitudes d'utilités publiques. Les lois qui les définissent sont :

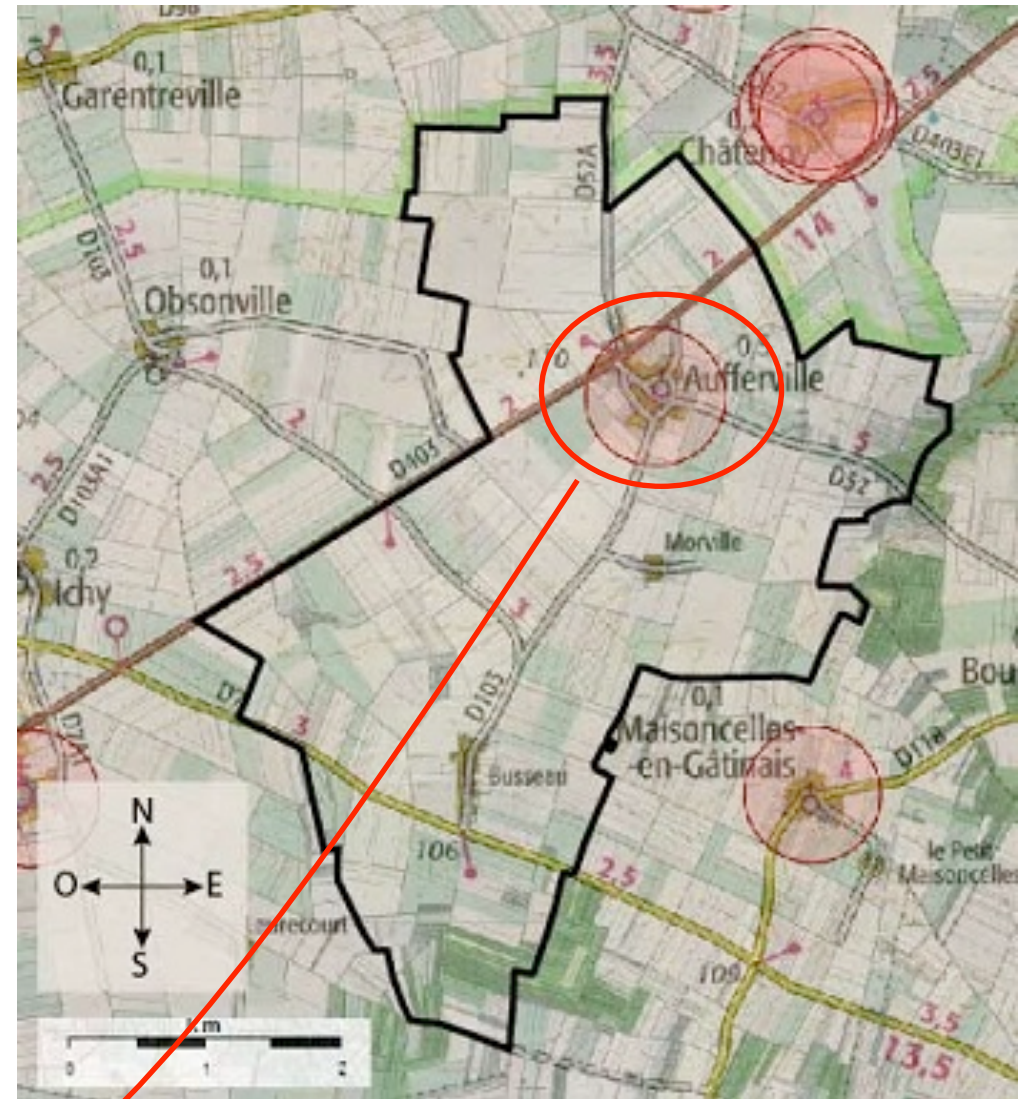
- la loi du 31 décembre 1913 modifiée génère des protections au titre des monuments historiques ;
- la loi du 2 mai 1930 génère des protections au titre des sites ;
- la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) est une servitude qui s'impose au PLU.

Un monument historique est localisé sur le territoire d'Aufferville.

Il s'agit de l'église Saint-Martin, localisée dans le bourg d'Aufferville, Elle a été inscrite au titre des Monuments Historique par arrêté du 18 mars 1926.

Cette église, qui a été remaniée plusieurs fois, présente une nef flanquée d'un unique collatéral méridional, qui vient butter contre la tour-clocher au niveau de la jonction avec le chœur. La tour-clocher carrée est coiffée d'une toiture en bâtière. Le portail de la façade occidentale est composé de deux arcs brisés à boudins, reposant sur des colonnettes entières ou à demi engagées.

Source : www.culture.gouv.fr/culture et www.patrimoine-religieux.fr.



Carte : Les sites et monuments inscrits ou classés – Source : www.atlas.patrimoines.culture.fr.

2.2. Les caractéristiques du tissu bâti à Aufferville

2.2.1. Le bâti traditionnel

Dans le bourg et les hameaux, le bâti ancien, constitué de fermes ou fermettes, est composé de bâtiments bas et longs, couverts de tuiles et implantés autour d'une cour. Une grande partie de ces bâtiments présente toujours des façades en pierres.

Contrairement aux pavillons plus récents, la majorité des bâtiments anciens sont implantés :

- de façon perpendiculaire par rapport à la voirie ;
- à l'alignement ou avec un léger retrait, à l'exception du hameau de Busseau, où l'on observe, sur une portion de la RD 103, un retrait de plusieurs mètres par rapport à la voirie.

Même si l'on observe parfois des constructions dont l'époque d'achèvement est plus récente, ainsi que des mélanges architecturaux juxtaposés (des constructions rurales anciennes / maisons récentes), l'aspect global du bourg et des hameaux paraît cohérent et bien préservé. Les maisons sont généralement bien restaurées, ce qui témoigne, d'une façon générale, la volonté de préserver les architectures originales de la part des habitants.

Les **principales caractéristiques architecturales traditionnelles** du bourg sont les suivantes :

- la valeur architecturale et historique de plusieurs maisons rurales très anciennes, restaurées ou en cours de restauration, ainsi que des murs de clôture en pierre, souvent bien entretenus ;
- une hauteur limitée à R + comble ou R+1+comble ;
- les toitures en petites tuiles, avec les faitages parfois décorés ;
- le traitement variable des façades ;
- l'utilisation de la brique comme élément de construction et de décoration.

Photos : Les principales caractéristiques architecturales du tissu ancien de la Commune – Source : Photos prises sur site.



Dans le bourg ou les hameaux, les constructions récentes ont été réalisées en extension du tissu construit, le long des principaux axes de communication. On distingue les bâtiments à usage agricole et les constructions à usage d'habitation.

- **Les bâtiments d'exploitation**

Parmi les extensions les plus récentes, on observe plusieurs bâtiments à usage agricole : hangar, bâtiment de stockage... Ces derniers sont bien souvent localisés aux entrées du bourg ou des hameaux. Ils présentent des caractéristiques architecturales qui ne s'intègrent pas au caractère du village (matériaux de construction, volumes, hauteur). Par ailleurs, l'absence d'intégration paysagère de ces constructions dévalue la qualité des entrées de ville.



Photos: Quelques bâtiments d'exploitation de la Commune – Source : Google Street View et photos prises sur site.



- **Les constructions à usage d'habitation**

Le bourg comme les hameaux présentent peu d'habitat récent. Les extensions récentes ont été réalisées sous la forme de pavillons individuels. Les constructions sont généralement implantées en retrait par rapport à la voirie, au centre de la parcelle ou en limite séparative et parallèlement à la rue. On note également la présence de lots-arrières.

Ces constructions récentes sont hétérogènes, tant dans les volumes, que dans les hauteurs, les matériaux, les clôtures et les ouvertures. Seuls les coloris des façades et des toitures présentent une certaine homogénéité. Elles sont parfois sans rapport avec l'architecture d'origine.

Photos : Les principales caractéristiques architecturales des constructions récentes à usage d'habitation de la Commune – Source : Photos prises sur site.



2.2.4. La trame verte en milieu urbain

De par sa localisation, à l'interface avec le plateau agricole, le bourg d'Aufferville et les hameaux ne bénéficient pas d'un cadre naturel très varié. Cependant, au cœur du tissu construit, on observe une végétation relativement abondante.

Cette trame verte est majoritairement représentée par les jardins arborés, les haies en limites séparatives, plantations en accompagnement de trottoirs, mais également les quelques espaces verts présents sur le territoire communal. Tous ces éléments sont enrichissants, tant d'un point de vu paysager qu'environnemental, à l'intérieur du tissu construit.

Afin d'améliorer les qualités écologiques et paysagères de cette trame verte en milieu urbain, il serait intéressant de réfléchir davantage à la diversité des essences utilisées (privilégier les haies plurispécifiques) ainsi qu'à la représentativité de chacune des strates de la trame verte (herbacée, arbustive, arborée) aussi bien dans les espaces privés que publics.

Photos: Les éléments de la trame verte en milieu urbain – Source : Photos prises sur site.



*

*

*

2.3. Les entrées de ville et franges urbaines

Les entrées de ville désignent l'espace entre les premières zones bâties et l'espace naturel ou agricole. Le terme d'entrée de ville est apparu au milieu des années 1990 pour définir des secteurs de transition en extension entre la campagne et la ville.

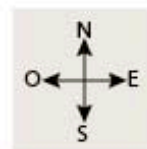
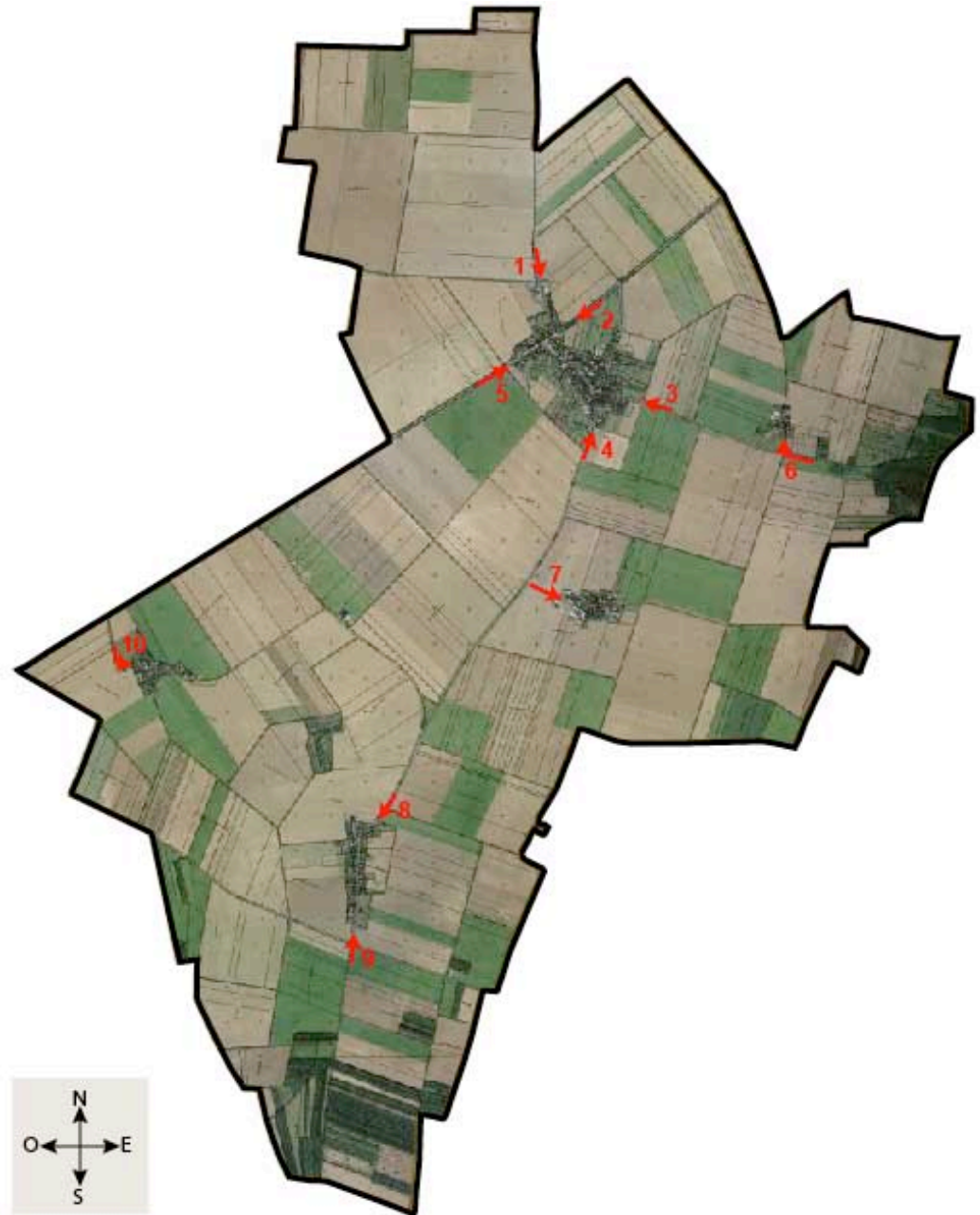
Ce n'est pas un événement ponctuel, ni uniquement l'espace de voirie. C'est ce qui est perçu par l'usager lorsqu'il quitte la campagne avant de pénétrer dans le bourg, c'est-à-dire dans le tissu urbain continu. Ce n'est plus la campagne, ce n'est pas encore la ville traditionnelle.

Dans la commune d'Aufferville, une analyse des limites du périmètre bâti peut faire ressortir les différentes typologies d'entrée de villes qu'on peut rencontrer dans le territoire.

- Afin de rendre les entrées de ville plus lisible, il conviendrait de :
 - renforcer la qualité paysagère des entrées du village par des aménagements simples ;
 - protéger les *coutures paysagères* existantes (fonds de jardins arborés, plantations, alignements d'arbres,...) et en créer de nouvelles afin de mieux intégrer le bâti dans le paysage ;
 - repositionner certains panneaux d'entrée d'agglomération.

*
* *

Carte : Localisation des entrées de ville étudiées – Source : Géoportail (fond de carte).



- **Entrée n°1 – bourg d'Aufferville par la RD 52A (Nord)**

Cette entrée de ville est caractérisée par une vue très dégagée, ponctuée par quelques bosquets et arbres isolés. Une trame arborée discontinue marque la limite de l'urbanisation. On note en particulier la présence d'un bâtiment d'exploitation imposant, qui ne présente aucune transition avec les cultures environnantes. Le tissu urbain est asymétrique puisqu'on observe de grandes parcelles cultivées en partie droite de la route. Par ailleurs, les quelques aménagements existants (trottoirs) mériteraient d'être prolongés et complétés pour marquer d'avantage l'entrée dans une zone « urbaine ».



- **Entrée n°2 – bourg d'Aufferville par la RD 403 (Nord-Est)**

Cette entrée de ville se caractérise par une vue ouverte, qui se prolonge jusqu'au village. Au loin, l'urbanisation est visible et semble insérée dans une trame arborée discontinue. A l'approche du village, quelques aménagements ont été mis en place afin de marquer l'entrée dans une zone urbaine (changement de revêtement, zone limitée à 70 km/h, haies disposées de part et d'autre de la voirie). Cependant, l'effet recherché est diminué par la discontinuité des végétaux et le type d'entretien. Par ailleurs, en entée de ville, on n'observe aucune transition entre les espaces cultivés et construits.

Images : Vues du bourg d'Aufferville depuis l'entrée Nord-Est – Source : Google Street View.





- *Entrée n°3 – bourg d'Aufferville par la RD 52 (Sud-Est)*

Cette entrée de ville est caractérisée par une vue ouverte sur les espaces agricoles environnant. La topographie plane offre une vue plutôt dégagée sur les premières infrastructures bâties, qui semble bien intégrées dans une trame végétale arborée. La position en amont du panneau d'entrée de ville par rapport aux premières constructions ainsi que l'absence d'aménagement, « urbain » rend cette entrée de ville peu cohérente et donc difficilement lisible. On observe par ailleurs une absence de transition entre les premiers aménagements (cimetière) et l'espace agricole.

Images : Vues du bourg d'Aufferville depuis l'entrée Sud-Est – Source : Google Street View.





- *Entrée n°4 – bourg d'Aufferville par la route Ronde (Sud)*

Cette entrée de ville est caractérisée par une vue ouverte sur les espaces agricoles environnant. La topographie plane offre une vue plutôt dégagée sur les premières infrastructures bâties, qui semble bien intégrées dans une trame végétale arborée. Les premières habitations présentent en effet une transition végétale qui permet d'insérer le tissu urbain dans l'environnement. Cependant, l'absence d'aménagement urbain qualitatif ne permet pas de créer une vraie entrée de ville.

Images : Vue du bourg d'Aufferville depuis l'entrée Sud – Source : Photo prise sur site.



- *Entrée n°5 – bourg d'Aufferville par la RD 403 (Sud-Ouest)*

Cette entrée de ville se caractérise par une vue ouverte, qui se prolonge jusqu'au village. Au loin, l'urbanisation est visible et semble insérée dans une trame arborée discontinue. A l'approche du village, quelques aménagements ont été mis en place afin de marquer l'entrée dans une zone urbaine (changement de revêtement, zone limitée à 70 km/h, haies disposées de part et d'autre de la voirie). Cependant, l'effet recherché est diminué par la discontinuité des végétaux et le type d'entretien. Cependant, en entée de ville, la transition entre les espaces cultivés et construits est relativement bien assurée par des limites séparatives en haies végétales et des fonds de jardins arborés.



- **Entrée n°6 – hameau de Maison Rouge par la RD 52 (Sud-Est)**

Cette entrée de ville se caractérise par une vue ouverte sur les espaces agricoles. Au loin, l'urbanisation est relativement bien visible et intégrée dans une trame arborée clairsemée. Les premières constructions ne présentent, en effet, aucune transition avec les espaces agricoles environnants. Quelques aménagements marquent l'entrée en zone urbaine.



- **Entrée n°7 – hameau de Morville par l'Ouest**

Cette entrée de ville est caractérisée par une vue ouverte sur les espaces agricoles environnants. La topographie plane offre une vue plutôt dégagée sur les premières infrastructures bâties (bâtiments d'exploitation), qui ne présentent aucune transition avec les espaces agricoles. En revanche, en arrière-plan les constructions à usage d'habitation semblent bien intégrées dans trame arborée bien présente.

Images : Vue du hameau de Morville depuis l'entrée Ouest – Source : Photo prise sur site.



- **Entrée n°8 – hameau de Busseau par la RD 103 (Nord)**

Cette entrée de ville est caractérisée par une vue ouverte sur les espaces agricoles environnants. La topographie plane offre une vue plutôt dégagée sur les premières infrastructures bâties (bâtiments d'exploitation, habitations), qui ne présentent aucune transition avec les espaces agricoles. Quelques aménagements discrets marquent l'entrée en zone urbaine (trottoirs, constructions continues en bordure des voiries, ...).

Images : Vues du hameau de Busseau depuis l'entrée Nord – Source : Google Street View.



- **Entrée n°9 – hameau de Busseau par la RD 103 (Sud)**

Cette entrée de ville est caractérisée par une vue ouverte sur les espaces agricoles environnant. La topographie plane offre une vue plutôt dégagée sur les premières infrastructures bâties (bâtiments d'exploitation), qui ne présentent aucune transition avec les espaces agricoles. Les premières habitations sont implantées plus en retrait. On note également très faible densité des constructions au niveau de l'entrée de ville, le centre du hameau étant localisé près de 200 mètres après les premières constructions.



Images : Vues du hameau de Busseau depuis l'entrée Sud – Source : Google Street View.

- **Entrée n°10 – hameau de Jarville par l'Ouest**

Le hameau de Jarville est implanté légèrement en contre-haut par rapport à la voirie d'accès (RD 403). Au loin, les constructions se distinguent dans la trame arborée dense. L'entrée de ville est caractérisée par une vue fermée par la végétation. L'entrée en zone urbaine est principalement suggérée par la présence de constructions implantées directement à proximité de la voirie. Quelques aménagements, comme la présence de trottoirs, marquent également l'entrée en zone urbaine.



Images : Vue du hameau de Jarville depuis l'entrée Ouest – Source : Photo prise sur site.

C - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

1. Structure démographique et évolutions

Source : L'analyse présentée dans ce chapitre se fonde uniquement sur des données officielles et légales, c'est-à-dire celles de différents recensements généraux de la population (INSEE).

En 2014, la population de la commune compte 529 **habitants**.

De 1968 à 1982, la population diminue régulièrement, en particulier à cause d'un solde naturel négatif et d'un solde migratoire négatif à très faiblement positif.

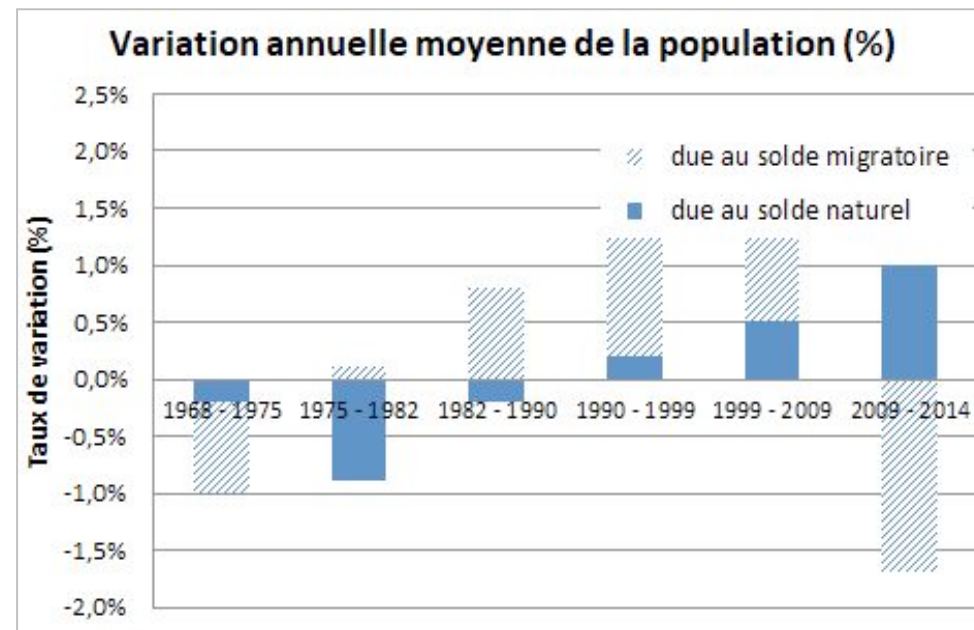
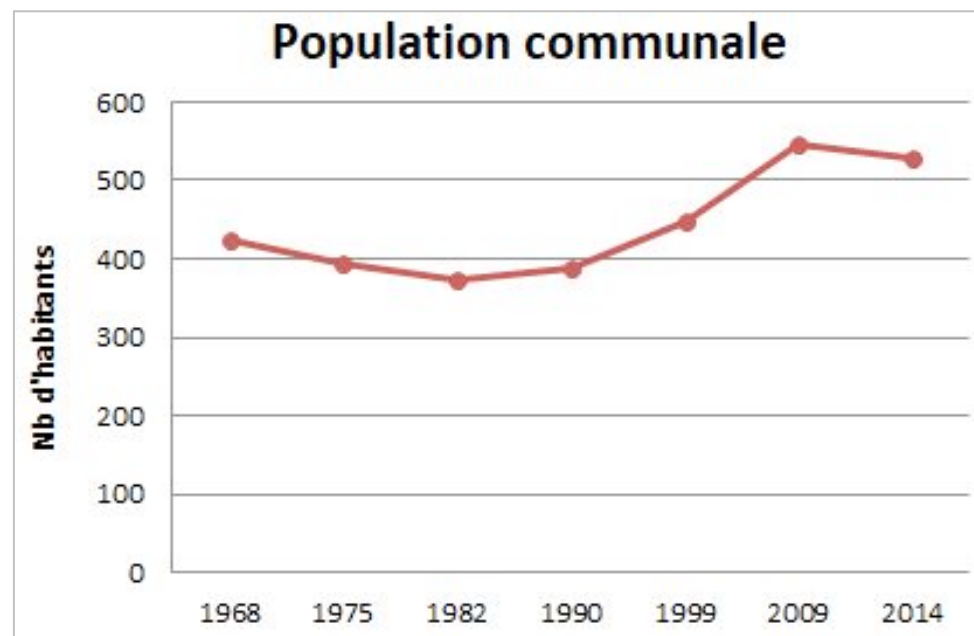
De 1982 à 1990, la population présente une faible croissance. Elle est principalement due à un solde migratoire positif, le solde naturel étant toujours négatif.

Entre 1990 et 2009, la population présente une forte croissance, grâce à un solde naturel devenu positif et à un solde migratoire important (+1,4 à 1,5% par an).

De 2009 à nos jours, la population diminue de nouveau. Cette diminution s'explique principalement par un solde migratoire fortement négatif, atteignant -1,7% par an. Le solde naturel reste malgré tout positif.

Aufferville	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Population sans double compte	393	372	389	449	547	529
Variation annuelle moyenne	-4	-3	+2	+7	+10	-4
due au solde naturel (% annuelle)	-0,2%	-0,9%	-0,2%	+0,2%	+0,5%	+1%
due au solde migratoire (% annuelle)	-0,8%	+0,1%	+0,8%	+1,4%	+1,5%	-1,7%

Ainsi, on peut affirmer que la variation de la population au cours du temps est principalement due aux variations du solde migratoire.



Evolution de la population dans la commune et variation annuelle moyenne de la population entre les recensements – Source : INSEE 1968 – 2014.

Le graphique ci-contre présente une comparaison avec les évolutions démographiques observées en moyenne en Seine-Marne et au niveau de la Communauté de Communes du Gâtinais Val de Loing. On constate que :

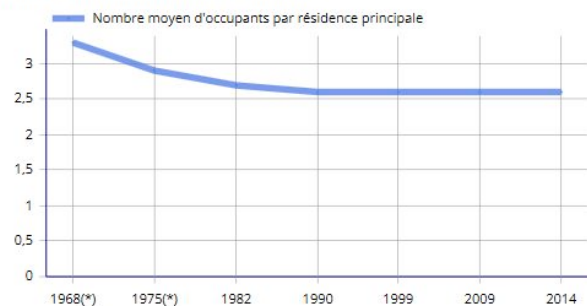
- les évolutions de la densité de population d'Aufferville et de la Communauté de Communes du Gâtinais Val de Loing sont semblables, bien que la densité de la population de la Commune reste nettement inférieure à celle de la CC ;
- le département présente une densité de population beaucoup plus élevée par rapport à la moyenne de l'ensemble des communes de la CC du Gâtinais Val de Loing et d'Aufferville. Sa croissance est également supérieure.

Par rapport à l'**emploi**, la commune compte environ 105 postes en 2014. On note des fluctuations irrégulières du nombre d'emplois sur le territoire communal. Ces dernières années (depuis 1999) on observe une augmentation du nombre d'emplois dans la Commune, après une décroissance des emplois observée entre 1975 et 1999. Le **nombre d'actifs**, en revanche, est en baisse (288 actifs en 2014).

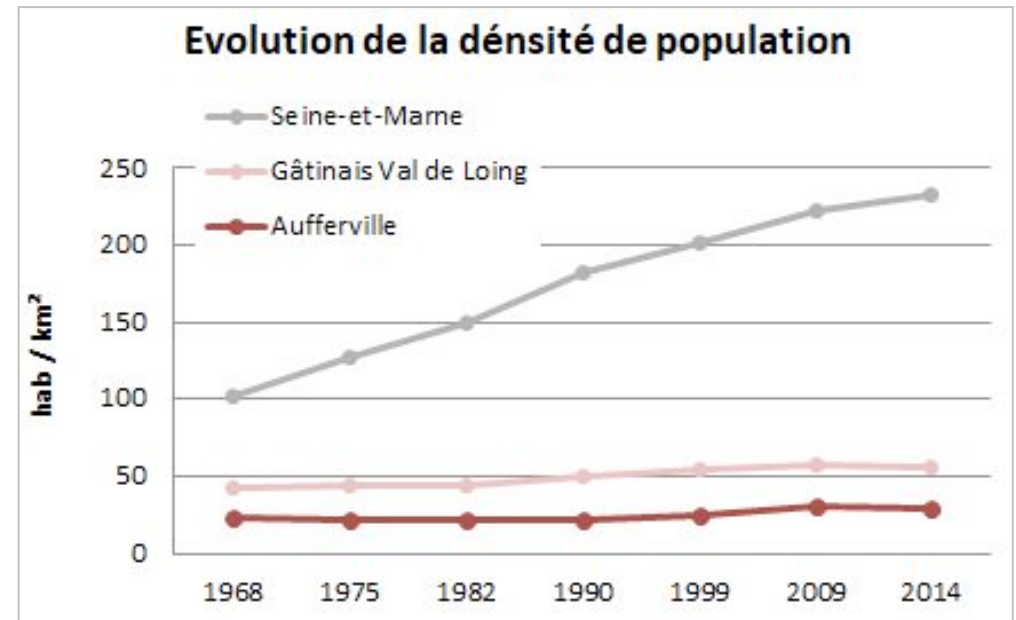
Le « **desserrement des ménages** » est un phénomène sociodémographique structurel que l'on observe sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit de la diminution de la taille moyenne des ménages due aux séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental, vieillissement de la population... Cela conduit à une augmentation du nombre des ménages et à un accroissement des besoins en logements.

A Aufferville, ce phénomène est présent : la taille moyenne des ménages en 2014 est égale à environ 2,6 occupants par résidence principale. Cette valeur est nettement inférieure à celle de 1968 (3,3 occupants par logement), et des périodes précédentes, mais reste similaire.

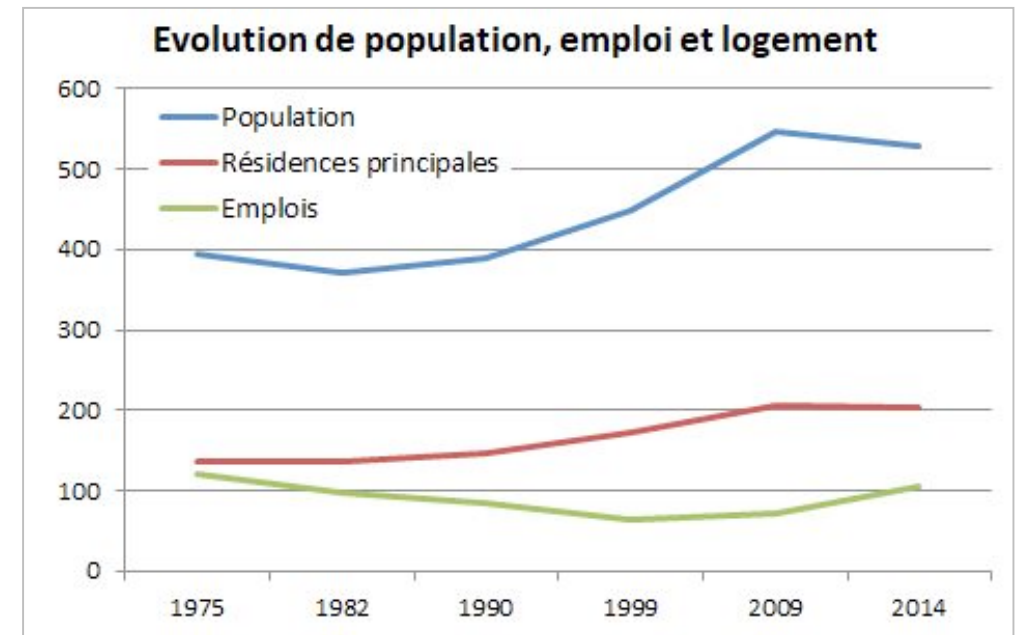
FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



Graphique : Evolution de la taille des ménages dans la commune – Source : INSEE.



Graphiques : l'évolution de la densité démographique à différentes échelles territoriales et de l'évolution de population, emploi et logement dans la commune d'Aufferville.



2. Structure par âge

Entre 2009 et 2014 les différences entre les pyramides des âges sont assez marquées.

On constate une forte augmentation de la part des 60 à 74 ans, ainsi qu'une plus faible augmentation des 45-59 ans et des 15-29 ans.

A l'inverse, on observe une forte diminution de la part des 30 à 44 ans et des séniors (75 ans et plus), ainsi qu'une légère diminution des très jeunes (0 – 14 ans).

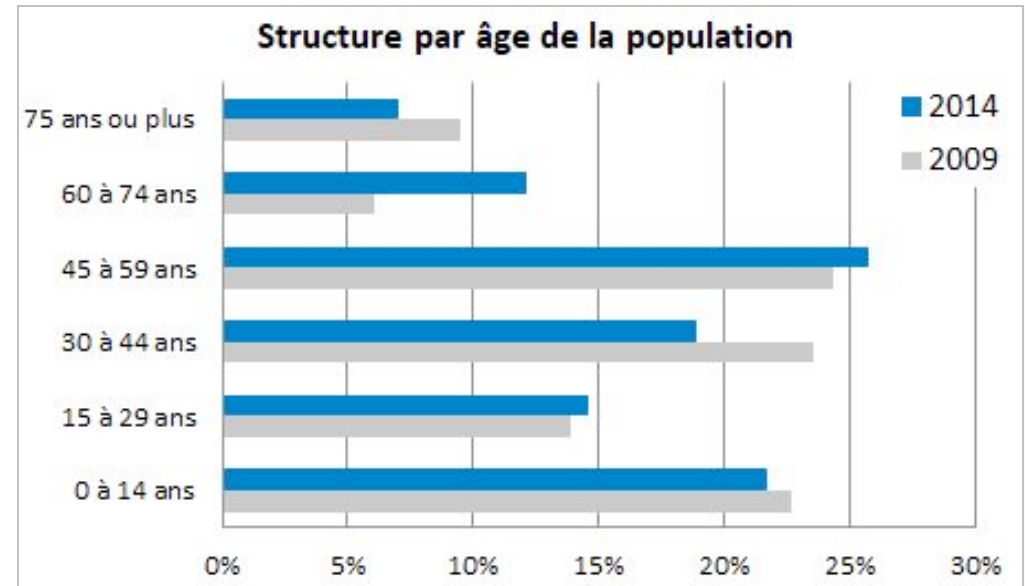
Il s'agit donc d'une population légèrement rajeunissante par rapport aux 15 dernières années. En effet, en 1999, l'indice de jeunesse (personnes de moins de 30 ans / personnes de plus de 60 ans) était de 2,2 alors qu'en 2014 il était de 2,6.

La comparaison avec d'autres territoires apporte un éclairage sur la place d'Aufferville dans la démographie locale.

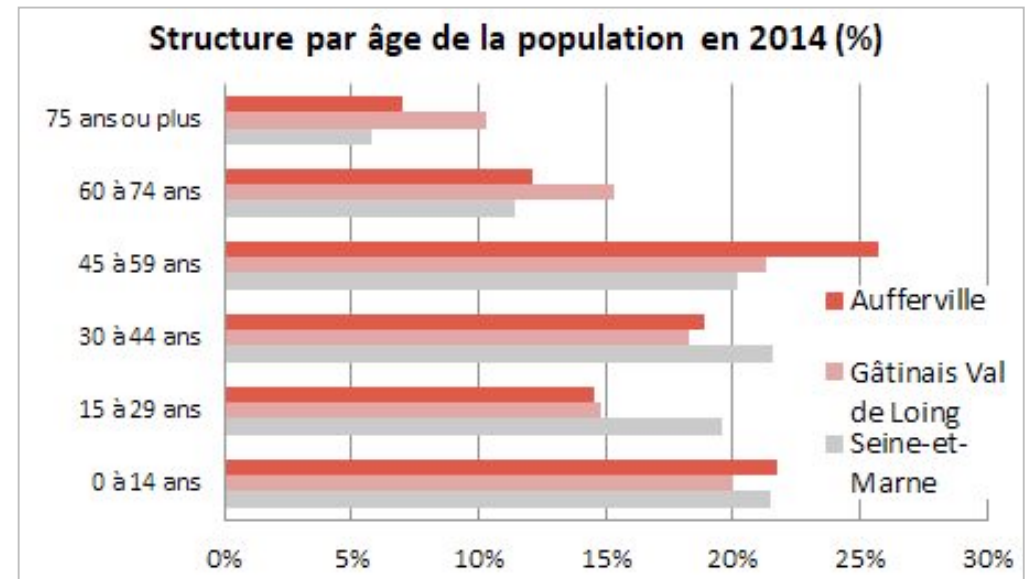
Dans ce contexte, en 2014 Aufferville se situe comme suit :

- la part des 45 à 59 ans à Aufferville est nettement au-dessus de la moyenne départementale et de la CC du Gâtinais Val de Loing ;
- la part des 0 à 14 est légèrement supérieure à la moyenne de la CC et équivalente à celle du département ;
- la distribution des tranches d'âges des 60 à 74 ans et des 75 ans et plus est nettement inférieure à celle observée au niveau de la CC Gâtinais Val de Loing, mais légèrement supérieure à celle du département ;
- la part des adultes (30 à 44 ans) et des jeunes (15 à 29 ans) est similaire à la moyenne de la CC, mais nettement inférieure à celle du département.

Ces observations impliquent une réflexion sur la nature de l'offre de logement à organiser dans le P.L.U, dans la perspective de maintenir un bon équilibre démographique.



Graphique ci-dessus : Evolution 2009 - 2014 de la structure par âge de la population communale – Source : INSEE.



Graphique ci-dessus : Comparaison de la structure par âge de la population communale avec d'autres échelles territoriales – Source : INSEE.

3. Population active et emploi

Les indicateurs suivants permettent d'analyser les caractéristiques socio-économiques de la population :

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Nombre d'actifs}}{\text{Population totale}}$$

$$\text{Taux d'emploi} = \frac{\text{Nombre d'emplois}}{\text{Nombre d'actifs}}$$

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Nombre de chômeurs}}{\text{Nombre d'actifs}}$$

- Le **taux d'activité** est le rapport entre la population active et celle totale : il représente la proportion de population potentiellement active (notamment les tranches d'âges de 15 ans ou plus).
- Le **taux d'emploi** constitue un indicateur du nombre d'emplois offert par l'aire d'études et donc de sa vitalité économique ; il ne préjuge pas du niveau de l'emploi sur place de la population active locale.
- Le **taux de chômage** représente la part de chômeurs par rapport à l'ensemble des actifs.

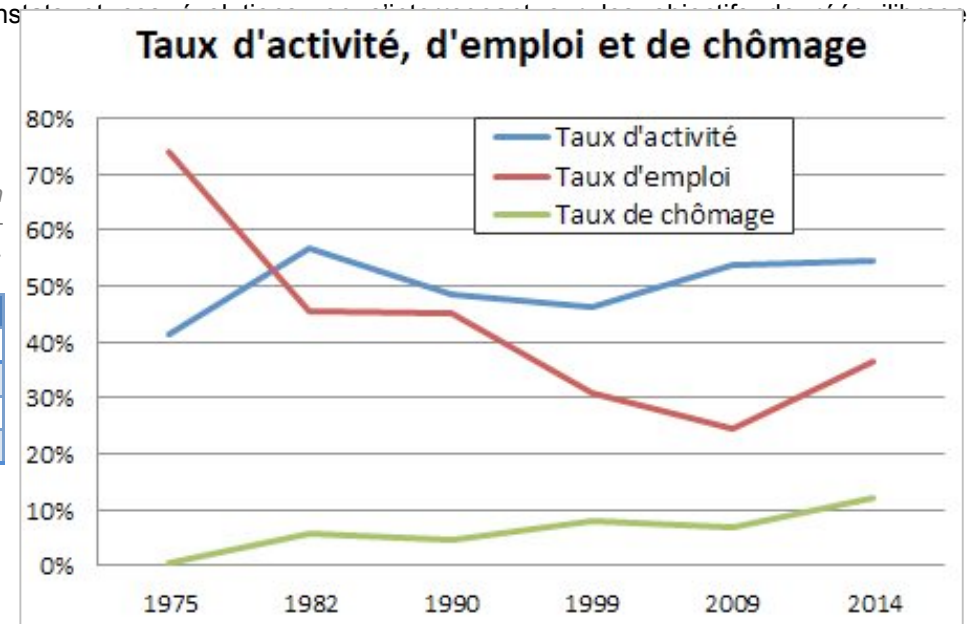
A titre de comparaison, l'ensemble de l'Ile-de-France présentait des taux d'emploi de **97 %** en 1975 et de **95 %** en 1982 et 1990 et de **94 %** en 2006. Le taux d'emploi du département était de **65 %** en 2014.

Par rapport à la moyenne régionale et départementale, la commune présente ainsi un taux d'emploi plus faible (36 %) : cela confirme la vocation résidentielle du territoire communal.

L'élaboration du PLU pourra être une occasion pour analyser ces cons population/emploi sur le long terme.

Graphique ci-contre et tableau ci-dessous : Evolution de la population et des taux d'activité, d'emploi et de chômage dans la commune – Source : INSEE.

Aufferville	1982	1990	1999	2009	2014
Population active	211	188	208	293	288
Taux d'activité	57%	48%	46%	54%	54%
Taux d'emploi	45%	45%	31%	25%	36%
Taux de chômage	6%	5%	8%	7%	12%



Le nombre d'emplois dans la commune a subi des fluctuations, ce qui explique en partie la variabilité du taux lié. Dans le contexte de territoire à prédominance résidentielle qu'est celle d'Aufferville, l'évolution du tissu économique impacte fortement le taux d'emploi. L'augmentation du nombre d'actifs a également une incidence sur le taux d'emploi (à emplois constants).

En particulier, on observe une diminution du nombre d'emplois pendant la période 1975 - 1999 (le nombre d'emplois diminue de près de 32 unités durant cette période). Après ce cap, le nombre d'emplois augmente légèrement entre 1999 et 2009 avant d'augmenter de façon significative entre 2009 et 2014 à 105 emplois (soit une augmentation de 33 emplois).

La croissance de la **population active** est fortement positive entre 1975 et 1982. La croissance s'inverse entre 1982 et 1990 avant de repartir légèrement à la hausse durant la période 1990-1999. Entre 1999 et 2009, la croissance repart fortement à la hausse, avant de se stabiliser durant la période 2009-2014. Quant aux actifs ayant un emploi, leur évolution suit globalement la courbe de l'ensemble des actifs.

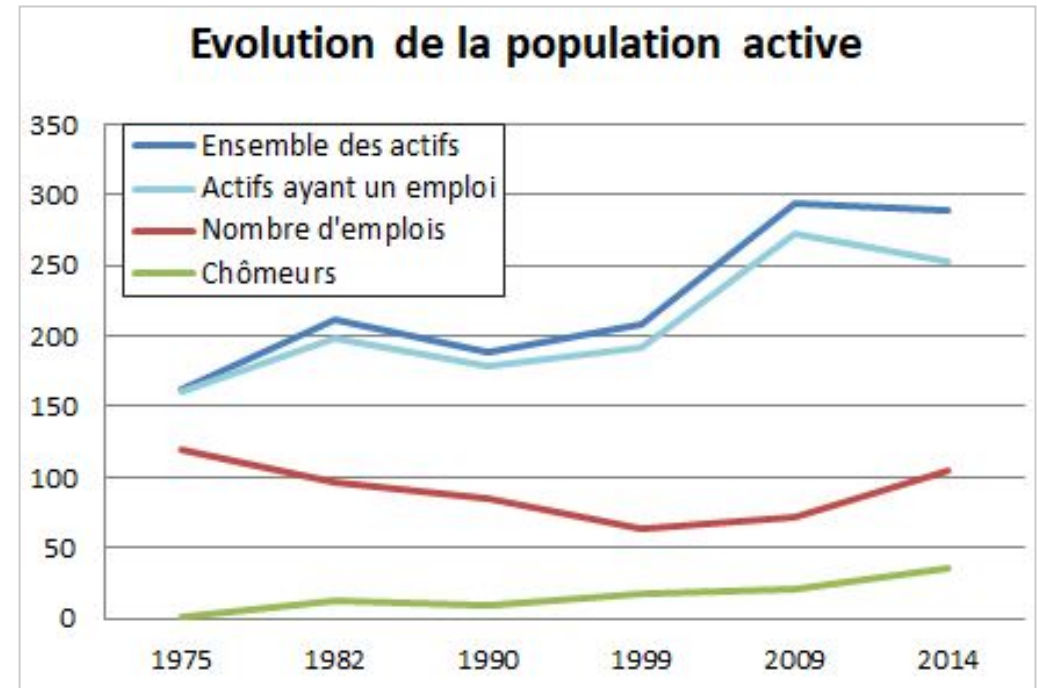
Au cours du temps, la croissance/diminution du nombre d'emplois n'entraîne pas forcément une variation conséquente du nombre des chômeurs, ni constitue un frein à l'augmentation de la population active : cela est lié à la recherche d'un emploi en dehors des limites communales.

Cela étant dit, on peut noter que le faible taux de chômage dans la commune en 1975 a connu plusieurs fortes augmentations entre 1975-1982, 1990-1999 et 2009-2014.

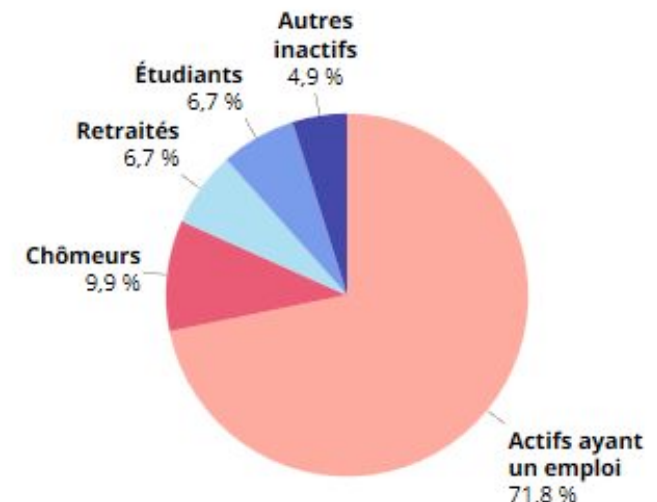
Graphiques ci-contre : Evolution de la population active dans la commune, en haut, et population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2014, en bas.

Tableau ci-dessous : Evolution de population et emploi dans la commune – Source : INSEE.

Aufferville	1982	1990	1999	2009	2014
Population	372	389	449	547	529
Ensemble des actifs	211	188	208	293	288
Actifs ayant un emploi	199	179	191	273	253
Emplois	96	85	64	72	105
Chômeurs	12	9	17	20	35



EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2014



Migrations professionnelles Domicile – Travail

Aufferville apparaît ainsi comme une **commune résidentielle**, la population active occupant en majorité un emploi à l'extérieur.

Les évolutions, en termes de migrations domicile – travail, sont marquées avant tout par un **décalage entre les flux sortants** (très élevés et en constante augmentation jusqu'à 2009) **et les flux entrants et internes** (beaucoup plus faibles).

La part des **actifs travaillant à l'extérieur**, constituant environ 66 % des flux domicile-travail totaux de la commune en 2014, a globalement augmenté depuis les années 1975, où elle ne représentait alors que 42%. On note cependant une nette diminution des flux sortants entre 2009 et 2014.

Les actifs d'Aufferville se dirigent essentiellement vers : Nemours et Saint-Pierre-lès-Nemours.

La part des actifs travaillant à l'intérieur de la commune (« **flux internes** ») n'a pas cessé de diminuer entre 1990 et 2009. Depuis 2009 elle est en très légère augmentation et représente aujourd'hui 17% (contre 35% en 1975).

Quant aux « **flux entrants** », ils varient de manière irrégulière. On peut cependant noter que l'attractivité de la commune augmente légèrement entre 2009 et 2014.

On constate, d'une part, l'attractivité résidentielle du territoire. D'autre part, la forte proportion de flux sortants soulève la problématique des migrations pendulaires.

Commune d'Aufferville	1990	1999	2009	2014
Actifs ayant un emploi	179	191	273	253
Travaillant :				
...dans la commune de résidence	75	35	43	51
...dans une autre commune	104	156	230	202

Tableau : Evolution des actifs de la commune (source : INSEE).

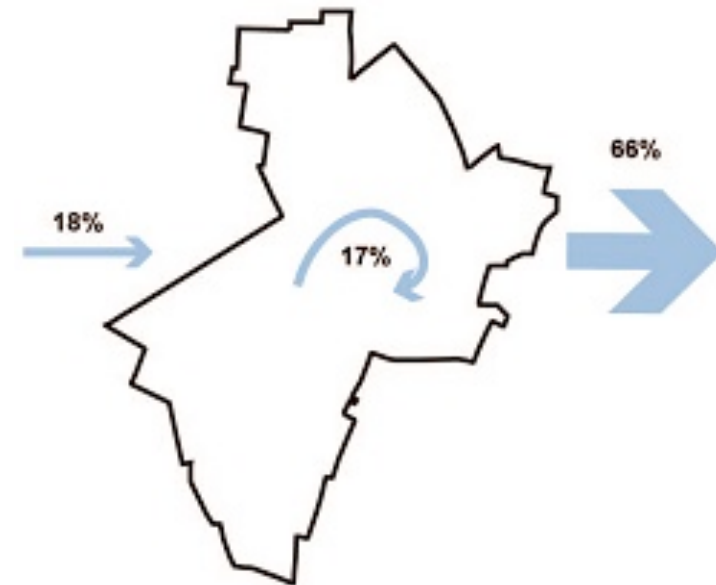


Illustration : Les flux domicile - travail en 2014 dans la Commune.

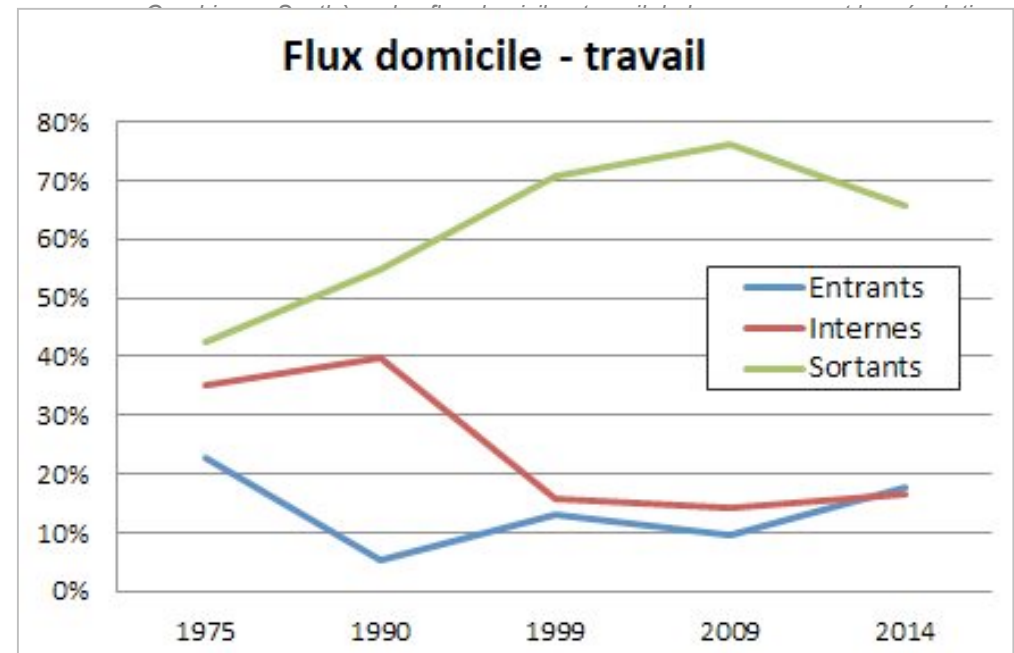


Tableau : Détail des migrations professionnelles domicile-travail concernant Aufferville en 1990 – Source : Fichiers MIRABEL – INSEE.

Migration domicile - travail 1990					
Commune de résidence	Commune de travail	Effectifs	Commune de résidence	Commune de travail	Effectifs
AUFFERVILLE	NEMOURS	32	NEMOURS	AUFFERVILLE	10
AUFFERVILLE	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	13	Entrants totaux		17
AUFFERVILLE	CHATEAU-LANDON	5			
AUFFERVILLE	PARIS	4			
AUFFERVILLE	BAGNEUX-SUR-LOING	4			
AUFFERVILLE	SOUPPES-SUR-LOING	3	AUFFERVILLE	AUFFERVILLE	75
Sortants totaux		61	Internes totaux		75

NB : les données de 1990 ne prennent en compte que les déplacements supérieurs à 3

Tableau : Détail des migrations professionnelles domicile-travail concernant Aufferville en 1999 – Source : Fichiers MIRABEL – INSEE.

Migration domicile - travail 1999					
Commune de résidence	Commune de travail	Effectifs	Commune de résidence	Commune de travail	Effectifs
AUFFERVILLE	NEMOURS	41	BOULIGNY	AUFFERVILLE	3
AUFFERVILLE	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	12	NEMOURS	AUFFERVILLE	3
AUFFERVILLE	FONTAINEBLEAU	11			
AUFFERVILLE	PARIS	9			
AUFFERVILLE	BAGNEUX-SUR-LOING	8	<i>Autres</i>	AUFFERVILLE	23
AUFFERVILLE	SOUPPES-SUR-LOING	5	Entrants totaux		29
AUFFERVILLE	<i>autres</i>	70	AUFFERVILLE	AUFFERVILLE	35
Sortants totaux		156	Internes totaux		35

*

*

*

4. Structure de l'économie locale

4.1. Description du tissu économique de la commune

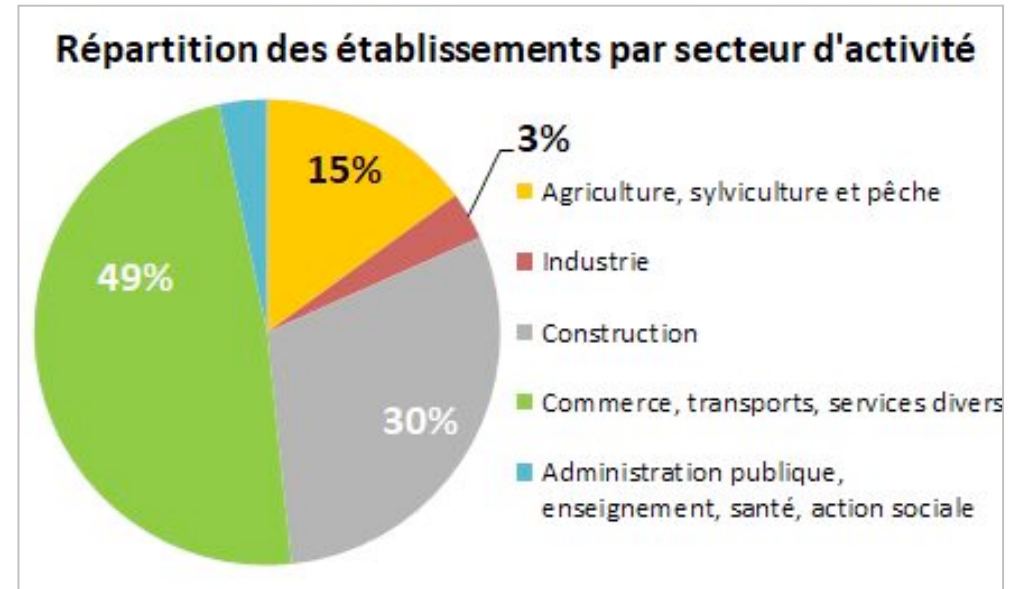
Le tissu essentiellement résidentiel de la commune comporte **60 établissements actifs** en 2015 (INSEE).

On note la part prééminente des **commerces, transports et services divers** dans le fonctionnement de l'économie locale (avec près de 50% des établissements), ce qui témoigne d'une économie résidentielle active.

Les secteurs de la **construction** (30%) et de l'**agriculture, la sylviculture et la pêche** (15%) sont également bien représentés.

Les autres activités sont plus marginales (par rapport au nombre d'établissements actifs dans la commune) : seuls 2 établissements sont liés au secteur industriel et 2 établissements sont liés à l'administration publique, l'équipement, la santé et l'action sociale.

La plupart des entreprises (80%) comptent zéro salarié : ce sont des **autoentrepreneurs**. Parmi les établissements comptant un ou plusieurs salariés, il s'agit majoritairement de **petites entreprises** (moins de 10 salariés). On compte cependant une entreprise comptant entre 10 et 19 salariés



Graphique : Répartition des établissements par secteur d'activité dans la commune d'Aufferville – Source : INSEE 2015.

Le PLU peut être l'occasion pour réfléchir au développement économique local, tant pour les petites entreprises, que pour les zones d'activités.

Tableau ci-dessous : Répartition des établissements et des salariés par secteur d'activité, dans la commune en 2015 – Source : INSEE 2015.

Données 2015 par secteur d'activité	Répartition des établissements					Postes salariés	
	Nb total	%	0 salariés	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	Nb total	%
Aufferville							
Ensemble	60	100%	48	11	1	55	100%
Agriculture, sylviculture et pêche	9	15%	8	1	0	3	5%
Industrie	2	3%	2	0	0	0	0%
Construction	18	30%	13	5	0	15	27%
Commerce, transports, services divers	29	48%	25	3	1	25	45%
dont commerce et réparation automobile	8	13%	7	1	0	2	4%
Administration publique, enseignement, santé,...	2	3%	0	2	0	12	22%

4.2. Les activités économiques

La Commune n'est dotée que d'un nombre très limité de commerces et de services. Au vu de sa taille, elle présente cependant une relativement grande diversité d'entreprises.

Activité	Nom	Adresse
Travaux de plâtrerie	GD Isolation	10 route Nationale, Aufferville
Commerce de détail (kimonos)	Créa'Kim	24 rue Grande, Aufferville
Activités comptables	Caroline Alias	18 rue des Canes, Aufferville
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	MP3E Construction	23 route Nationale, Aufferville
Restauration traditionnelle	Le Relais de la Diligence	9 route Nationale, Aufferville
Boulangerie-pâtisserie	Boulangerie de la Forêt	2 route Nationale, Aufferville
Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	Ferme de Filbois	17 rue Grande, Aufferville
Chambres d'Hôtes	Le Relais de la Route Ronde	5 route Ronde, Aufferville
Fabrication de Bières	SARL Gâtinorge	17 rue Grande, Aufferville
Banques et assurances	Cibolandia	9 rue des Canes, Aufferville
Travaux de peinture et vitrerie	AJP Peinture	5 rue du 19 mars 1962, Aufferville
Nettoyage courant des bâtiments	ASC Plâtrerie	13 ham de Morville, Aufferville
Travaux d'installation électrique	Beydon Stéphane	22 rue du 19 mars 1962, Aufferville
Travaux d'installation électrique	ERI	27 rue du 19 mars 1962, Aufferville
Travaux d'isolation	FTC Isolation	3 route Ronde, Aufferville
Travaux d'installation électrique	Gsystème	8 rue des Canes, Aufferville
Installation de chauffage, plomberie, entretien et dépannage	IS Thermique	26 rue du 19 mars 1962, Aufferville
Menuiserie	Janny Gilles	1 Jarville, Aufferville
Travaux d'installation d'eau et de gaz	Monteiro Manuel	20 rue du 19 mars 1962, Aufferville
Travaux de revêtement des sols et des murs	SARL Ferreira Deco	1B rue Grande, Aufferville
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre en bâtiment	Toquart Anthony	39 rue Grande, Aufferville
Travaux d'installation d'eau et de gaz	Vibert Christian	5 Jarville, Aufferville
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre en bâtiment	Vieira	25 route Nationale, Aufferville
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre en bâtiment	Da Cruz Eric	8 rue des Ouches, Aufferville
Restauration rapide	Louisy Berty	12 rue des Canes, Aufferville
Institut de beauté	Boulin Clothilde	7 route Ronde, Aufferville
Soins de beauté	Angélique Przybos	5 rue du 19 mars 1962, Aufferville
Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures	Bourdon Rozenn	38 rue Grande, Aufferville
Commerce de gros alimentaire non spécialisé	Grappolo	9 rue des Canes, Aufferville
Location de Camping-Cars	A.Aire Loisirs	5 rue du 19 mars 1962, Aufferville
Conseils pour les affaires et autres conseils de gestion	Sandra Marthelot	6 rue des Canes, Aufferville
Transports routiers de marchandises	Stéphane Gachenc	48 rue Grande, Aufferville
Transports routiers de marchandises et location de véhicules industriels avec conducteur	Transports Moulie	8 Maison Rouge, Aufferville

Tableau ci-dessus : Activités économiques et commerciales à Aufferville – Sources : www.societe.com, www.ccgvl77.fr et www.aufferville.fr.

4.2.1. L'activité agricole à Aufferville

D'après les **recensements de l'agriculture**, le nombre d'exploitations dans la Commune d'Aufferville est passé de 27 à 7 entre 1988 et 2010.

Au cours de cette même période, la superficie agricole utilisée par les exploitations (SAU) a diminuée de 175 ha, pour atteindre 1 355 ha en 2010. Les cheptels ont, quant à eux, nettement augmenté et représentent, en 2010, 90 unités.

La superficie des terres toujours en herbe n'est quant à elle pas communiquée, en application des règles du secret statistique.

L'activité agricole est en forte diminution, depuis 1988, dans la Commune. A l'échelle du département et de la région, la tendance observée est également celle d'une diminution des exploitations agricoles et du nombre d'actifs travaillant dans le domaine.

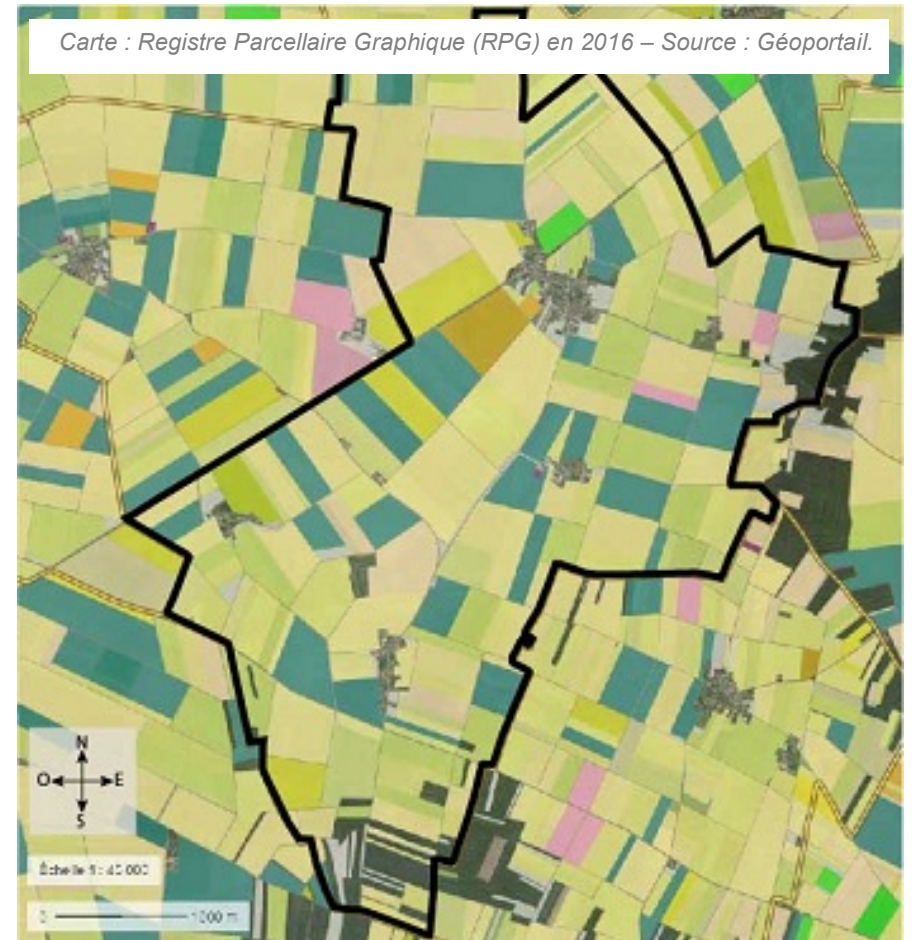
En analysant le registre parcellaire graphique de 2016, on constate que **les céréales, le blé et les betteraves non fourragères** représentent la majorité des cultures en termes de surfaces. Il s'agit principalement de **grandes cultures**. Le colza, le pois de printemps et les pommes-de-terre sont également cultivés dans la Commune.

Pour résumer, malgré une forte diminution ces dernières années, l'agriculture dans la Commune d'Aufferville joue, encore aujourd'hui, un rôle important. Cette activité occupe environ 1 662,43 ha en 2012 (d'après le MOS IAU), c'est-à-dire 93,7 % du territoire.

Source : Recensements agricoles (agreste.agriculture.gouv.fr).

Aufferville	1988	2000	2010
Exploitations agricoles ayant leur siège à Aufferville	27	12	7
Superficie agricole utilisée (ha)	1 530	1 410	1 355
Superficie en terres labourables (ha)	1 530	1 410	1 355
Cheptel (unité de gros bétail, tous aliments)	11	0	90

Tableau : Synthèse des résultats des recensements agricoles 1988-2010.



- Blé tendre
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autre oléagineux
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Semences
- Gel (surface gelée sans production)
- Gel industriel
- Autres gels
- Riz
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruit à coque
- Oliviers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Canne à sucre
- Arboriculture
- Divers
- Non disponible

• **Rappel : Plan régional de l'agriculture durable (PRAD)**

Lancé le 16 novembre 2011 par le Préfet de la région Île-de-France, le PRAD a pour objectif de mettre en perspective la politique de l'Etat en matière agricole et agroalimentaire à un horizon de 7 ans, en fixant des orientations spécifiques au niveau régional compte-tenu des spécificités des territoires et de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Les diagnostics des groupes de travail ont permis de mettre en évidence différents atouts à valoriser, contraintes à prendre en compte, menaces à éviter et opportunités à saisir.

L'état des lieux consolidé a permis de dégager quatre **enjeux** majeurs pour l'agriculture d'Ile-de-France, déclinés en orientations et en **actions**.

Enjeux	Orientations	Actions
1. Renforcer la place de l'agriculture au sein de la région Ile-de-France	1 - Développer des espaces agricoles fonctionnels, répondant aux besoins de l'agriculture francilienne	1. Pérenniser le foncier agricole et maintenir des unités agricoles cohérentes et fonctionnelles 2. Réaliser une veille foncière, anticiper et suivre la consommation des espaces agricoles
	2 - Soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel	1. Anticiper les cessations d'activité des exploitations agricoles et faciliter leur transmission 2. Accompagner l'installation d'exploitations économiquement viables 3. Agir sur la disponibilité du foncier
	3 - Développer une communication et une sensibilisation sur l'agriculture et sur ses filières de valorisation	1. Sensibiliser les élus sur les réalités de l'agriculture et des filières agricoles, alimentaires et agroindustrielles 2. Favoriser la prise en compte de l'agriculture dans les décisions locales 3. Valoriser les productions locales au niveau régional 4. Entretien du lien urbain-rural
2. Répondre aux enjeux alimentaires environnementaux et climatiques grâce à l'agriculture francilienne	1 - Soutenir une alimentation de qualité pour tous	1. Communiquer sur l'importance d'une alimentation de qualité et sur le lien agriculture / alimentation 2. Faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité et en quantité suffisante 3. Soutenir les projets éducatifs sur l'alimentation, en particulier à destination des jeunes
	2 - Promouvoir un modèle agricole associant productivité et performance écologique et énergétique des exploitations agricoles	1. Renforcer la productivité des exploitations agricoles 2. Conforter l'agronomie et les écosystèmes au cœur des modèles agricoles 3. Développer l'agriculture biologique 4. Préserver la ressource en eau 5. Accompagner les exploitations agricoles vers la certification environnementale 6. Promouvoir les alternatives écologiques dans les systèmes d'exploitation et contribuer à la lutte contre le changement climatique
3. Sécuriser les revenus des exploitations agricoles et structurer les filières agricoles et agro-industrielles franciliennes	1 - Sécuriser les revenus des exploitations agricoles	1. Limiter l'impact des aléas de production 2. Limiter l'impact des incertitudes de marché 3. Développer des systèmes de production générant une meilleure valeur ajoutée 4. Soutenir l'élevage 5. Soutenir l'innovation dans les filières spécialisées 6. Soutenir la diversification des exploitations agricoles par des activités agricoles complémentaires 7. Soutenir la diversification des exploitations agricoles par des activités non agricoles
	2 - Aider à l'organisation et à la structuration des producteurs et des filières de produits agricoles	1. Aider au maintien, à la structuration et au développement des IAA transformant des produits agricoles franciliens 2. Donner une visibilité aux acteurs économiques sur les opportunités du marché pour une valorisation francilienne des produits d'Ile-de-France 3. Soutenir l'organisation des producteurs et des filières 4. Soutenir l'amélioration de la qualité sanitaire des productions franciliennes 5. Renforcer les modes de transport des denrées agricoles et alimentaires moins émetteurs de gaz à effet de

	<p>serre et de polluants atmosphériques</p> <p>6. Soutenir la structuration de la filière équine en Ile-de-France</p>
3 - Soutenir le développement de filières non-alimentaires et énergétiques	<p>1. Développer les productions non alimentaires</p> <p>2. Soutenir la structuration de filières agricoles non alimentaires</p> <p>3. Développer les débouchés des filières non-alimentaires</p>
4. Faciliter l'adaptation de l'agriculture francilienne et accompagner ses évolutions	<p>1 - Adapter les formations initiales et continues à l'évolution des besoins de compétences pour les chefs d'entreprise et les salariés des filières agricoles et alimentaires</p>
	<p>2 - Développer l'emploi dans les exploitations agricoles et les filières agro-industrielles</p>
	<p>3 - Soutenir une agriculture et des industries de transformation de pointe grâce à l'environnement scientifique et technique francilien</p>
	<p>4 - Poursuivre les réflexions sur l'avenir de l'agriculture francilienne</p>

L'Orientation 1 concerne particulièrement les PLU :

Fiche action 1 : « Faire connaître les outils de préservation existants (PRIF, [documents d'urbanisme](#), documents réglementaires : ZAP, PPEANP...), outils d'analyse et inciter les élus à les utiliser pour éviter la consommation et la fragmentation des terres agricoles :

- [contribuer à améliorer la qualité des documents d'urbanisme](#) (y compris dans la prise en compte d'activités de diversification...);
- Inciter à réserver du foncier pour l'implantation d'infrastructures liées à l'activité agricole, [notamment dans les documents d'urbanisme](#) »

Fiche action 2 : « S'appuyer sur les CDCEA pour :

- [Favoriser la reconnaissance des surfaces agricoles dans les PLU et SCOT](#) (éviter le passage en zone « AU » sans justification d'une stratégie) ;
- Lors d'un changement d'usage des sols, [prendre en compte la valeur agronomique des sols](#), vérifier la viabilité des exploitations et prévoir des clauses de retour à l'utilisation agricole si les projets d'urbanisation sont abandonnés ;
- En particulier, [insister sur l'importance de la densification](#) et sur le pas de temps nécessaire pour l'élaboration des documents d'urbanisme ;
- Amener les décideurs à prendre les dispositions dans les PLU et SCOT permettant de maintenir les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires sur leur territoire ;
- Promouvoir la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP) ;
- Inciter les décideurs à favoriser l'installation d'IAA et le maintien des exploitations agricoles (logistique, foncier). Apporter des appuis pour l'insertion paysagère des structures d'amont et d'aval nécessaires à l'agriculture et à ces débouchés et à l'implantation d'IAA ».

Source : PRAD, Octobre 2012 (driafr.ile-de-france.agriculture.gouv.fr).

D - LE LOGEMENT ET LES EQUIPEMENTS

1. Structure et évolution du logement

La notion de point mort correspond aux logements construits dans une hypothèse de stabilité démographique : s'il y a croissance de population des résidences principales, la production de logements est supérieure au point mort, s'il y a régression, elle lui est inférieure.

Les besoins en logements liés au point mort sont de trois types.

- Le **renouvellement** est le remplacement des logements détruits ou désaffectés (ou la suppression de logements dans un même immeuble) ;
- La compensation de l'accroissement (ou de la diminution) du nombre de résidences secondaires et de logements vacants ;
- La **compensation du desserrement**, c'est-à-dire l'impact de la baisse du nombre moyen d'occupants par résidence principale, sur la part des logements construits. Le « desserrement » représente le nombre de logements consommé par la décohabitation ;
- L'effet démographique mesure la consommation de logements due uniquement à l'augmentation de population.

Renouvellement = $logements(T_0) - logements(T_1) + logements\ construits$

Desserrement = $\frac{population\ RP(T_0)}{taux\ d'occupation(T_1)} - RP(T_0)$

Point mort = $Renouvellement + Desserrement + Variation(RS + LV)$

Effet démographique = $logements\ construits - point\ mort = \frac{variation\ du\ nombre\ d'habitants\ des\ RP(T_1)}{taille\ moyenne\ des\ menages(T_1)}$

Aufferville : le point mort	1975	1982	1990	1999	2009	2014	delta 1975/82	delta 1982/90	delta 1990/99	delta 1999/2009	delta 2009/2014
Population sans double compte	393	372	389	449	547	529	-21	17	60	98	-18
Taux d'occupation	2,87	2,72	2,65	2,60	2,66	2,59	-0,2	-0,1	0	0,1	-0,1
Population résidences principales	393	372	389	448	547	529	-21	17	59	99	-18
Résidences principales (RP)	137	137	147	172	206	204	0	10	25	34	-2
Résidences secondaires (RS)	27	29	27	20	10	16	2	-2	-7	-10	6
Logements vacants (LV)	8	15	17	19	23	26	7	2	2	4	3
Parc total	172	181	191	211	239	246	9	10	20	28	7
Logements construits							12	16	22	26	7
Renouvellement ($logements(T_0) - logements(T_1) + logements\ construits$)							3	6	2	-2	0
Variation de résidences secondaires + logements vacants							9	0	-5	-6	9
Desserrement							8	4	2	-3	5
Point mort							20	10	-1	-11	14
Effet démographique							-8	6	23	37	-7

Tableau : Calcul du point mort – Source : INSEE, SIT@DEL2 et données communales.

• Il faut ici en particulier noter :

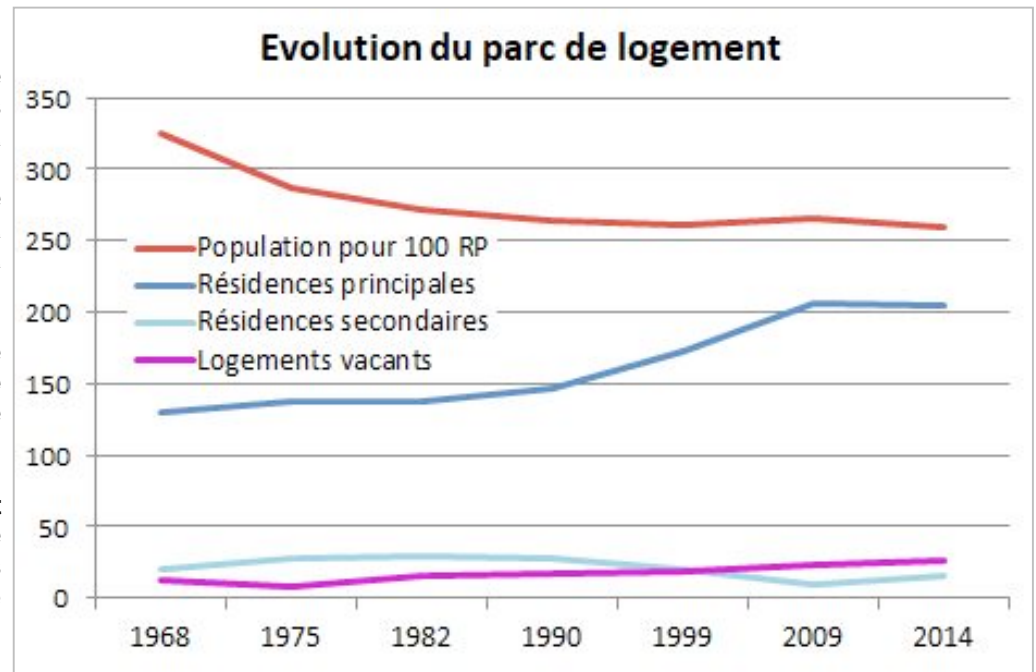
- Un **taux de renouvellement des logements** qui varie de façon irrégulière. Entre 1999 et 2009, ce dernier est, par ailleurs, **négatif** ; ce qui indique, qu'au cours de ces dernières années, une partie des nouveaux logements est due à des divisions de logements existants. Entre 2009 et 2014, le taux de renouvellement des logements est nul.
- Un desserrement de la population, qui représente l'équivalent de 2 logements entre les années 1990 et 1999 et de 5 logements entre les années 2009 et 2014. Ce mouvement de desserrement est lié au phénomène de décohabitation (diminution du taux d'occupation) observé à Aufferville.
- La **diminution constante du nombre de résidences secondaires entre 1982 et 2009** qui a contribué à la préservation du patrimoine bâti traditionnel et permet l'accueil d'une population nouvelle sans consommation de foncier supplémentaire. Cependant, depuis 2009, le nombre de résidences secondaires est reparti à la hausse.
- Le nombre de logements vacants n'a, en revanche, fait qu'augmenter ces dernières années.

1.1. Evolution du parc de logements

Après une légère décroissance, entre 1968 et 1982, le nombre d'habitants à Aufferville augmente lentement jusqu'en 1990, puis très fortement entre 1990 et 2009. Entre 2009 et 2014, la croissance de la population diminue de nouveau. **Le parc des résidences principales a, quant à lui, toujours augmenté**, bien qu'il se soit stabilisé durant la période 1975-1982. On constate cependant que, pour une période donnée, la croissance des résidences principales semble plus forte que celle de la population.

Le nombre de résidences secondaires a quelque peu évolué dans le temps, pour atteindre 16 en 2014. La **diminution du nombre de résidences secondaires**, contribuerait d'une certaine façon à accueillir une population supplémentaire sans consommation d'espace.

En ce qui concerne les **logements vacants**, ils sont **plutôt nombreux, et en constante augmentation depuis 1982**, passant ainsi de 15 logements vacants en 1982 à 26 en 2014. La réhabilitation de ces constructions pourrait contribuer, en partie, au renouvellement du parc de logement communal.



Graphique : Evolution de la population et du parc de logement – Source : INSEE.

*

*

*

En ce qui concerne l'incidence nette, en termes d'augmentation du nombre d'habitants, de l'accroissement du parc de résidences principales, on note les évolutions ci-après :

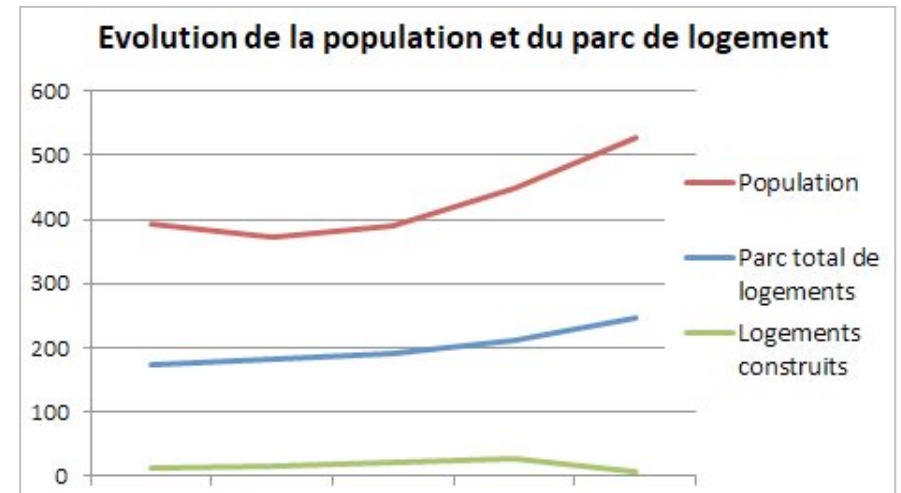
- **Entre 1982 et 1990**, le nombre de résidences principales augmentait de 10, et la population de 17 habitants, soit une incidence de **1,7 habitants par nouveau logement**.
- **Entre 1990 et 1999**, le nombre de résidences principales augmentait de 25, et la population de 59 habitants, soit une incidence de **2,4 habitants par nouveau logement**, chiffre en légère hausse.
- **Entre 1999 et 2009**, on observe une incidence faible : **2,9 habitant par nouveau logement** (34 nouvelles résidences principales, pour seulement +99 habitants), chiffre assez élevé, qui confirme l'important phénomène d'arrivée de ménages avec enfants (malgré vraisemblablement, une décohabitation - départ des jeunes du logement familial, divorces, décès ... etc., sur les autres logements).
- **Entre 2009 et 2014**, on constate une diminution des résidences principales (-2), ainsi qu'une diminution de la population des résidences principales (-18).

En général, on constate quelques variations dans l'apport de nouveaux habitants par résidence principale, et que **le phénomène de décohabitation a également varié au cours du temps** (en marquant de manière de plus en plus forte la démographie communale).

Graphique ci-contre : Evolution de la population et du parc des logements – Source : INSEE.

Tableau ci-dessous : Evolution des logements et de la population pour 100 RP – Source : INSEE.

Aufferville	1968	1975	1982	1990	1999	2014	2017
Population pour 100 RP	325	287	272	265	261	259	XXX
Ensemble des logements	162	172	181	191	211	246	XXX
Résidences principales	130	137	137	147	172	204	XXX
Résidences secondaires	20	27	29	27	20	16	XXX
Logements vacants	12	8	15	17	19	26	XXX



*

*

*

1.2. Caractéristiques du parc de logements

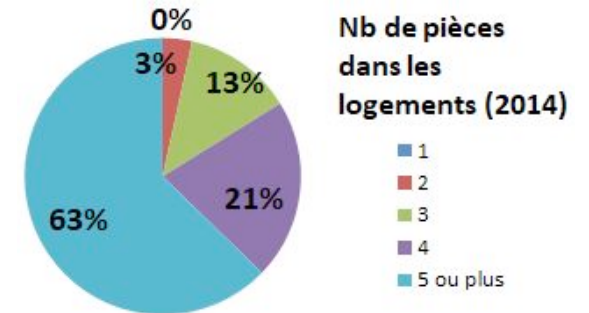
En observant les données relatives au parc de logement de la commune d'Aufferville au cours de la dernière vingtaine d'année (1990 – 2014), on note les caractéristiques suivantes :

- Une **forte prédominance des maisons individuelles** (95% en 2014) comparé à une offre relativement faible en appartements (5% en 2014).
- Une **offre locative faible** (13% en 2014), dans un contexte plutôt rural de la Commune.
- Une **diversité dans la taille des logements relativement faible** : les logements de 1 à 3 pièces ne représentent que 16% en 2014 (contre 35% dans le département).
- Une **augmentation globalement continue de la taille des logements** : 63% des logements en 2014 ont 5 pièces ou plus.
- Une **bonne adéquation des équipements sanitaires** (98% des logements actuels sont équipés avec salle de bain avec baignoire et/ou douche).

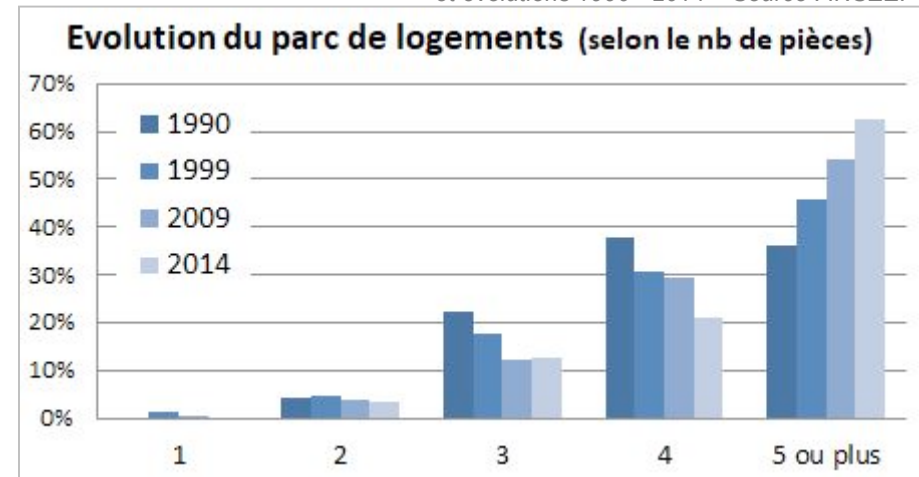
La diversité dans la taille et la typologie des logements pourrait être renforcée davantage (notamment en ce qui concerne l'offre de logements locatifs, collectifs et de petite taille), afin de favoriser un meilleur équilibre démographique à long terme et de faciliter les parcours résidentiels.

Tableau : Caractéristiques du parc de logements – Source : INSEE.

	Total	Résidences Principales	Type		Statut d'occupation			Nombre de pièces des RP					Installations sanitaires		
			Maison individ.	Appartement	Propriét.	Locataire	Logé gratuit	1	2	3	4	5 ou +	Chauffage central collectif	Chauffage central individuel	avec baignoire / douche
2014	246	204	234	12	176	27	1	0	7	26	43	128	1	96	200
			95%	5%	86%	13%	0%	0%	3%	13%	21%	63%	0%	47%	98%
2009	239	206	227	12	172	28	7	1	8	25	61	112	4	88	205
			95%	5%	83%	14%	3%	0%	4%	12%	30%	54%	2%	43%	100%
1999	211	172	168	0	146	11	14	2	8	30	53	79	7	109	171
			98%	0%	85%	6%	8%	1%	5%	17%	31%	46%	4%	63%	99%
1990	191	147	146	0	132	11	6	0	6	33	56	54	1	116	139
			99%	0%	90%	7%	4%	0%	4%	22%	38%	37%	1%	769%	95%



Graphiques : Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces en 2014, et évolutions 1990 - 2014 – Source : INSEE.



2. Les équipements, facteurs de développement

2.1. Desserte en eau potable

Depuis 2010, le réseau d'eau potable de la Commune est géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEP) de Saint-Pierre-Lès-Nemours.

Le SIAEP a délégué à la SAUR l'exploitation du réseau d'eau potable.

L'eau provient de cinq captages situés dans la Commune de Saint-Pierre-Lès-Nemours et d'un forage situé à la Madeleine-sur-Loing, qui captent les nappes souterraines du Champigny, du Lutétien, de l'Yprésien et de la Craie sénonienne. Les eaux de ces ouvrages subissent, avant distribution, un traitement du fer, du manganèse, des nitrates et des pesticides.

Le réseau d'eau potable mesure 17,784 km et son rendement est qualifié de très mauvais (2014). L'eau est stockée dans le Château d'eau de la Commune, présentant une capacité de 300 m³.

En 2012, l'eau distribuée est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. En 2016, la qualité globale de l'eau potable a été qualifiée de bonne.

, www.eau.seine-et-marne.fr, www.iledefrance.ars.sante.fr et www.services.eaufrance.fr.

2.2. Assainissement

En 2016, la totalité de la Commune est gérée en assainissement non collectif (249 abonnés). En 2015, tous les dispositifs d'assainissement non collectif gérés par la Commune ont été jugés conformes (sans anomalie apparente) par la DDT.

Les systèmes d'assainissement non collectifs sont contrôlés, depuis 2004, par un Service Public d'Assainissement Non Collectif, géré par la SAUR.

Sources : www.eau.seine-et-marne.fr et www.services.eaufrance.fr.

2.3. Equipement numérique et réseau mobile

Les lignes téléphoniques d'Aufferville sont reliées au nœud de raccordement ADSL « AUF77 », situé dans la Commune d'Aufferville.

Aufferville dispose déjà d'une desserte ADSL à haut débit ou à très haut débit, selon la localisation dans la commune. En revanche, elle ne dispose pas encore de réseaux FTTH ou FTTLA (fibre optique). Le raccordement à la fibre optique est prévu à l'horizon 2020.

Nota : un réseau très haut débit est un réseau d'accès à Internet qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. Cet accès à Internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mbits/s.

Sources : www.ariase.com, Observatoire France Très Haut Débit, www.francethd.fr.

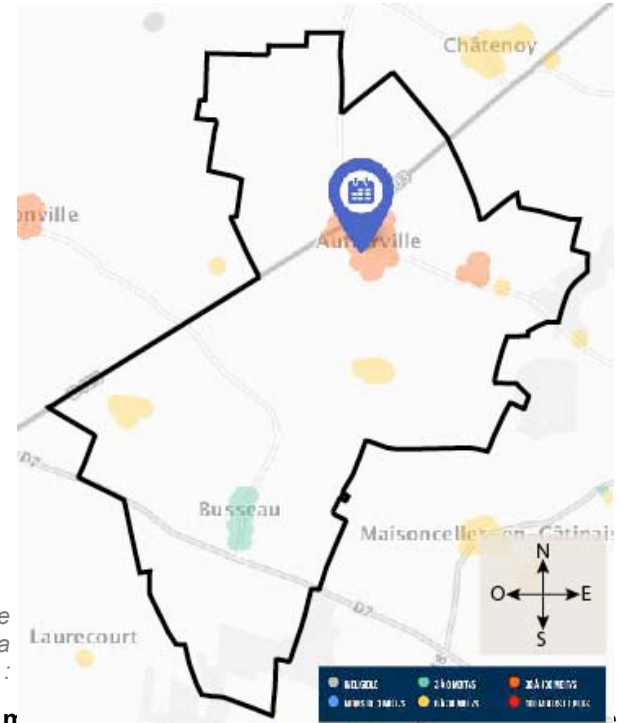


Figure : Couverture mobile dans la Commune - Source : www.monreseaumobile.fr.

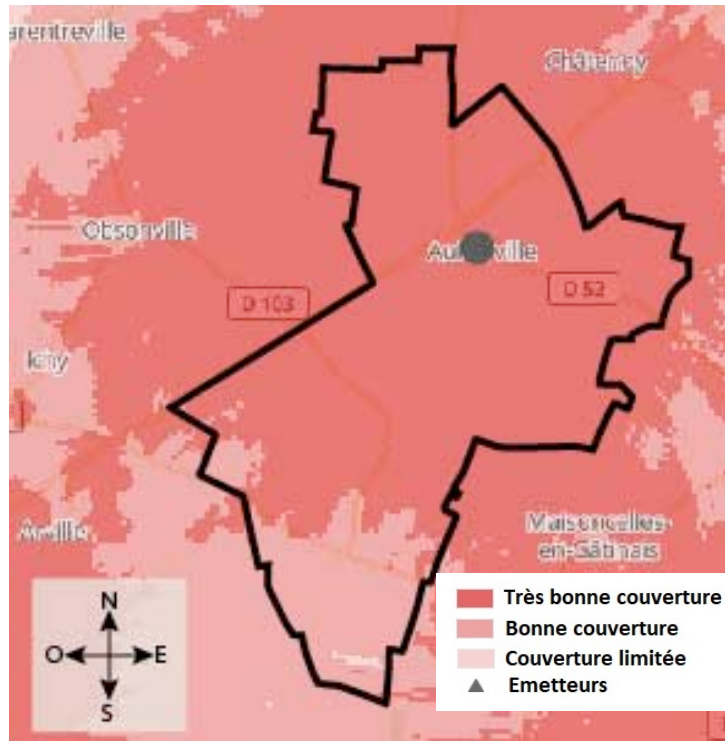


Figure : Couverture numérique dans la Commune - Source :

Les informations sur la couverture n www.monreseaumobile.fr, il est donc possible que certaines imprécisions existent. De plus, la couverture peut varier dans le temps, en raison de nombreux facteurs : la saison, les conditions météorologiques, le nombre d'utilisateurs,....

Selon la qualité de la couverture, il est possible de téléphoner avec une :

- **Très bonne couverture** : à l'extérieur des bâtiments, et, dans la plupart des cas, à l'intérieur des bâtiments ;
- **Bonne couverture** : à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, et, dans certains cas, à l'intérieur des bâtiments ;
- **Couverture limitée** : à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas, mais probablement pas à l'intérieur des bâtiments.

L'ensemble de l'espace construit de la Commune bénéficie d'une bonne à très bonne couverture.

Source : www.monreseaumobile.fr.

2.4.1. Les plans de portée nationale, régionale et départementale

- **Le Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés**, de **portée nationale**, définit les objectifs suivants :
 - Valorisation ou incinération dans des installations d'incinération des déchets avec valorisation énergétique de 60% au minimum en poids des déchets d'emballages,
 - Recyclage de 55% au minimum en poids des déchets d'emballages, de 60% en poids pour le verre, le papier et le carton, de 50% en poids pour les métaux, de 22.5% en poids pour les plastiques, de 15% en poids pour le bois,
 - Taux de collecte des DEEE ménagers fixé à 10kg par habitant

- **Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés d'Île-de-France (PREDMA)**, de **portée régionale**, définit les objectifs suivants :
 - Diminution de la production de déchets de 50kg/hab, augmentation de 45% du compostage des déchets organiques,
 - Incitation faite aux consommateurs d'acheter des produits faiblement emballés,
 - Création de 30 ressourceries / recycleries,
 - Augmentation du recyclage de 60% par l'incitation à mieux trier les emballages et journaux-magazines,
 - Doubler le recyclage des emballages ménagers, doubler le nb de déchetteries et la valorisation des encombrants,
 - Améliorer les connaissances des coûts,
 - Augmenter la collecte des déchets des équipements électriques et électroniques,
 - Favoriser les dispositifs de collecte innovants,
 - Développer le compostage et la méthanisation, doubler la quantité de compost,
 - Encadrer les capacités de stockage et d'incinération,
 - Améliorer les transports fluvial et ferré, transports de 500 000 tonnes de déchets supplémentaires par voies fluviale et /ou ferrée,
 - Mettre en place une redevance incitative.

Source : www.entreprises.cci-paris-idf.fr

- **Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics**, définit les objectifs suivants :
 - Réduire la production de déchets de chantier et leur nocivité, réutiliser/recycler les déchets,
 - Limiter les mauvaises pratiques et accompagner l'évolution des pratiques,
 - Valoriser les carrières en les réaménageant,
 - Rééquilibrer les capacités de stockage,
 - Améliorer la gestion des déchets des artisans du BTP,
 - Développer le tri sur chantier, augmenter les performances des installations de tri,
 - Développer les filières de recyclage,
 - Améliorer la déconstruction sélective,
 - Développer les modes de transports alternatifs et optimiser le transport routier,
 - Impliquer les maîtres d'ouvrages, développer l'économie circulaire à différentes échelles territoriales.

Source : driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

- **Le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD)**, de **portée régionale**, définit les objectifs suivants :

- Collecte de 65% des déchets dangereux produits par les ménages,
- Transport de 15% de ces déchets par trains ou péniches,
- Etudes de cas précis pour vérifier la faisabilité des projets,
- Traitement des déchets au plus près de leur lieu de production,
- 80% des déchets admis sur les installations devront provenir d'Ile de France ou des régions limitrophes,
- Valorisation des déchets dangereux pour une seconde vie,
- Amélioration des taux de recyclages.

Source : www.entreprises.cci-paris-idf.fr

- **Le Plan Régional d'Elimination des Déchets issus des Activités de Soins (PREDAS)**, de **portée régionale**, définit les objectifs suivants :

- Collecte de 50% des déchets de soins produits par les ménages,
- Séparation correcte de ces déchets des ordures ménagères,
- Assurer un meilleur tri dans les établissements de soins,
- Réduction de 30% des quantités,
- Encadrer l'évolution du parc des installations.

Source : www.entreprises.cci-paris-idf.fr

- **Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés**, de **portée départementale**, doit permettre de :

- Prévoir les mesures pour prévenir l'augmentation de la production de déchets ménagers et assimilés,
- Maitriser les coûts,
- Prévoir un inventaire prospectif établi sur 5 et 10 ans des quantités de déchets à éliminer selon leur nature et leur origine,
- Fixer des objectifs de valorisation, incinération, enfouissement et de collecte de la moitié de la production de déchets en vue d'un recyclage matière et organique,
- Recenser les installations d'élimination des déchets en service et énumérer les installations qu'il sera nécessaire de créer.

Source : site www.ordif.com

*

*

*

2.4.2. La gestion des déchets dans la Commune

La commune d'Aufferville fait partie du **Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing**. Le SMETOM de la Vallée du Loing est en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 33 communes de son territoire, réparties en 5 communautés de communes adhérentes (soit 50 584 habitants en 2014).

Depuis le 1er janvier 2014, le SMETOM de la Vallée du Loing a délégué sa compétence traitement des ordures ménagères au syndicat mixte Beauce Gâtinais Valorisation (BGV) en vue de pérenniser dans le temps le traitement des déchets ménagers et en engageant la construction d'une Unité de Valorisation Énergétique avec le SITOMAP de Pithiviers et le SIRTOMRA d'Artenay.

Le traitement de déchets ménagers (OM, verre, tri sélectif) (chaque habitant du territoire a produit en moyenne 337 kg de déchets en 2016) est assuré grâce à :

- une unité de traitement des OM, du tri-sélectif et des encombrants incinérables, localisée à Pithiviers ;
- un réseau de 3 déchetteries.

En ce qui concerne la commune d'Aufferville, la déchetterie la plus proche est celle de Saint-Pierre-lès-Nemours, à environ 9 km.

Le tri sélectif est organisé avec des bacs au couvercle jaune pour les emballages. Ces bacs sont distribués sur l'ensemble des 33 communes du territoire.

Le ramassage du tri sélectif a lieu tous les mercredis de chaque semaine paire.

Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les lundis.

Une colonne à verre se situe dans la Commune. Elle est localisée route de Bougligny.

Source : www.smetomvalleeduloing.fr.

*

*

*



2.5. Equipements

2.5.1. Equipements administratifs

La Commune dispose d'une Mairie, localisée 33 rue Grande, dans le bourg d'Aufferville.

2.5.2. Equipements de culte

La commune d'Aufferville possède :

- une **église** (Eglise Saint Martin), localisée rue Grande. L'église Saint-Martin a été inscrite au titre des Monuments Historique par arrêté du 18 mars 1926. Il s'agit d'une petite église de campagne datant du XIIème siècle. Au XVème siècle, elle a connu plusieurs remaniements. L'ajout de l'aile dite de Jarville a ainsi profondément modifié la structure initiale.
- un **cimetière**, clôt de murs, situé à l'entrée Est du bourg d'Aufferville.

2.5.3. Equipements socio-culturels et associatifs

La Commune compte deux associations sur son territoire : le Comité des fêtes d'Aufferville et les Amis de l'Ecole d'Aufferville.

2.5.4. Equipements sportifs et de loisirs

En termes d'équipements sportifs et de loisirs, la Commune possède :

- un plateau multisports ;
- un terrain de football ;
- un accueil de loisirs sans hébergement, fonctionnant pendant les vacances scolaires ;
- une salle des fêtes (la salle des 4 saisons).



Photos (de gauche à droite) : L'église Saint-Martin, la salle des fêtes et le plateau multisports d'Aufferville – Sources : auffervillevillage.wordpress.com.

2.5.5. Equipements de santé

La commune ne bénéficie d'aucun équipement de santé. Les cabinets médicaux les plus proches sont localisés à une dizaine de kilomètres dans les communes de Nemours, Château-Landon et Souppes-sur-Loing. L'hôpital le plus proche est situé à Nemours.

2.5.6. Equipements scolaires

La Commune compte une école, mutualisée avec le bâtiment de la Mairie. Elle fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) d'Aufferville – Bougigny – Châtenoy – Maisoncelles-en-Gâtinais – la Madeleine-sur-Loing – Chevrainvilliers.

L'école d'Aufferville accueille 74 élèves répartis dans les classes de CE2, CM1, CM2. Les maternels sont accueillis à l'école de Bougigny (72 élèves), la classe de CE1 est assurée à l'école de Chevrainvilliers (26 élèves) et l'école de la Madeleine-sur-Loing accueille la classe de CP (19 élèves).

Pour l'enseignement secondaire, les élèves fréquentent principalement le collège de Saint-Pierre-lès-Nemours, ainsi que les lycées d'enseignement général ou professionnels de Nemours.

Evolution des effectifs scolaires ?

Equipement suffisants pour faire face aux besoins futurs ?



Photo : La Mairie-Ecole d'Aufferville – Sources : Google Street View.

2.5.7. Equipements périscolaires et de loisirs

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal compte deux cantines :

- l'une à Bougigny pour les enfants scolarisés de la maternelle en CE1 ;
- l'autre à Aufferville pour les enfants scolarisés du CE2 au CM2.

Les enfants scolarisés à La Madeleine-sur-Loing sont transportés en car sur leur lieu de restauration à Bougigny.

Un service de garderie périscolaire, située dans la cour de l'école de la Madelaine, est également proposé aux familles dont les enfants ont été scolarisés dès la maternelle au sein du RPI. Il prend en charge les enfants le matin entre 7h30 et 8h30 et le soir entre 16h30 et 19h.

*

*

*



Photo : La garderie – Sources : www.la-madeleine-sur-loing.fr.

2.5.8. Equipements touristiques

En termes d'équipements touristiques, on note la présence de la ferme pédagogique de Filbois ainsi que le restaurant le Relais de la Diligence.

Plusieurs chemins de randonnées sont également présents sur le territoire communal.

Sources : communales.

2.5.9. Synthèse des équipements de la commune

Equipement		Equipement		Equipement	
Administratifs et services	- 1 Mairie - 1 école (RPI) regroupant les classes du CE2 au CM2 - 1 cantine - 1 accueil de loisirs sans hébergement	Sportifs et de loisirs	- 1 plateau multisports - 1 terrain de football - des chemins de randonnées	Socio-culturels	- 2 associations - 1 salle des fêtes
De culte	- 1 église - 1 cimetière	De santé	- ∅	Tourisme	- 1 ferme pédagogique - 1 restaurant

Tableau de synthèse des équipements de la Commune.

→ Aufferville dispose d'une offre en équipements relativement faible. Cependant, certains types d'installations semblent suffisants pour répondre aux besoins actuels et aux perspectives d'évolution futures estimées. La Commune propose, en effet, une bonne desserte en ce qui concerne les équipements administratifs, de culte et scolaires.

En revanche, les équipements liés à d'autres domaines (la santé, le tourisme, les activités commerciales et socio-culturelles...) semblent peu développés au sein du territoire.

En l'absence de tels équipements, les habitants se desservent vers les communes alentour.

Sources : www.auffervillevillage.wordpress.com et communales.

*

*

*

E - UNE POLITIQUE LOCALE ET SOUTENABLE DES TRANSPORTS

1. La question des transports dans la planification locale : les documents d'orientation

1.1. Le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF)

Après l'évaluation du premier Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France de 2000 et au terme d'un processus d'élaboration riche en débats et en contributions de la part de l'ensemble des acteurs de la mobilité en Ile-de-France, le STIF a finalisé le projet de PDUIF en février 2011.

Le Conseil régional d'Ile-de-France a ensuite arrêté le projet en février 2012, a recueilli l'avis des organismes associés et l'a soumis à enquête publique. Le PDUIF a définitivement été approuvé en juin 2014 par le Conseil régional d'Ile-de-France.

Le Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) vise à atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part, le tout sous la contrainte des capacités de financement. Le PDUIF a identifié 9 défis à relever, déclinés en 34 actions opérationnelles, pour atteindre cet équilibre. Le plan d'action porte sur la période 2010-2020.

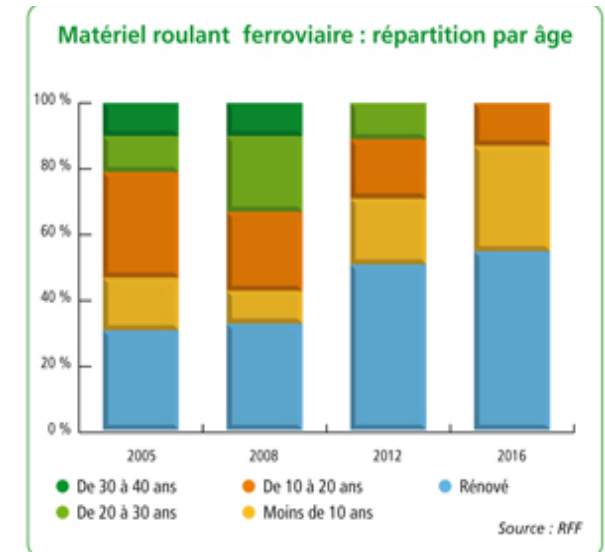
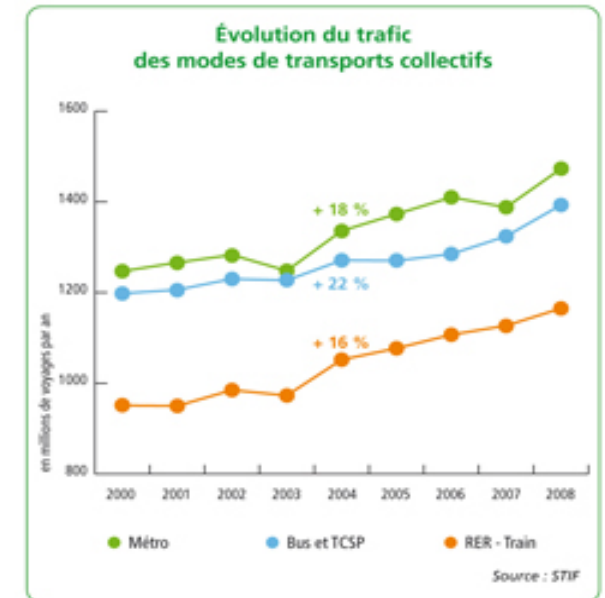
Les principaux points du PDUIF sont :

- A - Agir sur les formes urbaines, l'aménagement et l'espace public,
- B - Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacements,
- C - Construire le système de gouvernance responsabilisant les acteurs dans la mise en œuvre du PDUIF,
- D - Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements,
- E - Rendre les transports collectifs plus attractifs,
- F - Agir sur les conditions d'usage des deux-roues motorisés,
- G - Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements,
- H - Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo,
- I - Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser le transfert modal,
- J - Agir sur les conditions d'usage de l'automobile.

*

*

*



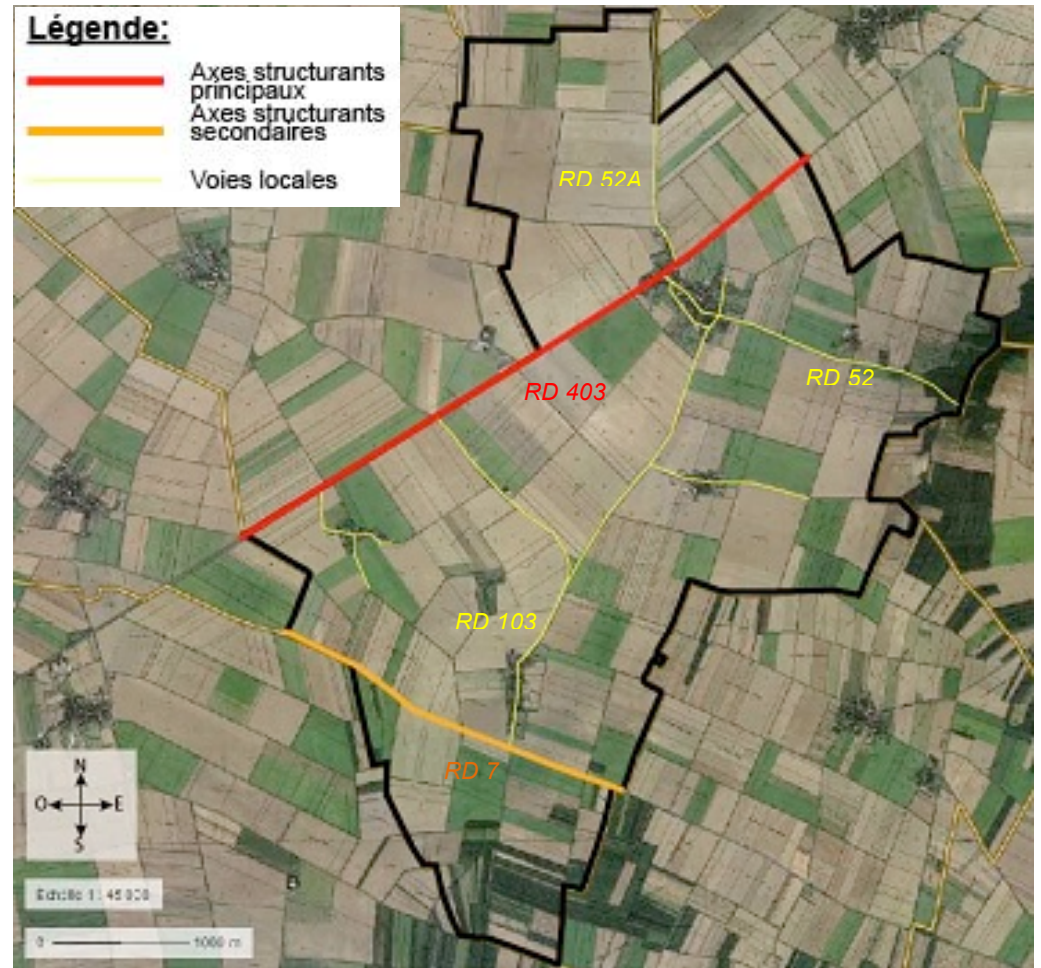
2. Le diagnostic d'Aufferville en matière de moyens de transport

2.1. Infrastructures routières

Le territoire communal n'est desservi que par deux axes structurants de communication routière, dont un traversant le bourg d'Aufferville. Son positionnement permet cependant de gagner rapidement les infrastructures du réseau de transport national.

La Commune est traversée par 5 axes routiers, dont 1 principal :

- la **RD 403** : elle représente l'axe majeur de la Commune et constitue un élément important du réseau routier pour rejoindre Nemours/Beaumont-du-Gâtinais. Cette infrastructure, qui borde la limite Ouest du territoire communal, traverse le bourg d'Aufferville et engendre des flux de circulation les plus importants.
- La **RD 7** : cet axe secondaire permet de se rendre à Château-Landon/Puiseaux. Cette route traverse la partie Sud de la Commune, juste en dessous du hameau de Busseau.
- La **RD 52** : cette route relie les bourgs d'Aufferville et de Bougligny et assure la desserte du hameau de Maison-Rouge.
- La **RD 52A** : cette route relie les bourgs d'Aufferville et de Chevrainvilliers.
- La **RD 103** : cet axe local permet de relier le hameau de Busseau au bourg d'Obsonville.



Carte : La hiérarchisation du réseau routier de la commune – Source : élaboration à partir de fond de plan Géoportail.

*

*

*

2.1.1. Le principe de maillage du réseau communal

- **Le bourg d'Aufferville**

Le bourg d'Aufferville s'est développé autour d'un chemin de ronde, centré sur l'église et la place centrale.

La rue Grande constitue l'axe majeur de la desserte locale. Elle est reliée à la RD 403 qui traverse la partie Nord-Ouest du territoire communal.

Source : Géoportail.

Carte : Le réseau routier du bourg d'Aufferville – Source : Géoportail.

- **Le hameau de Maison-Rouge**



Le hameau de Maison Rouge s'est implanté à l'Est du bourg d'Aufferville, le long d'une rue principale et en retrait de la RD 52 passant au Sud du hameau.

Carte : Le réseau routier du hameau de Maison-Rouge – Source : Géoportail.



- **Le hameau de Morville**

Le hameau de Morville est traversé par une unique rue, le long de laquelle les constructions se sont implantées plus ou moins en retrait. Plus à l'Est, cette route se transforme en chemin.

Carte : Le réseau routier du hameau de Morville – Source : Géoportail.



- **Le hameau de Busseau**



Le hameau de Busseau est traversé par la rue du 19 mars 1962, le long de laquelle les constructions se sont implantées plus ou moins en retrait. Un tronçon de route perpendiculaire à la rue du 19 mars 1962 permet principalement de desservir des bâtiments d'exploitation.

Carte : Le réseau routier du hameau de Busseau – Source : Géoportail.



- **Le hameau de Jarville**

Le hameau de Jarville est traversé par une rue principale, le long de laquelle se sont implantées les constructions. Une rue secondaire, implantée perpendiculairement dessert les constructions localisées au Sud du hameau.

Carte : Le réseau routier du hameau de Jarville – Source : Géoportail.

2.1.2. Le trafic routier

Les deux axes les plus fréquentés par les véhicules sont :

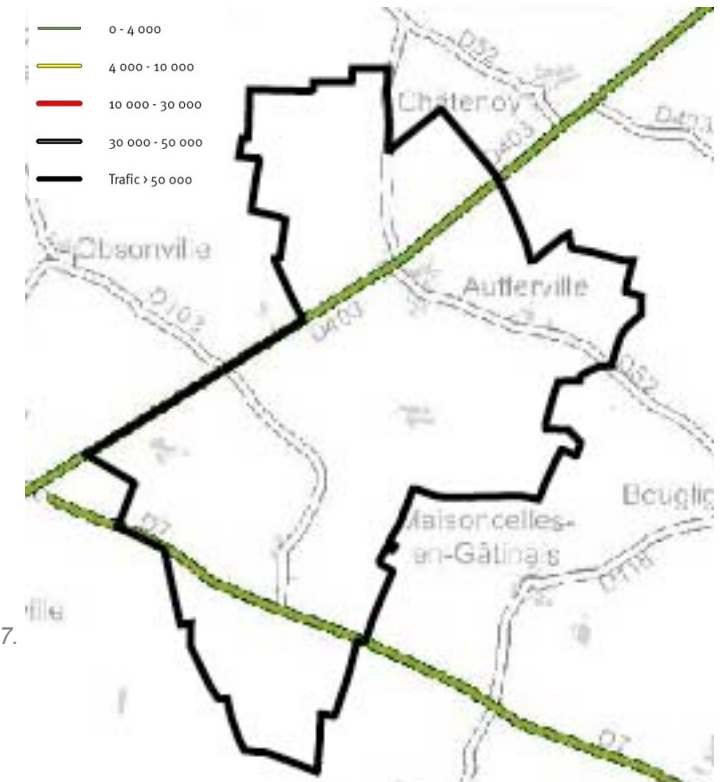
- la RD 403, qui traverse territoire communal du Sud-Ouest vers le Nord-Ouest ;
- la RD 7, qui traverse le Sud du territoire communal d'Ouest en Est.

Ces deux axes présentent un trafic compris entre 0 et 400 véhicules/jours.

Plus précisément :

- la **RD 403** présente un Trafic Moyen Journalier Annualisé (TMJA) de **4 000** pour 2014, dont un TMJA de **220** pour les **poids lourds**, au niveau de Nemours (Nord-Est) et un TMJA de **1950** pour 2011, dont un TMJA de **100** pour les **poids lourds**, au niveau de Gironville (Sud-Ouest) ;
- la **RD 7** présente un Trafic Moyen Journalier Annualisé (TMJA) de **1 200** pour 2014, dont un TMJA de **100** pour les **poids lourds**, au niveau de Chenou (Sud-Est).

Carte ci-contre : conditions de circulation, 2014 – Source : Département 77.



ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2014

2.1.3. L'usage de la voiture individuelle

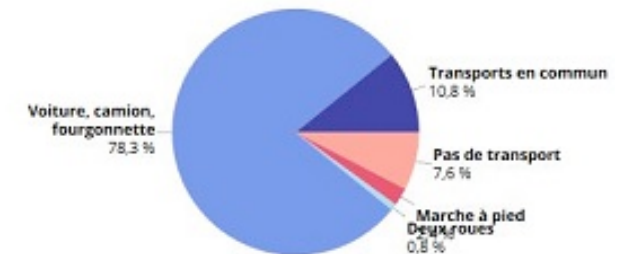
Les données montrent que la voiture individuelle joue un rôle très important dans la Commune d'Aufferville :

- en 2014, la plus grande partie des déplacements domicile-travail (environ de 78%) est effectuée en voiture ;
- près de la totalité des ménages (97%) possèdent au moins une voiture, et leur nombre a légèrement augmenté ces dernières années ;
- plus de la moitié des ménages (53,3%) possèdent 2 voitures ou plus.

Il est également important de souligner que près de 11% de la population utilisent les transports en commun pour se rendre au travail.

Source : INSEE.

Graphique ci-contre : moyen de transport utilisé dans les migrations domicile-travail par les actifs d'Aufferville en 2014 – Source : INSEE.



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

2.1.4. Les conditions de stationnement

• Le stationnement des véhicules automobile est principalement représenté par :

- 1 - Salle des Fêtes (environ 100 places).
- 2 - Place du village (5 places).
- 3 - Carrefour avec la RD 403 (25 places).
- 4 - Mairie-Ecole et Eglise (0 places aménagées).

Le stationnement des vélos est assuré sur les points suivants :

- *
- *
- *
- *



2.2. Les transports en commun

2.2.1. La desserte ferroviaire

Aucune gare ferroviaire n'est présente sur le territoire communal. En revanche, Aufferville est localisée à moins de 9 km de la gare de Saint-Pierre-lès-Nemours.

La gare de Saint-Pierre-lès-Nemours est desservie par la ligne R du réseau « Transilien », qui relie Paris, gare de Lyon, en 1h environ. Elle constitue une desserte de proximité majeure pour les habitants.

Elle dispose de plus d'environ 500 places de stationnement gratuites ainsi que d'un parc pour les vélos.

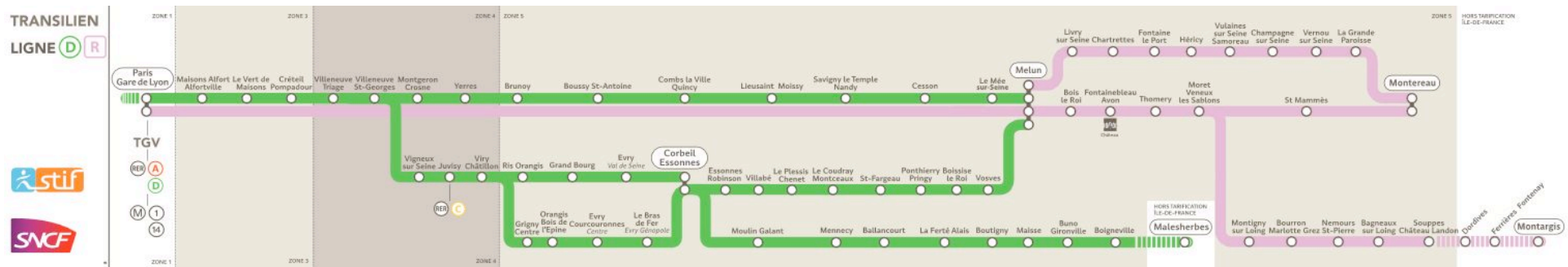
En période de pointe, sur la ligne R, un passage est effectué en moyenne toutes les 30 min. En période creuse, la fréquence est d'environ un passage par heure.

Source : www.transilien.com.



Image ci-dessus : la gare de Saint-Pierre-lès-Nemours – Source : www.transilien.com.

Illustration : Plan de la ligne R du Transilien – Source : www.transilien.com.



*

*

*

2.2.2. La réseau de bus de la CC

Aufferville s'inscrit dans le réseau de bus Still, de la CC Gâtinais-Val de Loing géré par le transporteur TRANSDEV. Ce réseau compte un total de 13 lignes, dont 2 desservent la Commune :

- La ligne n°13A (Aufferville-Place / Nelours-Cité Scolaire). Sur le territoire communal, elle dessert l'unique arrêt localisé place de la Mairie.
- La ligne n°13C (Beaumont-du-Gâtinais-Le Perray / Nelours-Cité Scolaire). Sur le territoire communal, elle dessert l'unique arrêt localisé place de la Mairie.

En période de pointe, un passage est effectué en moyenne toutes les heures.

Source : www.transdev-idf.com.



Illustrations : Plans des lignes 13A et 13C qui desservent la Commune – Source : www.transdev-idf.com.

En octobre 2012, la Communauté de Communes a également mis en place le Transport A la Demande (TAD) sur son territoire. Le Proxi'bus dessert, en journée, les villes de Souppes-sur-Loing, de Château-Landon, d'Egreville, et de Nemours.

Source : www.ccgvl77



2.3. Les circulations douces

2.3.1. Itinéraires cyclables

Actuellement, **aucune piste cyclable** proprement dite n'existe dans le territoire communal.

Au niveau départemental, une première étape dans la démarche de développement de la pratique du vélo a été l'adoption du **Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC)** en mai 2008.

L'objectif est d'offrir aux aménageurs (notamment les Maires) des informations techniques et financières actualisées et pertinentes pour développer, sur leurs territoires, de nouveaux itinéraires pour les vélos.

Parmi les itinéraires proposés par le SDIC, **le tracé n°1 concerne Aufferville.**

Ce tracé longe le RD 7 sur environ 15 km.

La RD7 constitue la seule voie de jonction entre Château-Landon et Puseaux. Cet axe du réseau structurant départemental n'est pourtant pas vraiment adapté à la pratique du vélo. Sa configuration rectiligne incite à la vitesse et la présence de nombreuses brumes matinales augmente le facteur risque de façon significative pour l'utilisateur.

Compte tenu de l'absence de pôles intermédiaires, l'intérêt de cette liaison reste à vérifier. En l'absence d'alternative plus sécurisante, la valorisation de cet itinéraire devra se traduire (à minima) par la création d'un accotement.





Le SDIC recense également un itinéraire conseillé par publication. Il s'agit de :

- l'itinéraire reliant la commune de Bouligny à Chevrainvilliers, via la RD 52, en passant par le bourg d'Aufferville.

Source : SDIC 2007.



Carte ci-contre : Itinéraires du SDIC de la Seine-et-Marne – Source : SDIC.

	Itinéraire proposé à l'échelle du département détaillé par variantes éventuelles (a, b, c et d)
	Aménagement cyclable existant
	Itinéraire projeté à l'échelle locale
	Itinéraire conseillé par publication

2.3.2. Itinéraires piétons

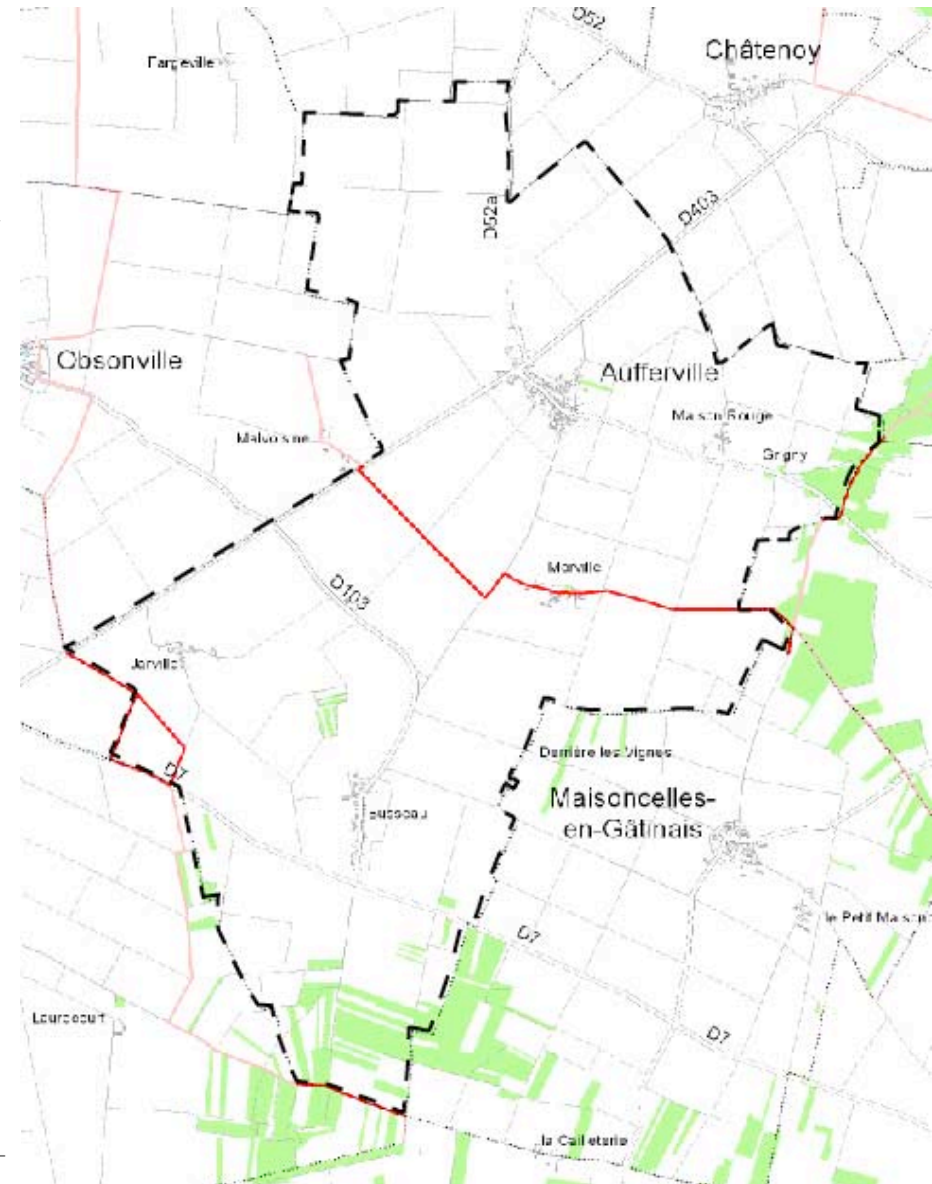
Au niveau départemental, le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** a l'objectif de protéger un réseau de chemins ruraux utilisés pour la promenade ou la randonnée.

La loi précise que si un projet d'aménagement interrompt un itinéraire inscrit au PDIPR, l'aménageur se doit de proposer un itinéraire de substitution de qualité égale. Ce dispositif permet de pérenniser un réseau de chemins ruraux, qui peut être emprunté par les randonneurs, mais aussi par la faune et la flore (les chemins constituant un habitat ou un lieu de passage pour une multitude d'espèces). Le Département a mis en place un système de subventions éco-conditionnées pour les communes désireuses de préserver/restaurer leur patrimoine naturel (mares, haies champêtres, chemins humides, etc.) qui jouxte leurs chemins ruraux.

On compte à ce jour plus de 6000 km de chemins protégés par le PDIPR.

Dans la Commune, le PDIPR recense :

- 11 chemins ruraux (CR) ;
- 2 routes départementales (RD) ;
- 1 voirie communale (VC) ;
- 7,5 km de sentiers pédestres non balisés.



N°	Nom du chemin	Longueur
1	CR d'Ichy à Jarville	302 m
2	CR de Puiseaux	271 m
3	CR dit de la Sablonnière	1 504 m
4	CR dit de Malvoisine	644 m
5	CR dit de Nemours	184 m
6	CR dit des Croisettes	582 m
7	CR dit des Hauts d'Ichy	741 m
8	CR n°13 de Maisoncelles à Nemours	617 m
9	CR n°31 dit du Champs des Routes	485 m
10	CR n°38 de Brameilles à Château-Landon	768 m
11	CR n°13	135 m
12	RD CD n° 403	37 m
13	RD CD n°7 de Puiseaux à Montargis	445 m
14	VC n°1	761 m

Source : www.trameverteetbleue.fr et PDIPR

Carte : Les itinéraires de randonnée inscrits au PDIPR –
Source : PDIPR.

2.4. Le covoiturage

Le covoiturage apparaît comme une évolution sensible du modèle de déplacement fondé sur la voiture individuelle, constituant aujourd'hui un mode de déplacement en plein essor et présentant de nombreux intérêts pour les usagers comme pour la société.

Le Schéma départemental des stations multimodales de covoiturage de Seine-et-Marne comprend deux volets.

- Le premier consiste en la réalisation d'une quarantaine de **stations multimodales de covoiturage d'intérêt départemental**, bien équipées et largement dimensionnées, situées aux points les plus attractifs du réseau routier. **Aucune de ces stations n'est prévue dans la Commune. En revanche, 3 stations sont prévues sur les communs de Nemours et Souppes-sur-Loing, localisées à une dizaine de kilomètres d'Aufferville.**

- Le deuxième vise à développer, avec des partenaires locaux, la création de **stations de proximité**, plus modestes, qui maillent finement le département (objectif : 150 à 250 stations). L'objectif est de permettre la création rapide et à moindre coût de stations de covoiturage par l'utilisation de parkings existants largement dimensionnés sur lesquels sont réservées quelques places de stationnement pour les covoitureurs.

Ce mode de réalisation est privilégié pour des raisons économiques et environnementales. Toutefois, si une collectivité ne disposait pas de parking existant adapté, elle pourrait concevoir un projet neuf.

Le Département examinera la pertinence des projets de station afin de les intégrer, le cas échéant, dans son Schéma. Les critères d'analyse sont : géographiques (localisation par rapport au réseau routier, aux lignes de transport collectif, complémentarité avec les stations existantes...), démographiques (bassin de population), pratiques et de sécurité routière (repérage du parking et facilité d'accès).

▪ **Le Département peut subventionner certaines stations.** Une Commune peut se porter Maître d'ouvrage de la création d'une station de covoiturage d'intérêt départemental ou de proximité, la participation du Département est alors examinée dans le cadre de la nouvelle procédure de politique contractuelle. Dans le cas d'un projet concerté qui convienne aux deux parties et trouve sa place dans le Schéma, outre la mise en place de la pré-signalisation et de la signalisation, le Département pourra accorder une subvention pour la station.

▪ **Le Département peut équiper les stations sur parkings existants.** Outre la fourniture et la pose de la pré-signalisation et la signalisation, le Département peut fournir et installer des box à vélos pour certaines stations qui le justifient ; il peut également installer un totem ou autre élément de signalétique plus modeste. Des conventions interviennent alors avec les partenaires concernés ; elles précisent l'emplacement et l'organisation de la station de covoiturage ainsi que les obligations respectives du Département et des partenaires (entreprises privées / collectivités).

Carte : localisation des stations de covoiturage d'intérêt départemental et de la commune.



Source : Schéma départemental des stations multimodales de covoiturage, 2014.

F - LA QUESTION ENERGETIQUE

1. Le Plan Climat Energie de la Seine-et-Marne

Pour contenir le réchauffement climatique, la France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Le Département s'est engagé à travers le déploiement d'un Plan Climat Énergie depuis décembre 2008.

La lutte contre le changement climatique est abordée sous deux angles complémentaires :

- d'une part la réduction des émissions de gaz à effet de serre (**volet atténuation**), qui passe par des politiques de sobriété (suppression des usages superflus), d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables ;
- d'autre part l'anticipation des conséquences du changement climatique avec la mise en place d'actions pour minimiser les impacts socio-économiques et environnementaux correspondants (**volet adaptation**) : à travers l'urbanisme des villes, le choix des espèces forestières, l'optimisation des usages de l'eau...

La **transition énergétique** est le passage d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre, vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Elle répond ainsi à la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique.

La Seine-et-Marne est un territoire qui dispose de réels **atouts** pour réussir sa transition énergétique :

- un potentiel d'énergies de récupération et de valorisation conséquent (UIOM, unités de traitement de boues) ;
- de nombreux sites propices à l'installation d'unités de production d'énergies renouvelables (méthanisation, éolien, photovoltaïque) ;
- un potentiel géothermique des plus intéressants en Ile-de-France (avec des couches présentant des températures supérieures à 70°C) ;
- deux villes nouvelles qui sont moteurs en matière d'expérimentation ;
- des acteurs économiques volontaires (secteurs du bâtiment et de l'énergie en particulier).

Mais la Seine-et-Marne doit également faire face à des **défis** :

- un territoire vaste et très hétérogène, à caractère majoritairement urbain à l'Ouest et rural à l'Est et au Sud,
- une forte croissance démographique qui conditionne l'aménagement du territoire au regard des besoins de logements et d'équipements,
- un parc de logements vieillissant : 551 000 logements (en 2009), dont 48% construits avant 1975, avec une importante proportion de logements chauffés au fioul dans l'Est du département,
- une place de la voiture prédominante dans les modes de transport et une part des ménages multi-motorisés très élevée (44%).
- peu de collectivités engagées dans des stratégies énergie-climat.

Source : www.seine-et-marne.fr



Le Plan Climat Énergie définit **7 engagements**, parmi lesquels figurent :

1. **Des déplacements optimisés, voire réduits, et plus « propres »** ;
2. Une consommation raisonnée et une commande publique aux impacts carbone et énergétiques réduits ;
3. Inciter chacun à réduire ses émissions à travers ses actes et ses pratiques professionnelles ;
4. **Promouvoir l'efficacité carbone/énergie par les services rendus et les politiques publiques** ;
5. **Préserver les seine-et-marnais et l'économie locale de la vulnérabilité énergétique**, des risques naturels et sanitaires et préserver les milieux et les ressources ;
6. Mobiliser les acteurs du territoire / les seine-et-marnais pour démultiplier les processus d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

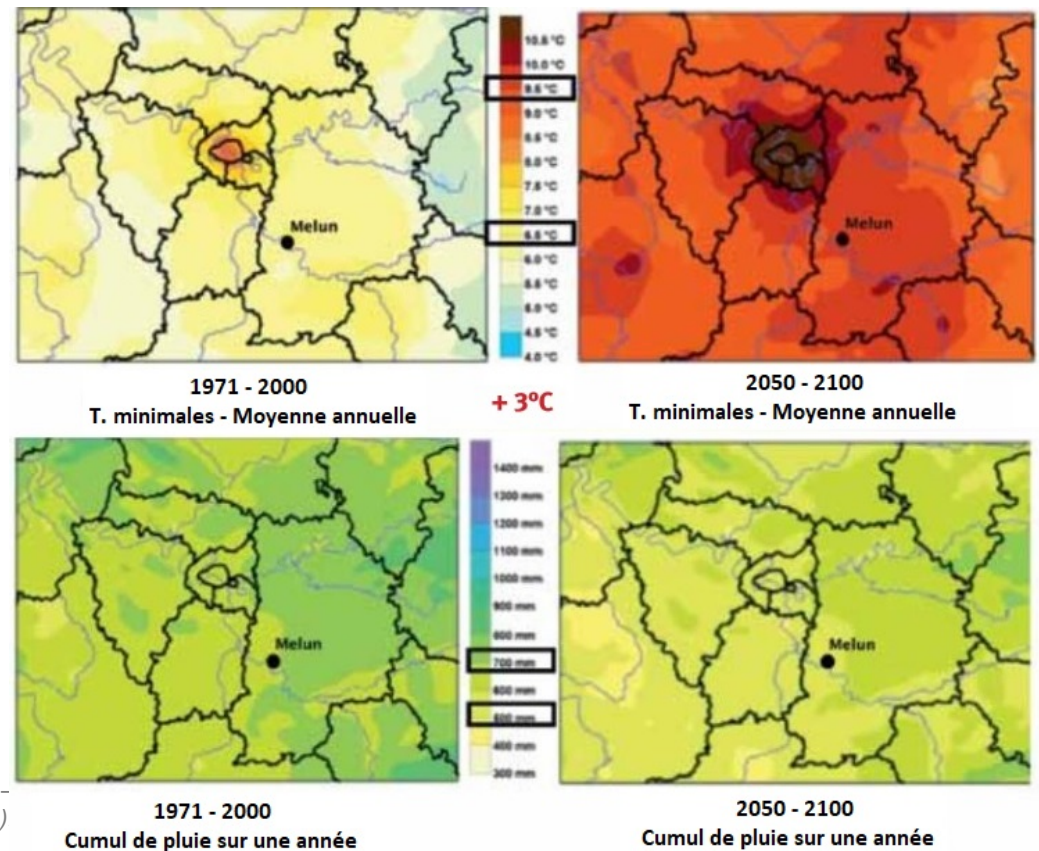
Dans le cadre de la rédaction du PLU, les engagements n° 1, 4 et 5 paraissent particulièrement intéressants, car ils concernent davantage les thématiques liés à l'urbanisme, à l'habitat, à la gestion des équipements collectifs, à la planification territoriale et aux stratégies d'aménagement.

Il s'agit de :

- Inciter à la sobriété, l'efficacité et aux énergies renouvelables dans l'habitat ;
- Soutenir des politiques d'aménagement et d'urbanisme durables (soutenir la réalisation de quartiers durables,...) ;
- Renforcer les politiques environnementales en intégrant les enjeux climatiques et énergétiques (performance énergétique dans le domaine de l'eau, dans la gestion des déchets, encourager une agriculture durable et moins émissive, ...).
- Réduire l'impact du parc automobile et des usages (favoriser la pratique des modes doux, communiquer et informer sur l'offre de transports collectifs existante,...),
- Lutter contre la vulnérabilité énergétique des habitants du territoire,
- Développer la résilience énergétique du territoire,
- Préserver les milieux naturels, la biodiversité et les ressources non durables.

En outre, des réflexions pourraient être développées également par rapport au potentiel en énergies renouvelables de la Commune.

Source : www.seine-et-marne.fr.



Carte ci-contre : simulation de l'évolution des températures et des précipitations -
Source : www.seine-et-marne.fr - Changement climatique en Seine-et-Marne.)

2. Les besoins énergétiques du territoire

Les données annuelles à l'IRIS (Îlot Regroupé pour des Indicateurs Statistiques de l'INSEE) de consommations énergétiques du secteur résidentiel sont le fruit d'une modélisation d'AIIRPARIF.

Elles comprennent les consommations d'énergie finale pour une année donnée, pour les maisons et les appartements, pour plusieurs sources d'énergie (chauffage, eau chaude sanitaire) et usages.

En 2012, les habitants d'Aufferville ont consommé 6 800 MWh, pour les besoins liés aux **consommations énergétiques** du secteur résidentiel.

Sont présentées ici les données annuelles communales de l'inventaire d'AIIRPARIF des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2012. Elles prennent en compte les différents secteurs (résidentiel, activités économiques, transports,...).

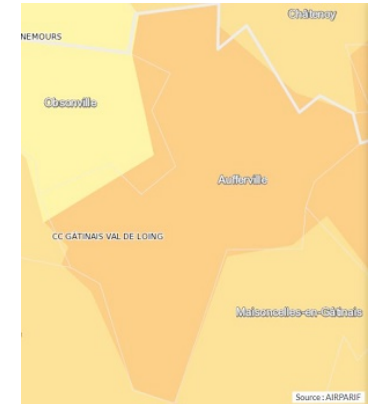
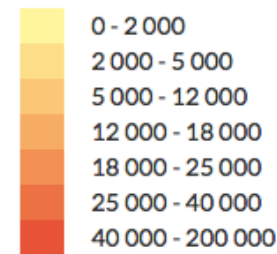
En 2012, la commune a produit environ 2.9 kteq de CO2 annuelles, en raison de ses **émissions de gaz à effet de serre**. Il est à noter que la plupart des communes de Seine-et-Marne se situent dans la catégorie d'émissions 2-10 kteq de CO2 ; la Commune présente donc des émissions de GES équivalentes.

La troisième carte représente un état des lieux énergétique au niveau communal pour l'année 2009.

Aufferville appartient à la classe « E3 », c'est-à-dire à un niveau énergétique compris entre 260 et 290 kWh par m².

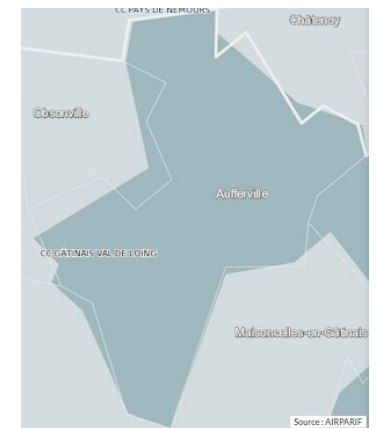
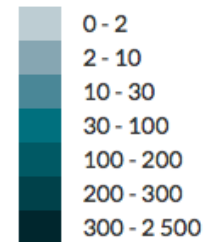
Sources : Portail ENERGIF (sigr.iau-idf.fr/webapps/cartes/rose), AIIRPARIF et site du 77.

Consommation en MWh, non corrigé des variations climatiques



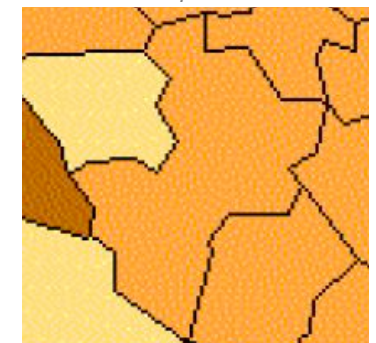
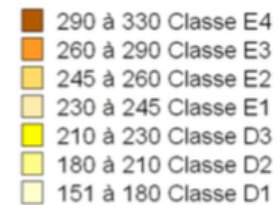
Carte : Consommation énergétique du secteur résidentiel en 2012 par commune – Source : portail ENERGIF.

Émissions de gaz à effet de serre directes (Scope 1) en kteq. CO₂/an



Carte : Émissions de gaz à effet de serre par commune en 2012 – Source : portail ENERGIF.

Étiquette énergie par commune (kWh par m²)



Carte : Étiquette énergie des logements par commune du département de Seine-et-Marne en 2009 – Source : site du 77.

- *Analyse des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (GES)*

- Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu du profil énergétique communal (en 2012).

- Le **secteur résidentiel** représente plus de la moitié des **consommations énergétiques** du territoire (près de 68 %), suivi par l'**agriculture** (environ 25%) et le secteur tertiaire (environ 4,4%). Le secteur de l'industrie a une part très faible au niveau communal (2,9%), cependant elle représente plus du quart des consommations au niveau du Département (28%) et plus de la moitié des consommations au niveau de la CC (64%).

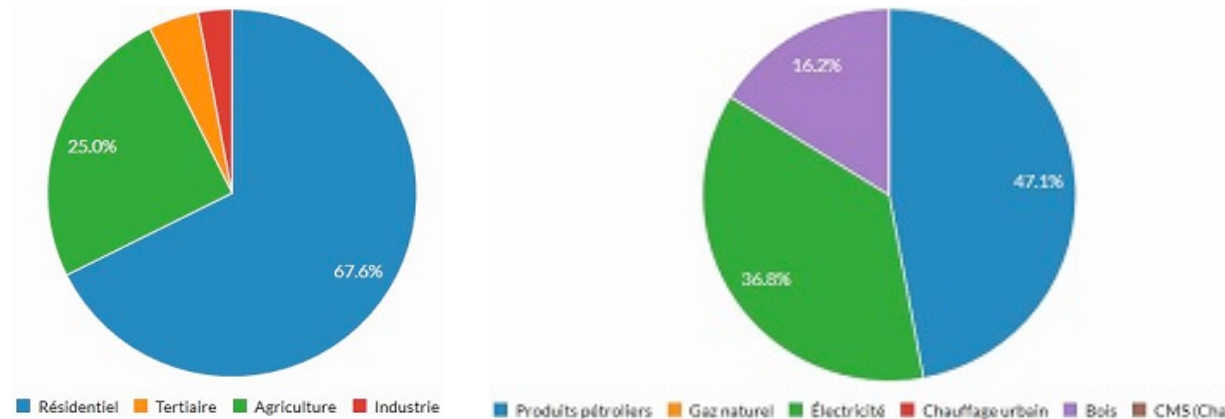
- Les **produits pétroliers et l'électricité**, représentent, la grande majorité des consommations énergétiques (respectivement 47% et 37%), suivi par le **bois** (16%). Il est à noter qu'au niveau de la CC, du département et de la région, les consommations en termes de gaz (65%, 52% et 47% respectivement) sont majoritaires et beaucoup plus élevées par rapport aux consommations d'électricité (18%, 32% et 38% respectivement) et des produits pétroliers (12%, 8% et 7% respectivement).

- Par rapport aux **émissions de GES** au niveau communal, la grande majorité de celles-ci (environ 82%), sont dues à l'agriculture. Le secteur résidentiel (14%) joue également un rôle important. Au niveau de la CC, du département et de la région, ce sont plutôt les transports routiers qui représentent la part la plus élevée des émissions (36% 29% et 32% respectivement).

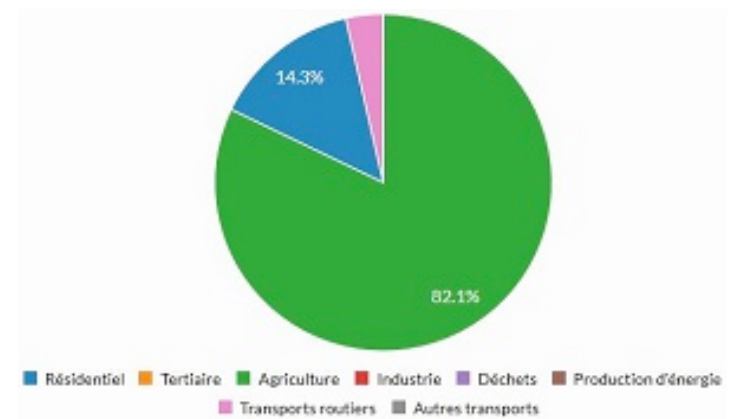
Source : IAU-IdF.

Graphiques ci-dessous (territoire concerné = la commune d'Aufferville – Source : www.sigr.iau-idf.fr:

1. Consommation d'énergie finale par secteur. 2. Consommation d'énergie par typologie ou usage.



3. Emissions de GES par secteur (ktCO2eq).



3. Le potentiel lié aux énergies renouvelables et à d'autres énergies alternatives

3.1. Le potentiel lié à l'énergie éolienne



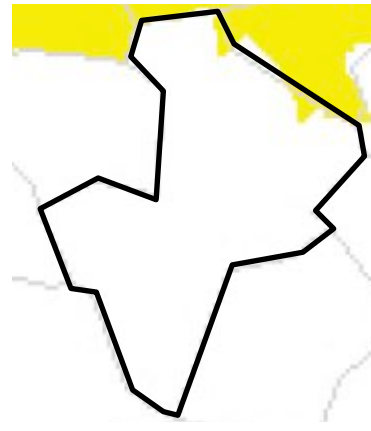
■ Enjeux paysagers très forts (zones rouges): Zone défavorable pour l'implantation d'éoliennes.

■ Enjeux paysagers forts (zones oranges) où l'implantation d'éoliennes est possible sous réserve de la prise en compte de la sensibilité paysagère de ces zonages à l'appui d'études locales.

□ Les zones blanches correspondent à des secteurs hors de toutes zones inventoriées mais n'excluant pas des enjeux paysagers locaux. (à identifier lors de l'étude d'impact).

Carte : Synthèse de la sensibilité des paysages –
Source : SRE Ile-de-France

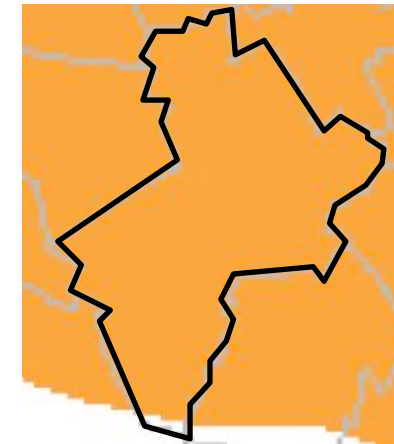
Un secteur localisé au Nord-Est du territoire communal présente des enjeux paysagers très forts. Cette zone est défavorable pour l'implantation d'éoliennes.



■ Enjeux très forts : zone défavorable pour l'implantation des éoliennes
■ Enjeux forts : zone contraignante, éolien possible sous conditions
■ Enjeux moyens : zone à contraintes modérées, éolien possible sous conditions

Carte : Synthèse des enjeux environnementaux –
Source : SRE Ile-de-France.

De petits secteurs localisés au Nord-Est du territoire communal présentent des enjeux environnementaux moyens. Ces zones présentant des contraintes modérées sont susceptibles d'accueillir des projets éoliens sous conditions.



■ Enjeux très forts : zone défavorable pour l'implantation des éoliennes
■ Enjeux forts : zone contraignante, éolien possible sous conditions

Carte : Synthèse du patrimoine architectural et paysager – Source : SRE Ile-de-France.

L'ensemble de la Commune, à l'exception de la pointe Sud, présente des enjeux forts concernant le patrimoine architectural et paysager. Ces zones présentant des contraintes modérées sont susceptibles d'accueillir des projets éoliens sous conditions.

L'analyse des différents enjeux présents sur le territoire communal indique qu'Aufferville est située dans une zone favorable à fortes contraintes pour l'implantation d'éoliennes. La pointe Sud ne présentant aucune contrainte est, quant à elle, localisée dans une zone favorable.

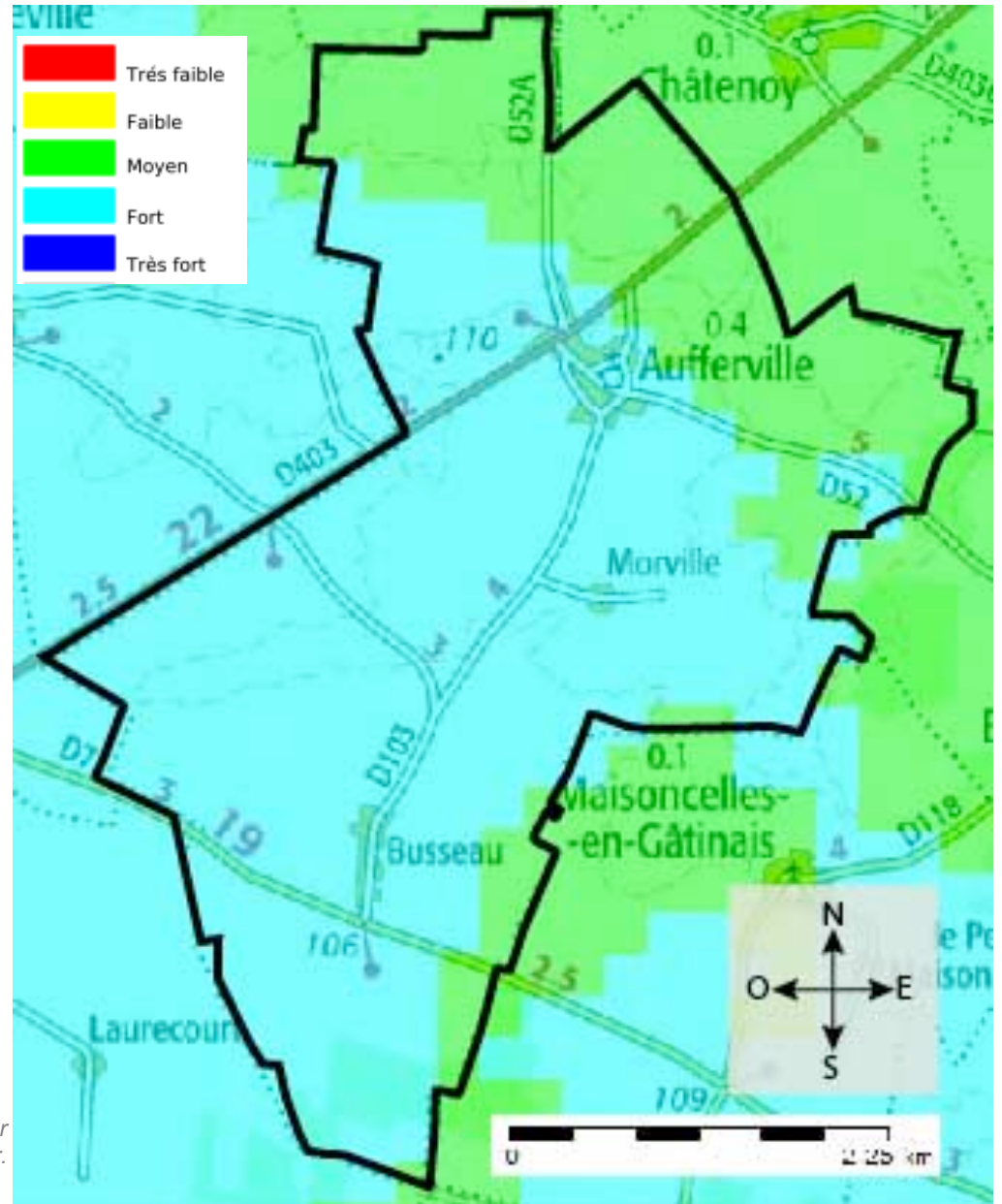
Sources : SRCAE IDF (www.srcae-idf.fr).

3.2. Le potentiel lié à la géothermie

La majorité du territoire présente un potentiel fort, en ce qui concerne les caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère. Seuls les secteurs Nord et Sud-Est présentent un potentiel moyen.

Il serait donc intéressant d'étudier les possibilités liées à l'exploitation de ce potentiel, notamment lors de la création de nouvelles opérations d'aménagement ou de zones d'activités économiques.

Sources : www.geothermie-perspectives.fr.



Carte ci-contre, en bas : caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère – Source : www.geothermie-perspectives.fr.

3.3. Le potentiel lié aux réseaux de chaleur

Les cartes de l'estimation du **potentiel de développement des réseaux de chaleur** et de la **densité thermique** (2005) en Ile-de-France mettent en évidence quels sont les gisements des consommations accessibles aux réseaux de chaleur.

Ces données permettent d'obtenir les zones d'intérêt ou à fort potentiel pour construire un réseau de chaleur.

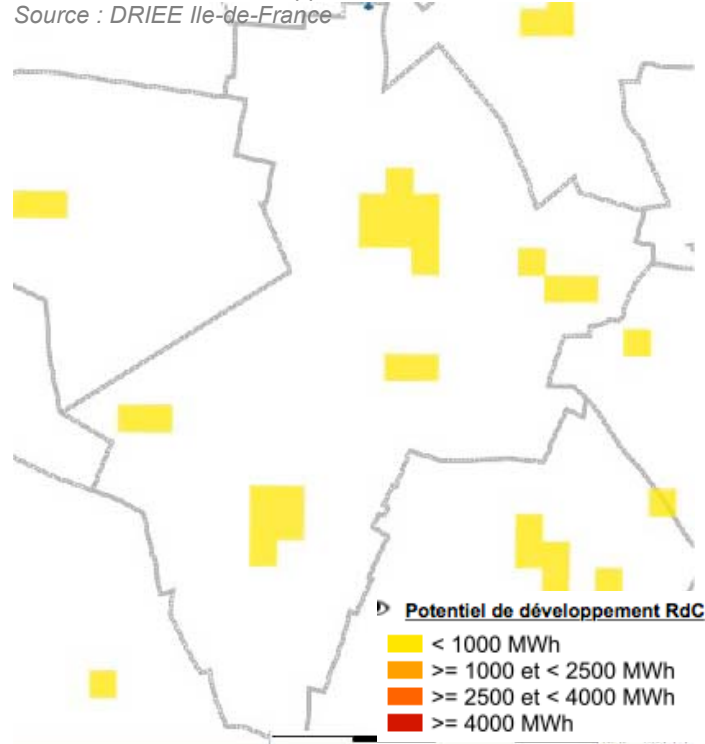
Pour rappel, un « réseau de chaleur » est un système *centralisé* de production et de distribution de chaleur.

Actuellement, il existe des « Fonds Chaleur » et des dispositifs d'aide au déploiement des réseaux de chaleur et de froid, soutenus par l'Ademe et la Région Ile-de-France. L'objectif est de rendre ces dispositifs compétitifs par rapport aux énergies fossiles, et également de diminuer le coût de la chaleur pour les abonnés.

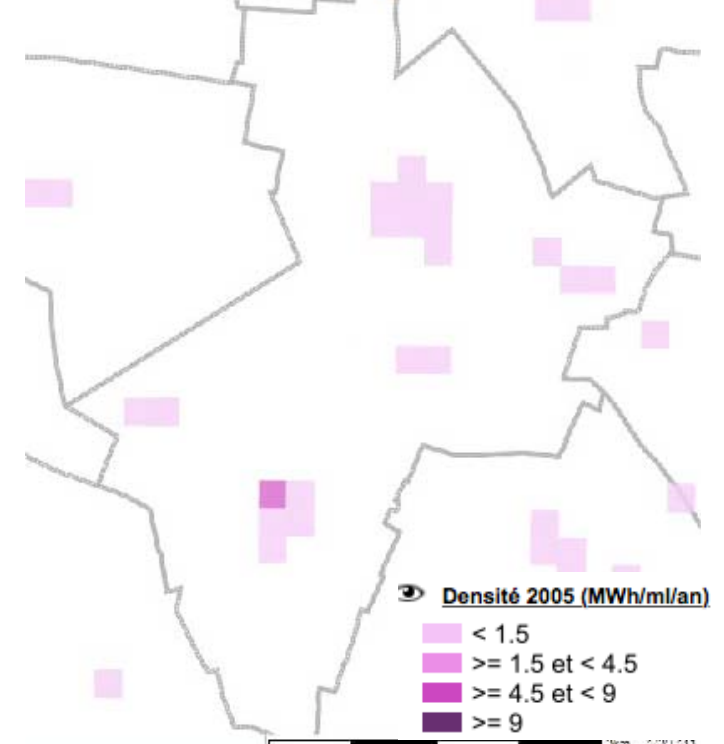
La Commune présente des enjeux relativement faibles vis-à-vis du potentiel de développement de réseaux de chaleur et d'exploitation des gisements thermiques existants.

Source : DRIEE Ile-de-France (carmen.developpement-durable.gouv.fr).

Carte : Potentiel de développement des réseaux de chaleur à l'horizon 2030 –
Source : DRIEE Ile-de-France



Carte : Densité thermique – Source : DRIEE Ile-de-France.



G - Contraintes physiques et réglementaires

1. Contraintes liées aux risques naturels

1.1. L'aléa retrait/gonflement des argiles

La plupart du territoire d'Aufferville est soumise à un aléa faible à nul en ce qui concerne le retrait/gonflement des argiles.

1.2. Les catastrophes naturelles

Aufferville appartient au zonage 1, par rapport au risque de séisme (risque faible).

Plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle ont été publiés suites aux :

- **inondations, coulées de boue et mouvements de terrains** ayant eu lieu en 1999 ;
- **inondations et coulées de boue** ayant eu lieu en 1983.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le J.O. du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	08/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983

Source : www.communes.com/ile-de-france/seine-et-marne/aufferville_77570.

2. Contraintes diverses

2.1. Captages d'eau potable et d'autres points d'eau

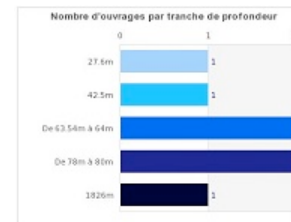
Tous les points d'eau référencés sur le territoire communal (forages, piézomètres, puits, sources...) sont listés dans le tableau reporté ci-dessous.

Ces données sont issues de la base de données BSS Eau du BRGM dans laquelle chaque ouvrage dispose d'un identifiant national : le code BSS (Banque de données du Sous-Sol). L'inventaire des points d'eau n'est pas nécessairement exhaustif.

Sources : base de données BSS Eau du BRGM.

Graphique et carte : Points d'eau référencés sur le territoire communal et leur localisation – Source : base de données BSS Eau du BRGM.

Code BSS	Lieu dit	Nature	Profondeur
03291X0022/P	BUSSEAU-ANCIEN PUITES PUBLIC AU NORD DU VILLAGE	Puits	27,6 m
03292X0014/F	PUITS COMMUN DE MORVILLE	Puits	42,5 m
03292X0001/PF1	CHATEAU D'EAU	Puits	63,54 m
03292X0050/F	MORVILLE	Forage	64 m
03291X0028/F1	PARCELLE ZA54 "LE FIEF A LA VACHE"	Forage	78 m
03292X0051/F	MORVILLE	Forage	80 m
03291X0003/1		Forage	1826 m



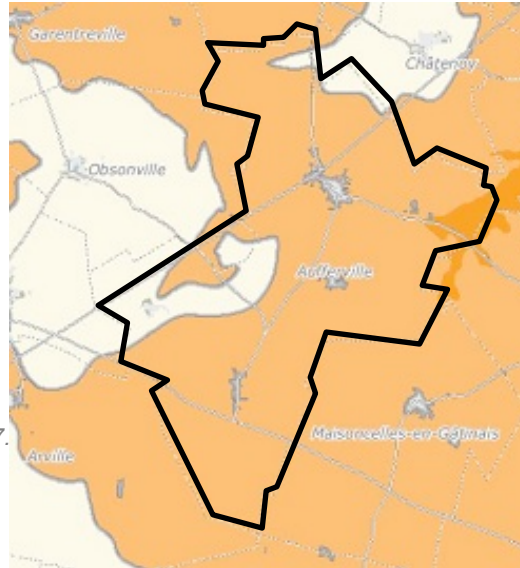
2.2 Les ressources du sol

• Les carrières

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) de Seine-et-Marne, pour la période 2014-2020, préconise de préserver l'accès aux gisements identifiés dans la commune :

- silice ultrapure à l'affleurement ;
- silice ultrapure sous recouvrement de moins de 20 mètres.

Source : Schéma Départemental des Carrières de Seine-et-Marne.
Carte : Les gisements de matériaux de carrières – Source : SDC 77.



3.3. Bruit aux abords des infrastructures

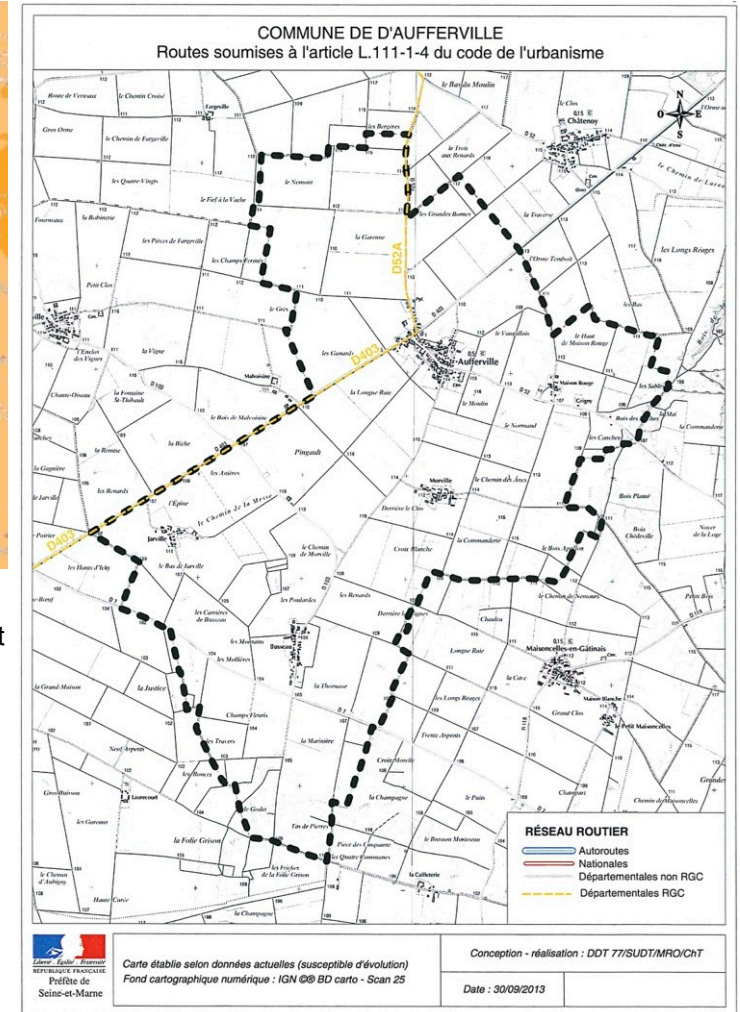
Sur le territoire communal, aucune route n'est concernée par un arrêté relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation.

Source : www.seine-et-marne.gouv.fr.

3.4. Routes à Grande Circulation (RGC)

Deux routes à grande circulation sont répertoriées sur le territoire communal. Il s'agit de :

- la RD 403 ;
- la RD 52A.



*

*

*

H - Synthèse et orientations

Le diagnostic a permis de mettre en avant certains enjeux du territoire.

Les éléments les plus importants sont rappelés par la suite, et synthétisés selon les thématiques qui seront traitées dans le PADD.

1. L'aménagement de l'espace

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Attractivité	<ul style="list-style-type: none"> • Une localisation attractive liée à la proximité de plusieurs pôles urbains que sont Nemours (9 km), Fontainebleau (25 km) et Pithiviers (30 km). • Une desserte routière satisfaisante, grâce à la présence de deux grands axes (RD 403, RD 7). Une desserte en transport en commun existante, mais qui mériterait d'être développée. • Un site construit aux qualités remarquables en raison des caractéristiques architecturales du bâti ancien, de la morphologie du tissu urbain, et de la présence d'éléments du patrimoine historique et culturel. La présence d'une vie commerciale et économique qui participe au dynamisme de la ville. • Une bonne desserte en matière de réseaux numériques. 	<p>→ Préserver et mettre en valeur les richesses et les atouts de la commune, afin garantir un bon cadre de vie pour les habitants actuels et futurs.</p>
Contraintes	<ul style="list-style-type: none"> • Des secteurs exposés à des risques naturels (faibles pour les argiles, forts pour certains secteurs en ce qui concerne les remontées de nappe). • Des zones humides à prendre en compte. • Des infrastructures pouvant engendrer des nuisances (bruit, accidents...). • Une desserte locale des transports en commun peu performante mais en développement. 	<p>→ Tenir en compte des contraintes (naturelles, artificielles) et des risques dans l'aménagement du territoire, afin de composer avec l'existant.</p>

2. Les équipements

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Desserte en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau d'eau potable est assuré par le SIAEP. Le SIAEP a délégué à la SAUR l'exploitation du réseau d'eau potable. La qualité de l'eau est conforme aux réglementations, l'état du réseau de distribution est qualifié de très mauvais. 	<p>→ Il est indispensable de s'assurer de l'adéquation du réseau d'eau potable et d'assainissement, par rapport aux besoins actuels futurs prévisibles.</p>
Assainissement de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble de la Commune est en assainissement non collectif. L'assainissement non collectif est contrôlé par un SPANC depuis 2004, géré par la SAUR. 	<p>→ Des réflexions en ce sens devront être faites, pour toutes les zones à urbaniser.</p>
Collecte des déchets	<ul style="list-style-type: none"> La collecte et le traitement des déchets sont assurés par le SMETOM de la Vallée du Loing. 	<p>→ Les services sont suffisants par rapport aux besoins actuels et futurs (horizon 2030).</p>
Equipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> La Commune fait partie d'un RPI. Elle compte une école qui accueille les élèves du CE2 au CM2. Présence d'une cantine scolaire. Pour l'enseignement secondaire, les élèves vont à Saint-Pierre-lès-Nemours ou à Nemours 	<p>→ Les équipements scolaires sont suffisants. Des évolutions seront éventuellement à prévoir, en fonction de la politique de l'habitat.</p>
Equipements divers	<ul style="list-style-type: none"> Un « taux d'équipement » très faible, poussant les habitants à se rabattre vers les communes voisines. Quelques associations dynamiques sur le territoire. 	<p>→ L'enjeu sera de maintenir voire renforcer les équipements existants, afin d'offrir aux habitants un cadre de vie attractif.</p> <p>→ Un développement des équipements dédiés au tourisme pourrait s'envisager dans le futur.</p>

3. L'urbanisme et le paysage

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Site bâti	<ul style="list-style-type: none"> • Une commune principalement caractérisée par le logement individuel. • Un tissu construit caractérisé par un bâti ancien (maisons rurales, anciennes fermes) bien préservé dans le noyau historique du bourg et les hameaux. • De l'habitat individuel récent dans les périphéries (maisons individuelles sous forme de pavillons). 	<p>→ Maîtriser l'évolution des paysages, en préservant la forme caractéristique de la ville.</p> <p>→ Valoriser le site construit du point de vue paysager : préserver le bâti ancien et bien intégrer le bâti récent.</p>
Le paysage des entrées de village	<ul style="list-style-type: none"> • Des entrées de ville peu mises en valeur et parfois peu lisibles. • Une trame verte « urbaine » qui accompagne certaines entrées. 	<p>→ Améliorer la qualité urbaine et paysagère de certaines entrées de ville (notamment en travaillant sur l'intégration des bâtis récents dans le milieu rural, repositionner les panneaux).</p> <p>→ Préserver les éléments paysagers s'intégrant dans la trame bâtie.</p>
Architecture	<ul style="list-style-type: none"> • Des éléments remarquables du patrimoine : l'église, les anciennes fermes,... • Des exemples d'architecture traditionnelle, ayant des caractéristiques architecturales récurrentes. • Des maisons récentes avec des formes architecturales en rupture avec le style traditionnel, une variété de matériaux, couleurs, clôtures,... 	<p>→ Ne pas compromettre, par une urbanisation mal organisée, ce qui représente la spécificité et la richesse même d'Aufferville, à savoir la qualité des types architecturaux et la morphologie bâtie des constructions anciennes.</p> <p>→ Travailler l'intégration architecturale des bâtis récents et définir des règlements de qualité pour les nouveaux bâtis.</p>

*

*

*

4. La protection des espaces naturels ainsi que des continuités écologiques

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Sites naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité avec une zone Natura 2000 • Présence d'ENS communaux potentiels • Présence d'une biodiversité relativement riche. 	<p>→ Protéger les quelques espaces naturels, et favoriser le maintien et le développement de la biodiversité du territoire, afin de créer un véritable patrimoine écologique et paysager.</p> <p>→ Réfléchir à la mise en valeur et accessibilité des quelques espaces naturels (cheminements doux,...), tout en préservant leur caractère naturel.</p>
Trame verte	<p>• Une « trame verte », représentée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des espaces boisés ; - des plantations isolées (bosquets, alignements...); - des prairies ; - des bandes herbeuses ; - des espaces verts urbains. 	<p>→ Conforter la trame verte, en limitant le fractionnement des habitats, en préservant les réservoirs et les corridors écologiques (les massifs boisés, les langues boisées, les bosquets,...).</p> <p>→ En milieu urbain, favoriser dans les espaces privés la plantation de haies plurispécifiques, d'arbres et d'arbustes locaux et dans les espaces publics par la réalisation d'espaces verts de qualité présentant des strates végétales herbacées, arbustives et arborées et par une gestion différenciée « réfléchie » de ces espaces.</p> <p>→ Valoriser la trame verte sur l'ensemble du territoire par les cheminements doux.</p> <p>→ La richesse du milieu agricole est aussi un facteur à prendre en compte (favoriser une agriculture diversifiée et raisonnée,...).</p>
Trame bleue	<p>• Une « trame bleue » représentée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des mares - des zones humides. 	<p>→ Il est important de protéger les zones humides et les mares, pour leurs fonctions écologiques. Notamment, il est possible d'agir en réhabilitant les annexes hydrauliques (bras morts, marais), en réduisant l'artificialisation des berges, en atténuant l'impact des ouvrages routiers sur le déplacement des espèces...</p>

5. Les risques

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> • La Commune présente un enjeu faible à nul par rapport aux risques de retrait/gonflement des argiles. • L'ensemble des zones urbanisées de la commune est soumis à un risque très faible d'inondation lié aux remontées de nappes, à l'exception de la frange Nord-Ouest du bourg d'Aufferville et de la frange Ouest du hameau de Busseau. • Aufferville présente un risque de séisme faible. • Des inondations, coulées de boue et mouvements de terrain ont eu lieu entre 1983 et 1999. 	→ La Commune présente des enjeux relativement faibles vis-à-vis des risques naturels .
Risques technologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Deux sites potentiellement pollués sont répertoriés dans la base « BASIAS ». 	→ Le territoire communal est soumis à de faibles risques technologiques .
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • La Commune n'est pas localisée dans la zone sensible au regard de la qualité de l'air. 	→ Pas d'enjeux significatifs.
Autres contraintes	<ul style="list-style-type: none"> • Le SDC (Schéma départemental des Carrières) préconise de préserver l'accès aux gisements identifiés dans la commune (silice ultrapure). • Les RD 403 et 52A sont répertoriées comme routes à grande circulation. 	→ Toutes les autres contraintes affectant le territoire communal sont à prendre en compte dans le cadre du PLU (servitudes, règlement, plan de zonage,...).

*

*

*

6. La démographie et l'habitat

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Population	<ul style="list-style-type: none"> • Une population de 529 habitants (2014), dont la croissance diminue depuis 2009, dû à un solde migratoire très négatif. • Un certain rajeunissement de la population ces 15 dernières années, et une faible part des tranches d'âges des 15-29 ans (par rapport à la CC et à la Seine-et-Marne). • Un <i>deserrement des ménages</i> continue depuis 1975, mais qui se stabilise depuis 1990 : la taille moyenne des ménages en 2014 est égale à 2,6 occupants par résidence principale. 	<p>→ L'enjeu sera de maintenir un bon équilibre démographique, à travers des opérations d'urbanisme conçues pour attirer des ménages actifs et favoriser les parcours résidentiels.</p>
Logements	<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre de résidences principales qui n'a pas toujours évolué proportionnellement au nombre d'habitants. • Une diminution du parc des résidences secondaires depuis 1982 et un nombre toujours assez élevé de logements vacants 26 en 2014). • Une « réserve de capacité » comptant (2014) : 26 logements vacants et 16 résidences secondaires. 	<p>→ L'offre de logement future pourra être en partie étoffée via la reconversion des résidences secondaires et logements vacants.</p> <p>→ Cela permettra de préserver le patrimoine bâti et accueillir une population sans consommation de foncier.</p>
Caractéristiques du parc des logements	<ul style="list-style-type: none"> • Une prédominance des maisons individuelles (95%) et une offre faible de logements collectifs. • Une offre locative faible (27 logements, c'est-à-dire 13% du parc en 2014), qui a cependant augmenté au cours du temps. • Une diversité dans la taille des logements insuffisante pour favoriser un équilibre démographique à long terme : une prédominance d'habitations de grande taille et une sous-représentation des logements de 1 à 3 pièces (16%). 	<p>→ Il conviendra de renforcer les équilibres dans la composition des opérations futures, en termes de diversité de l'habitat. Ceci conditionne en effet à long terme, pour partie, la composition de la population.</p>

7. Les transports et les déplacements

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Le caractère résidentiel de la commune et le nombre insuffisant d'emplois, contraignent les habitants à se déplacer, en générant des besoins de mobilité. 	<p>→ L'enjeu est de réduire les besoins de mobilité et offrir des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, mais également adaptés au territoire.</p>
Desserte routière et stationnement	<ul style="list-style-type: none"> Deux axes structurants (RD 403 et RD 7), dont un traversant le bourg d'Aufferville ; permettant de gagner rapidement les infrastructures du réseau de transport national ... Une problématique liée au stationnement riverain dans certains secteurs. 	<p>→ La problématique du stationnement est un enjeu à prendre en compte dans les futurs choix d'aménagement.</p>
Transport en commun et alternatifs	<ul style="list-style-type: none"> Une desserte ferroviaire absente sur le territoire communal. En revanche, la commune est localisée à 9 km de la gare de Saint-Pierre-lès-Nemours, desservie par la ligne R du réseau Transilien. Une desserte locale en transports en commun assez réduite, limitée à deux lignes qui permettent de rejoindre Nemours. Aucune station de covoiturage d'intérêt départemental n'est identifiée dans le Schéma du 77. Cependant 3 stations sont localisées à une dizaine de kilomètre de la Commune. 	<p>→ L'amélioration de la desserte locale en transports en commun (ou en transports alternatifs) pourra contribuer à diminuer la part des déplacements en voiture, notamment en rabattement vers la gare.</p>
Circulations douces	<ul style="list-style-type: none"> Absence de pistes cyclables dans le territoire communal. Un itinéraire conseillé par publication et un itinéraire proposé à l'échelle du département sont inscrits dans le SDIC du 77. Plusieurs kilomètres d'itinéraire de randonnée inscrit dans le PDIPR du 77. 	<p>→ Possibilité d'améliorer les aménagements en faveur des piétons et des vélos pouvant favoriser le développement économique et touristique local ainsi que les déplacements des habitants au sein du village.</p>

8. Le développement des communications numériques

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Communications numériques	<ul style="list-style-type: none"> • La Commune dispose du haut débit à très haut débit selon la localisation dans la Commune.. 	→ Le déploiement de la fibre optique est prévu à l'horizon 2020.

9. Les réseaux d'énergie

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Potentiel énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Aufferville est caractérisée par un besoin énergétique et des émissions de polluants dans la moyenne (par rapport aux autres communes rurales de la CC ou du Département). • Le secteur résidentiel représente environ 68 % des consommations énergétiques du territoire, suivi par l'agriculture (25%) et le secteur tertiaire (4,4%). Les produits pétroliers et l'électricité représentent, respectivement, 47% et 37% des consommations énergétiques ; suivis par le bois (16%). • La plupart des émissions de GES communales (82%), sont dues à l'agriculture. Le secteur résidentiel (14%) joue également un rôle important. • La Commune présente un potentiel moyen à fort, en ce qui concerne les caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère. • Le territoire communal est situé dans une zone favorable à fortes contraintes pour l'implantation d'éoliennes. La pointe Sud ne présentant aucune contrainte est, quant à elle, localisée dans une zone favorable. • D'après la cartographie de la DRIEE IDF, le potentiel de développement de réseaux de chaleur est faible dans la commune. 	<p>→ La possibilité d'utiliser davantage des sources d'énergie renouvelables peut être explorée.</p> <p>→ Des réflexions quant aux performances énergétiques des bâtiments pourront également être menées, notamment dans le cas de nouvelles opérations.</p>

10. Le développement économique, commercial et les loisirs

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Population active	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire à vocation résidentielle avec un taux d'emploi relativement faible (36 %). • Un nombre d'actifs qui a diminué depuis 2009, tout comme la croissance démographique. Cependant, un nombre d'emplois qui augmente. • Une population active occupant en majorité un emploi à l'extérieur de la commune, mais des migrations alternantes qui se stabilisent. 	<p>→ Un enjeu sera de maintenir la population active.</p> <p>→ D'autre part, afin de ne pas compromettre l'équilibre en termes de taux d'emploi, il conviendra d'accompagner l'urbanisation d'un effort en matière de développement économique local.</p>
Tissu économique	<ul style="list-style-type: none"> • 60 établissements actifs en 2015, et 105 postes d'emploi en 2014. • Une « économie résidentielle » basée surtout sur les commerces, transports et services divers (49% des établissements actifs en 2015), mais également sur la construction (30%), et l'agriculture (15%). • Une économie locale portée essentiellement par des entrepreneurs indépendants ou des unités de petite taille. • Un potentiel de développement des commerces de proximité. 	<p>→ Il conviendra de favoriser l'implantation d'artisans et autoentrepreneurs, socle de l'économie locale.</p> <p>→ Afin d'éviter d'éventuelles nuisances pouvant affecter le tissu résidentiel de la Commune, des réflexions seront menées sur la typologie d'activités économiques à autoriser dans le tissu urbain.</p>
Commerces, loisirs et tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • 1 seul commerce au sein du territoire communal (boulangerie) et une offre en équipements dédiés aux loisirs et au tourisme très faible. • Rabattement des habitants vers les communes voisines. 	<p>→ L'enjeu sera de développer des commerces de proximité, notamment dans le bourg, afin de développer son attractivité.</p> <p>→ Possibilité d'améliorer l'attractivité touristique de la commune, tout en valorisant l'identité et le potentiel des lieux.</p>

11. La modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Espaces agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • 1 662,43 ha d'espaces agricoles (93,7 %) et 59,77 ha d'espaces forestiers (3,4 %). • Les espaces construits artificialisés (33,78 ha) représentent 1,9 % de l'espace communal. • Au cours du temps, une expansion des surfaces urbanisées au détriment des espaces agricoles. 	<p>→ Préserver la plupart des espaces agricoles de la commune, éviter l'étalement urbain et favoriser la densification.</p> <p>→ Encourager la densité du tissu déjà bâti tout en veillant à la bonne réussite de ces opérations du point de vue paysager, architectural et fonctionnel (accès, stationnement, assainissement,...).</p> <p>→ Limiter la fragmentation des espaces cultivés et en garantir leur continuité, atout écologique et paysager du territoire.</p>
Les orientations du SDRIF	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 44,2 ha de superficie urbanisée (2012). • L'extension maximale autorisée à l'horizon 2030 est de : + 5%, c'est-à-dire + 2,2 ha (au titre des « 5% »), • Une densité humaine d'environ 14,3 (habitants et emplois à l'hectare) en 2014 : à l'horizon 2030 l'objectif de densification du SDRIF prévoit d'atteindre une densité d'environ 15,8 (c'est-à-dire + 1,4 environ) habitants et emplois à l'hectare. • Une densité d'habitat de 6,2 logements par ha de surface d'habitat en 2012 : à l'horizon 2030 l'objectif de densification du SDRIF prévoit d'atteindre une densité d'environ 6,8 (c'est-à-dire + 0,6) logements à l'hectare d'habitat. 	<p>→ Réfléchir à la possibilité de réhabilitation des « réserves de capacité » du tissu bâti, et maitriser les extensions urbaines.</p> <p>→ Encourager la densité du tissu déjà bâti tout en veillant à la bonne réussite de ces opérations du point de vue paysager, architectural et fonctionnel (accès, stationnement, assainissement,...).</p> <p>→ Autoriser les extensions dans le cadre de projets stratégiques pour la commune.</p>

*

*

*

Textes et plans à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU		
Textes et plans	Lois de référence	La commune de Montry est-elle concernée ?
Natura 2000 - DOCOB	Directive 79/409/CEE « Oiseaux » et directive 94/43/CEE « Habitats »	Pas concernée
PDUIF	Article 1214-10 du Code des Transports	Concernée (voir page 105)
PLD	Articles L.1214-30 à 1214-34 du Code des Transports en Ile-de-France	Pas concernée
SDRIF	L 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales	Concernée (voir seconde partie du rapport)
SCOT	L de l'article L 211-14 du Code de l'Environnement	Concernée (voir page 12 et seconde partie du rapport)
SDAGE « Seine Normandie »		Concernée (voir page 29)
SAGE		Concernée (voir page 30)
Plan départemental des déchets ménagers et assimilés		Concernée (voir page 99)
Convention sur les paysages		Concernée (voir page 64)
Convention sur la protection de la vie sauvage	Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979.	Concernée (voir page 60)
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	Arrêté du préfet régional publié le 23/10/2013, portant adoption du SRCE d'Île-de-France	Concernée (voir page 55)
PGRI plan de gestion des risques d'inondation		Concernée (voir page 29)
PPR Inondations		Pas concernée
PPR Technologique		Pas concernée
Arrêté de classement des infrastructures sonores		Pas concernée

ANNEXE : GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

LES PIECES DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)

PADD : Projets d'Aménagement et de Développement Durables
OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation
ER : Emplacement Réservé
SUP : Servitudes d'Utilité Publique

LES AUTRES INSTANCES / ADMINISTRATIONS

CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
DDT : Direction Départementale des Territoires
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
PPA : Personnes Publiques Associées
CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CCPM : Communauté de Communes du Pays de Montereau
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SMETOM : Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures

LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

POS : Plan d'Occupation des Sols
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PDUIF : Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France
PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PDE : Plan Départemental de l'Eau
SDAEP : Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable
PLD : Plan Local des Déplacements
PLH : Plan Local de l'Habitat
SDRIF : Schéma Directeur Régional de l'Ile-de-France
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
PPR : Plan de Prévention des Risques
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DOCOB : Document d'Objectifs (d'une zone Natura 2000)
PRAD : Plan Régional de l'Agriculture Durable
PREDMA : Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PREDD : Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux
PREDAS : Plan Régional d'Elimination des Déchets issus des Activités de Soins

SDIC : Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie

AUTRES

COS : Coefficient d'Occupation des Sols
RD : Route Départementale
RN : Route Nationale
ALUR : Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
NGF : Nivellement Général de la France
BASIAS : Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
PAC : Porté A Connaissance
SNPN : Société National de Protection de la Nature
AEP : Alimentation en Eau Potable
ME : Masse d'Eau
ZRE : Zone de Répartition des Eaux
MOS : Mode d'Occupation des Sols
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
ENS : Espace Naturel Sensible
CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
SIG : Système d'Information Géographique
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
STEP : STation d'EPuration
STECAL : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées
SDA : Schéma Directeur d'Assainissement
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PMR : Personnes à Mobilité Réduite
TC : Transports en Commun
TAD : Transport A la Demande
RGC : Route à Grande Circulation
PMR : Personnes à Mobilité Réduite
GES : Gaz à Effet de Serre